



PARTIR

ARRIVER

RESTER

Dossier pédagogique
sur la fuite et l'asile
À partir de 12 ans



IMPRESSUM

Le présent dossier se fonde sur la publication « Aufbrechen, Ankommen, Bleiben » élaborée par le bureau du HCR pour l'Autriche en coopération avec le Fonds autrichien d'intégration ÖIF et l'association BAOBAB.

Éditeurs :

éducation21

Monbijoustrasse 31
3001 Berne
Tél. : +41 (0)31 321 00 21
www.education21.ch

Auteure : Hildegard Hefel

Collaboration : Tim Hübener

Rédaction : Marianne Gujer

Photos : © Carmela Odoni

Graphisme : Marion Dorner Grafik Design

Consultation / collaboration : Pascal Schwendener, Julia Dao

Secrétariat d'État aux migrations

Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern
Tél. : +41 (0)58 465 11 11
www.sem.admin.ch

Bureau du HCR pour la Suisse

et le Liechtenstein
94 rue de Montbrillant
1202 Genève
Tél. : +41 (0)22 739 74 44
www.unhcr.ch/fr

SOMMAIRE

- 5** Avant-propos
- 6** Utilisation du dossier, remerciements

7 PARTIR

- 8** Notre carte du monde
- 10** Motifs de fuite
- 21** Plan de survie

23 ARRIVER

- 24** Quiz sur le thème de la fuite
- 28** Fuite : les différentes situations en images
- 45** Arrivée : premiers pas

61 RESTER

- 62** Objets d'ici et de là-bas
- 66** De quoi l'être humain a-t-il besoin ?
- 75** Préjugés, diabolisation, discrimination
- 79** Memory sur les préjugés
- 84** Courage civil
- 86** Recrutement
- 91** Langue et formation
- 96** Mes langues
- 97** Appartenances
- 100** Différences et ressemblances
- 105** Intégration
- 116** Mon avenir, ton avenir, notre avenir – Vie et diversité

ÉDUCATION21

La fondation éducation21 est le centre national de compétences et de prestations pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) en Suisse. Sur mandat des cantons, de la Confédération et de la société civile, elle soutient la mise en œuvre et l'ancrage de l'EDD au niveau de l'école obligatoire et du secondaire II. éducation21 évalue et produit des supports didactiques sur l'EDD, propose des formations à l'intention des enseignant-e-s en collaboration avec les hautes écoles pédagogiques et coordonne divers réseaux, dont elle publie les offres.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS (SEM)

Le SEM réglemente les conditions d'entrée, de séjour et de travail en Suisse, et décide qui peut y obtenir protection contre des persécutions. Il coordonne les efforts déployés par la Confédération, les cantons et les communes en matière d'intégration des étrangers/ères. À l'échelon fédéral, il a compétence pour traiter les affaires de naturalisation.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) veille au respect des droits des personnes relevant de sa compétence (réfugié-e-s, demandeur-euse-s d'asile, apatrides). Le Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein soutient la mise en œuvre des obligations de droit international qui concernent ces personnes, en collaboration avec les institutions et les autorités compétentes. Le HCR s'engage prioritairement en faveur de la protection des réfugié-e-s, de l'élaboration de solutions durables et de la solidarité internationale. La réalisation de ces objectifs passe par un dialogue et des échanges réguliers avec les autorités, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires concernés, ainsi que par des prises de position juridiques et un travail de sensibilisation du public.

AVANT-PROPOS

Les parcours de cinq jeunes originaires de différents pays sont au cœur de ce dossier pédagogique. Tous ont pour points communs d'avoir dû quitter leur pays et de vivre aujourd'hui en Suisse. Les histoires présentées permettent aux élèves d'aborder le thème de la fuite et de se mettre à la place de personnes ayant trouvé refuge en Suisse.

Destiné à une utilisation scolaire et extrascolaire avec des adolescent-e-s, le dossier a été coordonné par éducation21 en collaboration avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et le bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein. Il se fonde sur la publication « Aufbrechen, Ankommen, Bleiben » élaborée par le bureau du HCR pour l'Autriche, en partenariat avec le Fonds autrichien d'intégration ÖIF et l'association BAOBAB.

À l'aide de ces cinq portraits, ce dossier vise à transmettre aux élèves des connaissances sur la thématique de la fuite et sur les différents aspects de la vie dans une société plurielle, dans une approche de dialogue et de coopération.

Le chapitre « Partir » invite les jeunes à réfléchir, à partir de leur propre parcours, aux causes de la fuite et de la migration. Les témoignages fournis permettent d'identifier les raisons pour lesquelles une personne peut être contrainte de quitter son pays.

Le chapitre « Arriver » est consacré aux déplacements forcés dans le monde et aux crises migratoires actuelles. Les élèves se voient communiquer des faits et des chiffres, se familiarisent avec les points essentiels de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et la procédure d'asile en Suisse, et approfondissent leurs connaissances sur les thèmes de la fuite et de l'asile.

Enfin, le chapitre « Rester » aborde différents thèmes en lien avec la vie des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire en Suisse, notamment les besoins fondamentaux, les préjugés, les discriminations, le courage civil et la langue. Des questions en rapport avec le vivre-ensemble au sein d'une société plurielle sont également traitées.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et des exercices stimulants.



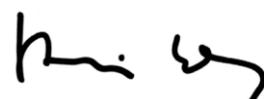
Daniel Gassmann

Responsable Ressources
pédagogiques
éducation21



Mario Gattiker

Secrétaire d'Etat
Secrétariat d'Etat aux
migrations (SEM)



Anja Klug

Cheffe du bureau du
HCR pour la Suisse et le
Liechtenstein

LIENS AUX PLANS D'ETUDES

PER – Cycle 3

SHS 31 – Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci (3, 4, 5) → Thème de géographie de 10ème année : les migrations, leurs causes et leurs conséquences

FG 35 – Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social (1, 2)

FG 38 – Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues (D)

Capacités transversales : collaboration, communication, pensée créatrice, démarche réflexive

Secondaire II

En fonction du plan d'études, la thématique peut être intégrée dans l'enseignement de différentes disciplines comme la géographie, l'histoire, la philosophie ou l'éthique.

Formation professionnelle

D'après le plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale, le dossier peut être utilisé dans le cadre du domaine société (aspects : éthique, identité et socialisation, politique, droit).

UTILISATION DU DOSSIER

Afin que le dossier soit accessible au plus grand nombre, nous avons veillé à utiliser dans les textes une langue simple. Les chapitres suivent une progression logique, nous recommandons de les traiter dans l'ordre. Les contenus autorisent toutefois une certaine souplesse dans l'organisation des unités d'enseignement, certains exercices pouvant être traités indépendamment.

Les feuilles de travail et les documents de référence sont fournis à la fin de chaque exercice proposé.

Pour faciliter le repérage dans le dossier, un code couleur a été adopté pour chaque chapitre.

Les histoires présentées se fondent sur des faits réels. Dans certains cas, des détails ont été légèrement modifiés pour protéger les jeunes gens interviewés.

REMERCIEMENTS

Bon nombre de personnes ont contribué à l'élaboration de ce dossier. Nous tenons à remercier tout particulièrement les cinq jeunes interviewés, qui ont répondu avec franchise à nos questions.



«I would like to start by saying that we are all migrants and that migration concerns all States. How many of us live today in the city of birth of our four grandparents? Not many. We are all children, grandchildren or great-grandchildren of migrants. Rare are those who have settled in one and the same place for numerous generations. Migration is in the DNA of mankind. Migration is how we cope with environmental threats, with political oppression, but also with our desire to create a meaningful future for ourselves and our children. Indeed, migration is not an anomaly: it is the normal state of our human condition on this planet.»¹

François Crépeau

PARTIR

La fuite et la migration ne sont pas des phénomènes nouveaux et ne se limitent pas à certains continents ou pays. « La dispersion de l'humanité sur tous les continents est le résultat de phénomènes migratoires. Parti d'Afrique il y a plusieurs dizaines de milliers d'années, l'homme n'a cessé de se déplacer. Historiquement, la sédentarité est plutôt l'exception, le nomadisme le propre de l'homme. » Sous l'effet de la mondialisation, de plus en plus de personnes changent de lieu de domicile et migrent vers d'autres contrées. Les raisons sont nombreuses. Bien souvent, ces personnes ne quittent pas leur pays volontairement mais en raison d'un conflit, parce qu'elles sont persécutées du fait de leurs convictions politiques ou religieuses ou qu'elles sont chassées de chez elles. Dans ce cas, on ne parle pas de migration mais de fuite. Ces deux termes sont souvent confondus, et les personnes concernées indifféremment qualifiées de migrant-e-s, de requérant-e-s d'asile ou de réfugié-e-s. Or il est important de distinguer ces notions.

Les réfugié-e-s ont dû quitter leur pays parce qu'ils/elles étaient l'objet de persécutions ou craignaient de l'être. Les migrant-e-s, eux/elles, quittent leur pays pour améliorer leurs conditions de vie, pour travailler ou rejoindre leur famille établie dans un autre pays.

Si l'on considère la chronologie des déplacements depuis et vers l'Europe, on remarque qu'il existe des parallèles entre les réfugié-e-s et les migrant-e-s du 19e siècle et ceux des 20e et 21e siècles. Les mêmes tendances s'observent en effet : la fuite est essentiellement motivée par la guerre et les persécutions, la migration par des besoins de formation et de travail, ou des motifs familiaux.

À partir des parcours de chacun-e, nous commençons par définir dans les pages qui suivent les notions de fuite et de migration, avant d'en examiner les raisons.

¹ Déclaration de François Crépeau, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants lors de la 66e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Comité 3, 21 octobre 2011 ; www.un.org/esa/population/migration/Statement_Special_Rapporteur_on_HR_migrants.pdf (site consulté le 18.10.2016)

² Interview de Jochen Oltmer dans FOCUS Online du 25.09.2007, La migration est la norme de l'existence humaine, www.focus.de/wissen/mensch/geschichte/migration/tid-7164/interview_aid_70441.html (site consulté le 18.10.2016)

Notre carte du monde



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s réfléchissent aux migrations dans leur famille et à leurs causes. L'objectif est de prendre conscience que la migration est un phénomène courant dans la société et que la diversité dans la classe est une ressource précieuse. Les élèves / participant-e-s apprennent à faire la distinction entre migration et fuite.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS tableau d'affichage, carte du monde, épingle de couleur, ficelle, fiches cartonnées, éventuellement document de référence « Les notions de migration et de fuite », affiche

DÉROULEMENT

- 5' Les participant-e-s examinent individuellement qui dans leur famille (grands-parents, parents, eux-mêmes, frères et sœurs, etc.) a déjà changé de lieu de vie. De quel endroit ces personnes sont-elles parties ? Vers où ont-elles migré ou fui ? Un changement de domicile en Suisse est aussi considéré comme une migration (migration intérieure). Dans les classes qui comptent de nombreux élèves migrant-e-s, l'exercice pourra porter sur la situation des participant-e-s eux-mêmes.
- 30' Pendant ce temps, l'enseignant-e déploie une grande carte du monde sur le tableau d'affichage. Il/elle remet aux participant-e-s des épingle et leur demande d'indiquer les points de départ et d'arrivée des membres de leur famille sur la carte. De la ficelle sera utilisée pour relier les points si ceux-ci sont très éloignés les uns des autres. On obtient ainsi un réseau représentant les déplacements de chaque famille. Sur une base volontaire, les participant-e-s peuvent décrire les raisons qui ont poussé les membres de leur famille à fuir ou à migrer.
Les participant-e-s évoquent ensuite en plénum la « richesse » que cette diversité représente pour la classe : différentes langues, traditions familiales, histoires, etc.
- 5' La réflexion sur les motifs de migration ou de fuite ne doit pas conduire les participant-e-s à se focaliser sur leurs « racines ». Leur contexte personnel n'en fait pas des expert-e-s de leur pays d'origine. Il s'agit plutôt de mettre en lumière la diversité des origines et de créer une énergie positive au sein de la classe ou du groupe. Les concepts de migration et de fuite seront explicités dans un deuxième temps. Les participant-e-s forment ensuite des binômes et tentent de définir par écrit les termes « migration » et « fuite ».
- 15' Les différentes définitions sont punaisées sur une affiche autour des mots MIGRATION et FUITE. Les définitions ci-après sont alors communiquées ou distribuées aux participant-e-s. La différence entre les deux concepts peut être abordée au moyen des questions suivantes :
 - En quoi ces définitions se distinguent-elles des nôtres ?
 - Qu'est-ce qui est nouveau ?



Document de référence

LES NOTIONS DE MIGRATION ET DE FUITE

Le terme migration vient du latin « migrare », signifiant « se déplacer ». Lorsque les personnes se déplacent au sein d'un État ou de l'Union européenne, on parle de migration intérieure. Lorsqu'elles se déplacent par-delà les frontières, on parle de migration internationale.

On distingue l'émigration (le fait de quitter son pays pour s'établir dans un autre) de l'immigration (le fait d'entrer dans un pays qui n'est pas celui de sa nationalité), ainsi que la migration durable de la migration temporaire.

Certaines personnes quittent leur pays pour travailler ou étudier, ou pour des raisons familiales, revenant dans leur pays d'origine pour les vacances par exemple. Dans ce cas, on parle de migration. D'autres sont en revanche contraintes de quitter leur pays, car elles sont persécutées du fait de leurs opinions politiques ou de leur religion. Dans ce cas, on parle de fuite ou de déplacement forcé.

Chaque pays est libre de décider du nombre de personnes à la recherche d'un travail autorisées à entrer sur son territoire. En vertu de divers accords internationaux, la Suisse est tenue, comme d'autres pays, d'accorder une protection aux personnes qui font l'objet de persécutions dans leur pays.

Motifs de fuite



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s examinent les différents motifs de fuite. Ils/elles découvrent les histoires de jeunes gens ayant fui leur pays.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 2 leçons

SUPPORTS documents de référence « Biographies », « Informations sur la fuite et la migration » et « Portraits »

DÉROULEMENT

- 10'** Les participant-e-s forment des groupes de quatre et s'assoient en cercle dans la classe. Les photos des cinq jeunes (uniquement les portraits, pas les objets) sont placées au centre du cercle. Chaque groupe en choisit une et expose brièvement les raisons ayant motivé son choix.
Remarque : le document « Portraits » contient aussi des objets, qui seront utilisés au troisième chapitre.
- 15'** Les participant-e-s reçoivent quelques informations sur le parcours de la personne qu'ils/elles ont choisie (document « Biographies ») et le document « Informations sur la fuite et la migration ». Ils/elles répondent en quelques mots aux questions suivantes :
- Nom de la personne
 - Raisons l'ayant poussée à quitter son pays
 - Âge au moment où elle a quitté son pays
 - Était-elle seule ou accompagnée ? Qui l'a accompagnée ?
 - Quel était son point de départ ? Quel a été son point d'arrivée ?
 - Où vit-elle aujourd'hui ?
- 40'** Chaque groupe présente en plénum la personne et explique les raisons qui l'ont poussée à fuir son pays. Si les participant-e-s ont des connaissances sur l'histoire ou les événements actuels du pays, ils/elles peuvent les exposer brièvement. Le descriptif peut être complété par les autres élèves et l'enseignant-e. À noter que les participant-e-s peuvent être concerné-e-s directement ou indirectement par les événements présentés, ce qui peut engendrer des conflits ou de nouveaux traumatismes. Une certaine sensibilité est donc requise.

- 5' Les participant-e-s considèrent ensuite le tableau esquissé des personnes ayant quitté leur pays. Les questions suivantes sont abordées, avec l'aide éventuelle de l'enseignant-e :
- D'où viennent ces personnes ? Qu'ont-elles en commun ?
 - Quels autres motifs de fuite existe-t-il selon la Convention de Genève relative au statut des réfugiés ?
 - Pourquoi certaines personnes obtiennent-elles le statut de réfugié-e alors que d'autres sont admises à titre provisoire ? Quelle est la différence entre ces deux statuts ?

INFORMATIONS POUR LES ENSEIGNANT-E-S

Élaborée après la Seconde Guerre mondiale à la suite des persécutions et des déplacements de millions de personnes, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) a été adoptée en 1951. Les personnes ayant subi des déplacements forcés durant la Seconde Guerre mondiale n'étaient pas protégées par ces dispositions.

La Convention de Genève définit la notion de réfugié-e, les droits et obligations de la personne réfugiée ainsi que l'aide qui doit lui être accordée. En vertu du droit international, le terme « réfugié-e » est appliqué à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un groupe spécifique, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité. Si le terme de « race » a aujourd'hui une connotation négative, il était couramment utilisé au moment de l'adoption du texte il y a près de 70 ans.

La Convention de Genève dispose que les personnes en quête de protection ne sauraient être renvoyées dans des régions où elles risquent d'être victimes de persécution, de torture ou de traitement inhumain. Certains groupes tels que les criminel-le-s de guerre ne peuvent se voir accorder le statut de réfugié-e.

Outre les conflits politiques et les guerres, la pénurie d'eau et la famine du fait de sécheresses ou d'inondations poussent de plus en plus de personnes à quitter leur pays. Ces motifs ne sont pas pris en considération dans la Convention de Genève. Celle-ci ne protège donc pas les personnes ayant quitté leur pays pour ces raisons. C'est pourquoi on s'interroge aujourd'hui sur la nécessité de la compléter ou d'élaborer d'autres accords. La Convention de Genève ayant été ratifiée par près de 150 États, elle constitue un instrument essentiel de protection des réfugié-e-s.



INFORMATIONS SUR LA FUITE ET LA MIGRATION

MIGRATION

La principale différence entre les réfugié-e-s et les migrant-e-s réside dans le fait que les migrant-e-s ne font pas l'objet de persécutions dans leur pays d'origine et peuvent en règle générale y retourner. Dans la plupart des cas, les migrant-e-s quittent leur pays pour améliorer leurs conditions de vie personnelles, pour travailler ou pour rejoindre leur famille déjà établie à l'étranger. D'autres partent pour des raisons d'extrême pauvreté. L'ensemble de ces personnes ne sont pas considérées comme des réfugié-e-s. Actuellement, la majorité des migrant-e-s qui arrivent en Suisse sont issu-e-s de l'espace européen (Italie, Allemagne et Portugal notamment).

FUITE

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) définit les personnes considérées comme réfugiées, ainsi que leurs droits et obligations dans le pays d'accueil. En vertu de l'article 1 de la convention, le terme de « réfugié-e » s'applique à toute personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race*, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». La loi suisse sur l'asile s'appuie sur cette convention pour définir qui est un-e réfugié-e et qui est en droit de rester sur le territoire suisse. Dans le cadre de la procédure d'asile, les requérant-e-s d'asile doivent rendre vraisemblable qu'ils/elles sont persécuté-e-s dans leur pays d'origine ou craignent avec raison de l'être.

Les personnes qui fuient leur pays pour cause de guerre ne sont donc pas automatiquement des réfugié-e-s. Seules celles qui font l'objet de persécutions ciblées entrent dans le champ de la définition de la Convention de Genève. Si ce n'est pas le cas, elles peuvent toutefois bénéficier d'une « admission provisoire » en Suisse lorsqu'elles sont concrètement menacées. Cette décision est prise au cas par cas, en fonction de chaque situation personnelle, par exemple en cas de nécessité médicale.

MOTIFS DE FUITE ET APPARTENANCE À UN CERTAIN GROUPE SOCIAL

Une personne peut être persécutée en raison de ses convictions politiques ou religieuses, du fait de sa nationalité ou de son appartenance à une ethnie particulière, mais aussi du fait de son appartenance à un certain groupe social. Il s'agit ici de persécutions à l'encontre d'un groupe de personnes partageant certaines caractéristiques : sexe, orientation sexuelle, fait d'être un-e enfant, etc. Entrent par exemple dans cette catégorie la mutilation génitale ou le mariage forcé pour les femmes et les filles, ainsi que le recrutement forcé pour les jeunes hommes et les jeunes femmes.

REGROUPEMENT FAMILIAL

Les réfugié-e-s qui se sont vu accorder l'asile ont le droit de faire venir en Suisse leur conjoint ou leur partenaire enregistré-e, ainsi que leurs enfants mineurs. Les personnes admises à titre provisoire peuvent faire une demande de regroupement familial trois ans après la décision d'admission provisoire. Les conditions posées sont que toute la famille vive sous le même toit, dans un logement décent, et qu'elle ne soit pas tributaire de l'aide sociale.

* La notion de race n'est plus appropriée.



Document de référence

BIOGRAPHIES

ALI

Ali a grandi dans le nord de l'Afghanistan. Il vivait avec ses parents et ses trois jeunes frères dans un village d'environ 30 familles situé près de la ville de Kunduz. Son père y tenait un petit magasin d'alimentation. Ali allait à l'école et aidait son père au magasin.

Peu à peu, la vie au village est devenue dangereuse : les Talibans sont arrivés, exigeant que les personnes du village leur donnent de l'argent pour l'achat d'armes, faute de quoi ils emmèneraient un jeune homme qui combattait à leurs côtés. Le père d'Ali n'a pas voulu se soumettre à leurs conditions. Pour éviter que son fils rejoigne les rangs des Talibans, il lui a donné de l'argent pour qu'il quitte l'Afghanistan. Ali a pris la dangereuse route de l'exil seul, à l'âge de 15 ans. Après avoir rejoint la Grèce avec l'aide d'un passeur, il a poursuivi son voyage jusqu'en Suisse.

Ali ne savait rien de la Suisse à part qu'elle est célèbre pour ses montres. Il y vit depuis maintenant bientôt deux ans, logé dans un centre pour requérant-e-s d'asile avec d'autres jeunes mineur-e-s. Ali a commencé par apprendre l'allemand avant de pouvoir être scolarisé. Il fait aujourd'hui un

apprentissage d'électricien dont il est très satisfait. Selon lui, il n'aurait pas pu suivre une telle formation en Afghanistan. Ali s'efforce d'être ponctuel, car il lui semble que c'est important dans la culture suisse.

Le week-end, Ali s'accorde des grasses matinées, fait de la natation ou joue au ping-pong dans le centre pour jeunes. Le soir, il sort parfois danser avec des amis. Il a aussi commencé à écrire un livre sur ce qu'il a vécu.

Ali pense souvent à sa famille, qui lui manque. Dans les années 1960, l'Afghanistan était un peu comme la Suisse : il y avait des bus, des tramways, des trains, les filles pouvaient aller à l'école et les femmes travailler. Puis il y a eu la guerre, qui dure encore aujourd'hui. Ali ne s'imagine pas retourner en Afghanistan. Il a certes le mal du pays, mais la situation là-bas n'est pas sûre. Pour ce qui est de l'avenir, Ali espère rester en bonne santé et terminer son apprentissage afin de gagner sa vie. Il est très reconnaissant à l'État suisse de prendre en charge sa formation et son assurance-maladie. La Suisse ne subviendra cependant pas toujours à ses besoins... C'est pourquoi il veut travailler et fonder une famille.



NIDAL

Nidal a grandi à Homs, en Syrie, où il vivait avec sa famille. Aîné de six enfants, il a trois frères et deux sœurs. À Homs, il allait au lycée. En 2012, lorsqu'il a passé son baccalauréat, cela faisait déjà un an que la guerre civile sévissait. Sa ville était bombardée quotidiennement. Malgré cela, il a continué à aller en cours. Nidal a souvent participé à des manifestations contre le gouvernement, même lorsque c'était interdit. Sa mère avait très peur pour lui. Mais Nidal ne pouvait pas rester à la maison pendant que d'autres manifestaient pour la liberté. Un jour, son père a été arrêté et emprisonné sans raison. C'est à Nidal qu'il est revenu de s'occuper de la famille, alors qu'il n'avait que 18 ans : il a cessé d'aller à l'université, a commencé à travailler et a essayé de retrouver son père. Celui-ci a été remis en liberté au bout de quatre mois, après le paiement d'une importante somme d'argent. La famille a alors fui au Liban. Voulant ensuite rejoindre la Turquie, ils ont sollicité une interview avec le HCR pour recevoir de l'aide. Ils ont ainsi été intégrés à un programme de réinstallation du HCR, et ont pu après quelques temps rejoindre directement la Suisse en tant que réfugiés reconnus.

Nidal est arrivé en Suisse le 9 septembre 2014. La famille s'est rapidement vue attribuer un logement. Nidal voulait étudier mais son conseiller lui a signifié que cela n'était pas possible. En jouant au football, il a fait la connaissance de Monsieur Jost, un Suisse, qui l'a beaucoup aidé, lui et ses sœurs. Nidal a ainsi rapidement progressé en allemand et réussi à obtenir l'examen de niveau C1 en sept mois. À l'automne 2017, il a commencé des études dans le domaine des techniques médicales. Selon lui, cela n'aurait pas été possible sans l'aide de Monsieur Jost.

En Syrie, Nidal menait une vie tranquille d'adolescent : il écoutait de la musique, jouait au football et sortait avec ses amis. Il voulait faire des études de médecine et gagner de l'argent, mener une vie agréable. Au vu des événements en Syrie, sa priorité n'est plus de gagner de l'argent : il veut faire bouger les choses, pour que les conditions s'arrangent pour toutes et tous. Les Syrien-ne-s, dit-il, ont beaucoup perdu à cause de la guerre, mais pas leurs rêves.



BIOGRAPHIES

RANA

Rana est née dans une petite ville d'Irak. Pendant la guerre civile, sa famille a fui à Damas, la capitale syrienne. C'était en 2007. À l'époque, elle avait sept ans. Son père est rapidement retourné en Irak. La famille n'ayant plus eu de nouvelles de lui, le frère aîné de Rana est rentré en Irak pour partir à sa recherche. En Syrie où elle vivait avec sa mère, ses deux frères et ses trois sœurs, Rana allait à l'école. La famille a bénéficié de l'aide du HCR. Il n'y avait ni eau ni électricité dans leur logement mais malgré cela, Rana se sentait bien en Syrie, qu'elle considère comme son pays. En 2011, la guerre civile a éclaté en Syrie également, et le plus jeune frère de Rana a été emprisonné sans raison. La famille a alors obtenu une place dans un programme de réinstallation. Ces programmes visent à aider, dans les zones de crise, les personnes ayant le plus urgentement besoin de protection. La sélection incombe au HCR, qui mène de nombreux entretiens avec les candidat-e-s potentiel-le-s. Il était tout d'abord question d'installer la famille aux États-Unis ou au Canada, mais c'est finalement la Suisse qui l'a accueillie. Tous ont effectué le voyage du Liban à Zurich en avion, en toute sécurité. Rana avait alors 13 ans.

En Suisse, Rana a suivi des cours d'allemand avant d'intégrer une école. Elle effectue actuellement une formation de cuisinière en diététique. Elle pourrait aussi s'imaginer travailler comme agente d'accompagnement des trains, car elle aime bien voyager. Elle aimerait par exemple bien se rendre en Italie, à Dubaï ou aux États-Unis.

Rana se sent en sécurité en Suisse. Elle a l'impression qu'elle peut y faire plus de choses qu'en Syrie ou en Irak, des pays où les femmes n'ont pas toujours le droit de se déplacer à leur guise ou de travailler. Parfois, l'utilisation d'un mobile ou d'Internet leur est aussi interdit. Ce que Rana apprécie en Suisse, c'est que tout le monde peut aller à l'école et suivre une formation.

Elle pourrait s'imaginer retourner en Syrie lorsque la sécurité y sera rétablie.

Plus tard, elle aimerait apprendre à parler l'anglais et le français en plus de l'arabe et de l'allemand. Ses vœux pour l'avenir ? Qu'elle et sa famille restent en bonne santé et puissent profiter de la vie.



SERIVAN

Serivan est née en 1995 à Istanbul, la plus grande ville de Turquie, où elle a vécu plusieurs années avec ses parents. Elle a cinq sœurs et un frère.

En Turquie, elle appartenait à la communauté kurde. Ses parents, actifs politiquement, craignaient sans cesse d'être arrêtés et emprisonnés. Pendant la fête traditionnelle kurde du nouvel an, Newroz, la mère de Serivan a été gravement blessée à la tête par la police. Les parents ont alors décidé de quitter la Turquie. Serivan avait 8 ans. La famille a tout d'abord rejoint la Grèce, où elle est restée quatre ans. Pendant deux ans, Serivan est allée à l'école. C'était une période difficile, car elle a dû apprendre une nouvelle langue et se familiariser avec un nouvel alphabet. La mère de Serivan est décédée en Grèce des suites de ses blessures.

Le père de Serivan voulait que ses enfants grandissent dans un pays sûr doté d'un bon système éducatif. C'est pourquoi il a décidé de se rendre en Suisse, après avoir

transité par l'Italie. Serivan est arrivée en Suisse à l'âge de 13 ans. Elle est entrée en classe de 6e et a dû à nouveau apprendre une nouvelle langue. En raison des nombreux déplacements de la famille, Serivan a pris beaucoup de retard dans sa scolarité. Changer à chaque fois de pays a été une épreuve pour elle. Son parcours fait en revanche qu'elle n'a pas de difficulté à aller vers les gens qu'elle ne connaît pas.

Cela fait maintenant neuf ans que Serivan est en Suisse. Elle aime bien la vie dans ce pays : il y a plus de libertés politiques, elle n'a pas besoin de renier ses origines kurdes mais peut vivre sa culture tout en y intégrant des éléments de la culture suisse.

Serivan suit aujourd'hui une formation d'assistante socio-éducative spécialisée dans le domaine de l'enfance. Elle aime bien travailler avec les plus jeunes. Plus tard, elle souhaiterait aller à l'université pour étudier la pédopsychiatrie. Elle aimerait aussi fonder une famille.



Document de référence

BIOGRAPHIES

SOLOMON

Solomon est né dans un petit village d'Érythrée, où il vivait avec sa famille. Il est le plus jeune de dix enfants. Solomon allait à l'école le matin et aidait son père au potager l'après-midi. Il passait ses soirées en famille ou à jouer au football ou au volleyball avec ses amis.

Solomon aimait bien la vie en Érythrée mais ne voulait pas effectuer son service militaire. Officiellement d'une durée de 18 mois, il est souvent prolongé de façon arbitraire. L'Érythrée est un pays autoritaire dans lequel on relève de nombreuses violations des droits humains. C'est pourquoi Solomon a décidé de quitter son pays lorsqu'il avait 15 ans. Pour sortir d'Érythrée, il a dû faire appel à des passeurs. Son périple, émaillé de moments difficiles et dangereux, a duré plus de deux mois. C'est pendant la traversée de la Méditerranée entre la Libye et l'Italie qu'il a eu le plus peur. Heureusement, il a été secouru avec d'autres personnes par l'équipage d'un bateau italien.

Les débuts en Suisse ont été difficiles. Solomon ne connaissait pas la langue et beaucoup de choses étaient nouvelles pour lui. Après avoir passé un mois dans un

centre d'accueil à Kreuzlingen, il a rejoint le centre Lilienberg pour mineur-e-s non accompagné-e-s et a pu être scolarisé. Il vit aujourd'hui à Zurich-Altstätten en colocation avec deux Allemands. Les jeunes gens cuisinent à tour de rôle et partagent leurs repas. Pendant son temps libre, Solomon voit des amis, se promène, fait de la natation ou joue au football. Faire la connaissance de Suisses n'est pas facile. Il voit en revanche régulièrement son frère qui est installé de longue date dans le pays. Sa famille lui manque, il aimerait bien la revoir.

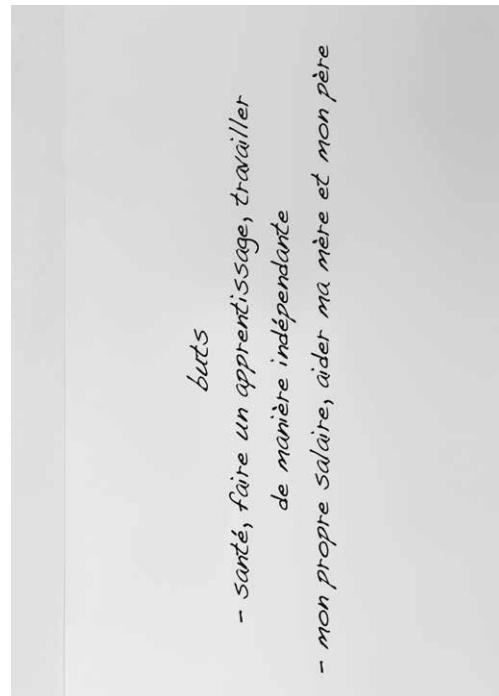
Solomon effectue un préapprentissage dans une entreprise qui forme des installateurs et installatrices. Les gens en Suisse, notamment sa conseillère, l'ont beaucoup aidé. Il pourrait s'imaginer rentrer en Érythrée, mais seulement s'il peut y vivre sans craindre la répression.

Pour ce qui est de l'avenir, Solomon souhaite faire une formation, avoir un métier et mener une vie agréable. Il aimerait aussi revoir sa famille. Il espère qu'il ne sera pas moins bien considéré en Suisse du fait de sa couleur de peau et que chacun vivra dans le respect de l'autre.



Document de référence

PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE





Document de référence

PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE





Document de référence

PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE



© Camilla Odoni



Document de référence

PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE





Document de référence

PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE



© Camille Odoni

Plan de survie



OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s se mettent dans la situation d'une personne contrainte de fuir son pays.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS crayons de couleur, affiches, etc.

DÉROULEMENT

20' Les participant-e-s réfléchissent aux questions suivantes, seul-e-s ou en groupe :

- › Qu'est-ce que cela impliquerait pour toi si tu étais contraint-e de quitter ton pays ?
- › Que ressent-on lorsqu'il s'agit de tout laisser derrière soi et de partir vers l'inconnu ?
- › Quelles conséquences cela aurait-il pour toi / ta vie ?

Réalise une « mind map » (représentation graphique utilisant des pictogrammes), un extrait de journal intime, un article de journal, un dessin...

10' Les participant-e-s peuvent présenter le résultat de leurs réflexions sur une base volontaire.



ARRIVER

On ne choisit jamais librement de fuir. La guerre et les persécutions forcent les gens à quitter leur pays et à laisser derrière eux tout ce qui leur est cher. L'Europe n'a d'ailleurs pas été épargnée par le phénomène, la plus grande crise migratoire de l'histoire récente étant celle provoquée par la Seconde Guerre mondiale. Sur le seul continent européen, on estime le nombre des personnes qui ont dû fuir durant la guerre à plus de 40 millions. C'est suite à ces terribles événements qu'a été signée la Convention relative au statut des réfugiés (Convention de Genève), qui constitue aujourd'hui encore la base légale la plus importante visant à assurer la protection des réfugiés.

Outre les conflits qui sévissent en Afrique, comme au Soudan du Sud ou en Somalie, et la crise des réfugié-e-s afghan-e-s, qui dure depuis plus de 30 ans, ce sont avant tout les bouleversements que connaît le monde arabe qui poussent un grand nombre de personnes à fuir pour chercher refuge ailleurs. Le conflit en Syrie a ainsi poussé des millions de personnes sur les routes de l'exil, et placé la région face à des défis colossaux.

Parmi les plus de 65 millions de personnes déplacées dans le monde, la plupart cherchent refuge dans un pays voisin. Ainsi, la majorité des Syrien-ne-s gagnent tout d'abord la Turquie, la Jordanie ou le Liban. Lorsqu'ils se prolongent, ces conflits entraînent également une hausse des demandes d'asile en Europe. C'est avant tout de régions en guerre ou en crise comme l'Afghanistan ou la Syrie que proviennent celles et ceux qui se lancent dans le dangereux trajet vers l'Europe.

Dans ce chapitre, les participant-e-s sont invité-e-s à se pencher sur les mouvements migratoires planétaires ainsi que sur les foyers de crise actuels. Ils/elles prennent connaissance de faits et de chiffres importants, et étudient la Convention de Genève ainsi que le système d'asile suisse. Les portraits de cinq réfugié-e-s et personnes admises à titre provisoire, forcé-e-s pour diverses raisons de quitter leur terre natale, illustrent les divers aspects que revêt la problématique de la fuite. Sur la base de leurs histoires subjectives, mais placées dans un contexte historique et sociétal particulier, et des informations de fond rassemblées dans ce dossier, les participant-e-s acquièrent des connaissances concernant la thématique de la fuite.

Quiz sur le thème de la fuite



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s reçoivent des informations de base sur le thème de la fuite.

GROUPE CIBLE 12 ans et plus

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS Questions et réponses

DÉROULEMENT

- 25'** Les quatre coins de la classe sont marqués des lettres A, B, C et D. L'enseignant-e lit une question. Les participant-e-s réfléchissent quelques instants (30 secondes max.) puis vont se placer dans le coin de la classe correspondant à leur réponse. Lorsque chacun-e s'est positionné-e, quelques personnes sont invitées à revenir au milieu pour justifier leur choix. L'enseignant-e explique alors quelle est la bonne réponse et pourquoi. Les participant-e-s regagnent leur place et l'enseignant-e lit la question suivante.
- 10'** À la fin de la session, le quiz³ est évalué et analysé sur la base des questions ci-après :
- Pour quelles questions connaissons-nous la réponse ?
 - Quelles réponses nous ont-elles surpris-e-s, et pourquoi ?
 - D'où nous viennent nos connaissances concernant la fuite et l'asile ?

³ <http://www.unhcr.org/dach/ch-fr/15283-le-nombre-de-personnes-deplacees-atteint-son-plus-haut-niveau-depuis-des-decennies.html>

QUESTIONS / RÉPONSES

1) Combien la planète comptait-elle de réfugié-e-s et de personnes déplacées en 2016 ?

- | | |
|------------------|------------------|
| A) 100 000 | B) 5,2 millions |
| C) 65,6 millions | D) 93,5 millions |

Réponse correcte = C) 65,6 millions de personnes

Fin 2016, selon les statistiques du HCR, le nombre de personnes en fuite avoisinait les 65,6 millions, soit 22,5 millions de réfugié-e-s, 2,8 millions de requérant-e-s d'asile et 40,3 millions de déplacé-e-s internes. C'est environ 300 000 personnes de plus qu'à la fin 2015, et un record jusqu'ici. Chaque minute de l'année 2016, 20 personnes en moyenne ont ainsi été contraintes de quitter leur pays.

2) Quel pourcentage des personnes en fuite dans le monde sont des enfants ou des jeunes ?

- | | |
|---------|---------|
| A) 20 % | B) 51 % |
| C) 5 % | D) 61 % |

Réponse correcte = B) 51 %

Sur plus de 65,6 millions de personnes déplacées dans le monde, la moitié environ sont des enfants ou des jeunes (jusqu'à 18 ans). Nombre d'entre eux/elles ont été séparé-e-s de leurs parents durant leur fuite, et beaucoup n'ont plus de parents du tout. Les enfants et les jeunes qui fuient leur pays sans leurs parents et sans proches sont également appelé-e-s des mineur-e-s non accompagnés (MNA). Si les enfants et les jeunes fuient généralement pour les mêmes raisons que les adultes, il existe un certain nombre de raisons qui les concernent plus particulièrement, comme le mariage forcé, le recrutement d'enfants-soldats, ou encore les mutilations génitales. Deux mille enfants et jeunes sont arrivés en Suisse sans leurs parents en 2016 et ont déposé une demande d'asile.

3) Où se réfugient la plupart de ces personnes ?

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| A) Ailleurs dans le pays | B) Dans un pays voisin |
| C) Sur un autre continent | D) Sur une autre planète |

Réponse correcte = A) Ailleurs dans le pays

Les déplacé-e-s internes constituent le groupe le plus important de personnes nécessitant une protection. On estime qu'à la fin 2016, leur nombre atteignait environ 40,3 millions. Les déplacé-e-s internes fuient leur région d'origine mais restent dans leur pays. Ces personnes ne traversent donc pas de frontière nationale. Leur propre État est responsable de leur protection, mais dans de nombreux cas, il ne peut plus ou ne veut pas l'assurer pour ce groupe de population particulier.

4) De quel pays venait le plus grand nombre de réfugié-e-s en 2016 ?

- | | |
|-------------|---------------------|
| A) De Syrie | B) D'Afghanistan |
| C) D'Irak | D) Du Soudan du Sud |

Réponse correcte = A) De Syrie

La guerre en Syrie dure maintenant depuis plusieurs années. À la fin 2016, elle avait obligé quelque 5,5 millions d'enfants, d'hommes et de femmes à fuir leur pays. En Afghanistan et en Irak également, la guerre et les crises sévissent depuis plusieurs dizaines d'années. Au Soudan du Sud, depuis l'indépendance en 2011, les combats poussent de grands nombres de personnes à l'exil. Qu'elles viennent de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak ou du Soudan du Sud, la plupart de ces personnes commencent par gagner un pays voisin. Depuis quelques années, toutefois, un nombre croissant de réfugié-e-s viennent chercher la sécurité en Europe.

5) Quel pays accueille actuellement le plus de réfugié-e-s dans le monde ?

- A) La Turquie
- B) L'Espagne
- C) La Suisse
- D) Les États-Unis

Réponse correcte = A) La Turquie

En 2016, la Turquie accueillait 2,9 millions de réfugié-e-s, suivie du Pakistan, avec 1,4 million. Les demandes d'asile ont fortement augmenté en Europe également, mais si l'on compare les chiffres, on voit que ce sont avant tout les pays voisins de la Syrie, de l'Afghanistan et du Soudan du Sud qui accueillent le plus grand nombre de réfugié-e-s. Le seul camp de réfugié-e-s de Dabaab, au Kenya, accueille ainsi un total de 260 000 personnes, soit deux fois plus que la ville de Lausanne ne compte d'habitants. Au sein de l'UE, c'est en Allemagne que vivait le plus grand nombre de réfugié-e-s en 2016 (478 581 personnes). Selon les chiffres du SEM, la Suisse compte presque 83 000 réfugié-e-s et personnes admises provisoirement.

6) Parmi les droits suivants, lequel n'est pas un droit humain?

- A) Le droit de quitter n'importe quel pays
- B) Le droit de retourner dans son pays
- C) Le droit à l'argent nécessaire au voyage
- D) Le droit de demander l'asile dans un autre pays

Réponse correcte = C) Le droit à l'argent nécessaire au voyage

Le droit à l'argent nécessaire au voyage n'est pas inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le droit de demander l'asile dans un autre pays est en revanche bel et bien un droit humain. La Déclaration universelle a été adoptée par l'ONU le 10 décembre 1948, et ratifiée par la plupart des pays du monde. Au fil des années, cette déclaration, considérée comme la clé de voûte des droits humains, a servi de base à l'élaboration d'une série de conventions dédiées aux droits humains, qui ont entériné l'interdiction de la discrimination, de la torture et de l'esclavage, l'interdiction de refouler des réfugié-e-s vers un État où ils/elles sont persécuté-e-s, mais aussi la liberté de réunion, le droit à l'éducation et à la propriété, ainsi que la liberté de croyance et d'opinion⁴.

7) En Suisse, combien d'argent donne-t-on par jour aux requérant-e-s d'asile pour leur nourriture, leurs vêtements et leur hygiène ?

- A) CHF 12.50 max.
- B) CHF 40.20 max.
- C) CHF 22.50 max.
- D) Aucune aide financière

Réponse correcte = A) CHF 12.50 max.

Dès qu'un-e requérant-e d'asile est assigné-e à un canton, il/elle bénéficie de l'aide sociale. Celle-ci diffère d'un canton à l'autre, mais dans tous les cantons, les requérant-e-s touchent environ 20 % de moins que les Suisses dans le besoin ou que les réfugié-e-s dont le statut a été reconnu. À titre d'exemple, un-e requérant-e seul-e vivant dans un centre de transit du canton de Berne reçoit 9.50 francs par jour pour la nourriture, les vêtements et l'hygiène. S'il/elle occupe un appartement, ce montant s'élèvera alors à 12.50 francs par jour. L'aide est dans la mesure du possible octroyée sous forme de prestations en nature.

⁴ http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf (en anglais, état au 18.10.16)
<https://www.humanrights.ch/fr/>

8) Parmi les motifs énumérés ci-après, lequel ne constitue pas un motif de fuite au sens de la Convention de Genève ?

- A) Persécution du fait de ses opinions politiques
- B) Persécution du fait de ses convictions religieuses
- C) Persécution du fait de son appartenance à un certain groupe social
- D) Poursuites pénales motivées par un délit comme le vol, le meurtre, etc.

Réponse correcte = D) Poursuites pénales motivées par un délit

Les motifs justifiant la reconnaissance du statut de réfugié-e sont définis dans la Convention de Genève, qui est le document fondamental dans lequel est ancrée la protection des réfugié-e-s. Elle a jusqu'ici été signée par 150 États, dont la Suisse. Un-e réfugié-e est une personne qui a fui son pays d'origine et qui craint avec raison de faire l'objet de persécutions en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social.

9) Quel est le pays d'origine de la majorité des requérant-e-s d'asile qui ont déposé une demande en Suisse en 2016 ?

- | | |
|------------------|---------------|
| A) L'Afghanistan | B) L'Érythrée |
| C) La Syrie | D) La Somalie |

Réponse correcte = B) L'Érythrée

Selon les statistiques du SEM, quelque 5200 réfugié-e-s originaires d'Érythrée ont déposé une demande d'asile en Suisse en 2016. Viennent ensuite les ressortissant-e-s d'Afghanistan (3200 demandes) et de Syrie (2100 demandes).

10) Qu'est-ce qui distingue un-e migrant-e d'un-e réfugié-e ?

- A) Il n'y a pas de différence.
- B) Les migrant-e-s doivent déposer une demande d'asile.
- C) Les migrant-e-s quittent leur pays d'origine de leur plein gré et peuvent y retourner.
- D) Les conventions internationales obligent les États à accueillir les migrant-e-s.

Réponse correcte = C) Les migrant-e-s quittent leur pays d'origine de leur plein gré et peuvent y retourner.

Les personnes réfugiées sont obligées de quitter leur pays d'origine, car elles s'y trouvent en danger. A la différence d'un-e réfugié-e, un-e migrant-e n'est pas menacé-e de persécution dans son pays d'origine, et peut en principe y retourner. Il/elle quitte son pays le plus souvent pour améliorer sa situation personnelle, pour des raisons économiques, pour travailler, ou encore pour des motifs d'ordre familial. Une situation d'extrême pauvreté est toutefois à l'origine du départ de nombreux migrant-e-s. D'une manière générale, on ne peut néanmoins pas les considérer comme des réfugié-e-s.

Fuite : les différentes situations en images



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s s'intéressent aux événements en Syrie et en Afghanistan qui amènent les personnes à prendre la fuite. Ils/elles traduisent les informations contenues dans les textes en images à l'aide de pictogrammes et apprennent ainsi à analyser des situations complexes et à les présenter de manière convaincante.

DURÉE 2 leçons

SUPPORTS VARIANTE 12-14 ANS

Documents de référence « Marche à suivre (12-14 ans) », « Informations Syrie – Fiche 2 (Où vont les réfugié-e-s ?) », « Informations Syrie – Fiche 4 (carte) », « Informations Afghanistan – Fiche 2 (Où vont les réfugié-e-s ?) », « Informations Afghanistan – Fiche 4 (carte) » et « Pictogrammes », six affiches

SUPPORTS VARIANTE 15 ANS ET PLUS

Documents de référence « Marche à suivre (15 ans et plus) », « Informations Syrie – Fiches 1 à 4 », « Informations Afghanistan – Fiches 1 à 4 » et « Pictogrammes », six affiches

DÉROULEMENT

La classe est répartie en six groupes : trois groupes reçoivent un jeu de documents concernant la Syrie, les trois autres un jeu de documents concernant l'Afghanistan. Chaque groupe reçoit en plus une affiche sur laquelle il élaborera une représentation graphique de la situation, après avoir esquissé la carte de la région. Chaque participant-e reçoit par ailleurs le dossier d'information correspondant à son groupe. Les documents de référence « Pictogrammes » et « Marche à suivre » sont distribués chacun en un seul exemplaire à chaque ensemble de trois groupes traitant le même pays. Dans l'idéal, on enchaînera les deux unités d'enseignement. On explique au préalable aux participant-e-s ce qu'est une « représentation graphique » et un « pictogramme ».

Les 15 ans et plus ont pour mission de représenter graphiquement la guerre en Syrie ou le conflit en Afghanistan. Les fiches 1 à 3 du document de référence « Informations Syrie » ou « Informations Afghanistan » servent de base pour cette tâche. La première fiche traite de l'histoire du pays, la deuxième donne des éléments sur la fuite (faits et chiffres clés), la troisième des informations sur les parties au conflit. Les participant-e-s plus âgé-e-s se répartissent la lecture des fiches. Les plus jeunes (12-14 ans) traitent la fiche n° 2 (« Où vont les réfugié-e-s ? ») sur la Syrie ou l'Afghanistan, selon leur groupe. Quel que soit leur âge, les participant-e-s transfèrent les informations des fiches sur la carte géographique à l'aide des pictogrammes. Ils/elles sont libres de modifier les pictogrammes ou d'en élaborer de nouveaux (p. ex. pour les moyens de transport utilisés). L'essentiel est que la représentation soit claire et facile à lire.

Au cours de la deuxième unité d'enseignement, les représentations graphiques sont présentées en plénum. Les participant-e-s vérifient si les informations communiquées ont été correctement transférées. On compare également entre elles les représentations graphiques, en relevant les points communs et les différences, et en cherchant les raisons pouvant expliquer ces variations. En guise de conclusion, les participant-e-s sont invité-e-s à répondre à trois questions : Qu'est-ce qui vous a surpris-e-s ? Qu'est-ce qui était nouveau pour vous ? Que saviez-vous déjà ?



Document de référence

MARCHE À SUIVRE (12-14 ANS)

Vous avez reçu une fiche contenant des informations sur le thème de la guerre, des conflits et de la fuite. On vous a également remis une carte géographique, des pictogrammes et une affiche.

Votre tâche consiste à reporter sur la carte les informations figurant dans la fiche, à l'aide des pictogrammes, de façon à élaborer une représentation graphique de la situation permettant de visualiser clairement les éléments suivants :

- Qu'est-ce qui force les personnes à prendre la fuite ?
- Où fuient-elles ? Où restent-elles le plus souvent ?
- Comment se déplacent-elles (en bateau, à pied, etc.) ?
- Quelles sont leurs conditions de vie dans les pays voisins ?

Avant de lire les fiches, étudiez les pictogrammes. Vous pouvez les modifier ou en élaborer de nouveaux (moyens de transport utilisés, conditions de vie, etc.). L'essentiel est de présenter les informations de façon claire et compréhensible.

En lisant les fiches, soulignez les éléments qui vous paraissent importants. Réfléchissez déjà aux pictogrammes qui traduiraient le mieux les différents éléments d'information.

Échangez vos résultats au sein du groupe et commencez à esquisser la représentation graphique. Tout d'abord, reportez la carte géographique sur l'affiche, en adaptant l'échelle de manière à couvrir l'entier de la surface et avoir suffisamment de place pour les pictogrammes. Les contours des pays n'ont pas besoin d'être exacts. Puis placez les pictogrammes sur votre carte.



Document de référence

MARCHE À SUIVRE (15 ANS ET PLUS)

Vous avez reçu une fiche traitant de l'histoire du pays, une deuxième avec des faits et des chiffres concernant la fuite, et une troisième contenant des informations sur les parties au conflit. On vous a également remis une carte géographique, des pictogrammes et une affiche.

Votre tâche consiste à reporter sur la carte les informations contenues dans les fiches, à l'aide des pictogrammes, et à élaborer ainsi une représentation graphique permettant de visualiser les éléments suivants :

- Quelles sont les causes du conflit ? Tenez compte pour cela de l'histoire du pays.
- Où les personnes partent-elles se réfugier ? Comment se déplacent-elles ? Où se retrouvent la plupart d'entre elles ?
- Quelles sont leurs perspectives de vie dans le pays d'accueil ?
- Quelles sont les parties au conflit ? Quels sont les intérêts défendus par chacune d'elles ?

Avant de lire les fiches, étudiez les pictogrammes. Vous pouvez les modifier ou en élaborer de nouveaux (moyens de transport utilisés, conditions de vie, etc.). L'essentiel est de présenter les enjeux du conflit de façon claire et compréhensible.

Répartissez-vous la lecture des fiches au sein du groupe et soulignez les éléments essentiels, en réfléchissant déjà aux pictogrammes pouvant traduire le mieux les divers éléments d'information.

Échangez vos résultats au sein du groupe et commencez à élaborer la représentation graphique. Tout d'abord, reportez la carte géographique sur l'affiche, en adaptant l'échelle de manière à couvrir l'entier de la surface et avoir suffisamment de place pour les pictogrammes. Les contours des pays n'ont pas besoin d'être tout à fait précis. Puis placez les pictogrammes sur votre carte.



Document de référence

INFORMATIONS SYRIE – FICHE 1 (ÉLÉMENTS D'HISTOIRE)

La Syrie fait partie du Proche-Orient. Sa superficie correspond à quatre fois celle de la Suisse. Aux côtés d'une forte majorité arabe (90 % env.), le pays compte diverses minorités (Kurdes, Arménien-ne-s, Tcherkesses, Turkmènes, Assyrien-ne-s) et divers groupes religieux (chrétien-ne-s et musulman-e-s sunnites en majorité).

Hafez el-Assad a régné pendant presque 30 ans sur la Syrie, à compter de 1971. Avec le parti socialiste Baath auquel il appartenait, il s'est efforcé de renforcer l'unité du peuple syrien et d'éviter les conflits entre les divers groupes ethniques le constituant. Si la majeure partie de la population bénéficiait d'une couverture sociale et médicale de base et avait accès à l'éducation, les libertés politiques étaient très restreintes, alors que l'armée et les services secrets jouaient un rôle important. La corruption était généralisée et la résistance que pouvait opposer la population était écrasée, de façon souvent violente.

Après la mort de Hafez el-Assad, son fils Bachar lui a succédé à la tête de l'État en juillet 2000. Alors que nombre de prisonniers et prisonnières politiques étaient libéré-e-s, on a pu croire au début à un renforcement de la démocratie et de la liberté. Bachar el-Assad a toutefois perpétué le style autoritaire de son père. Les citoyen-ne-s ne jouissaient ainsi que de maigres libertés, et les opposant-e-s politiques étaient poursuivi-e-s ou persécuté-e-s. Les arrestations arbitraires ont continué, alors que les droits humains étaient bafoués.

Seule une partie de la population a vu ses conditions de vie s'améliorer. À la campagne, en particulier, les conditions n'ont fait qu'empirer. L'hiver 2006 / 2007 a en outre vu commencer une sécheresse qui devait durer trois ans. La production agricole a chuté, les animaux d'élevage ont été décimés, et les prix des denrées alimentaires sont montés en flèche. Le gouvernement ne soutenant pas suffisamment les populations rurales, un grand nombre de gens ont fui la campagne pour la ville. Ils espéraient y trouver du travail, mais seule une minorité a été à même d'améliorer sensiblement ses conditions de vie, ce qui a induit une insatisfaction toujours grandissante.

Un problème supplémentaire a été l'aggravation du chômage parmi les jeunes, malgré un bon niveau de formation. Or la population syrienne est très jeune, et l'insatisfaction ne pouvait que s'amplifier au sein de cette jeunesse désœuvrée.

Dès la fin 2010, des manifestations de masse ont débuté dans une série de pays arabes. En participant à ces manifestations, qui ont reçu la dénomination de « printemps arabe », la population voulait obtenir plus de libertés, ainsi qu'un renouveau à la tête des différents États. En 2011, les manifestations ont également débuté en Syrie, tout d'abord de manière pacifique. Mais les méthodes de répression brutales déployées par le gouvernement ont induit une escalade de la violence. La guerre féroce qui sévit depuis 2011 a déjà coûté des centaines de milliers de vies humaines et forcé des millions de personnes à s'exiler.

Sources :

<https://www.youtube.com/watch?v=uFkt37P8t6U> (en allemand, état au 18.10.16)

www.spektrum.de/news/wiedersyrischebuergerkriegmitdemklimawandelzusammenhaengt/1335050 (en allemand, état au 18.10.16)

Susanne Binder, Gebhard Fartacek (dir.), *Facetten von Flucht aus dem Nahen und Mittleren Osten*, facultas 2016, Université de Vienne (en allemand)



Document de référence / page 1

INFORMATIONS SYRIE – FICHE 2 (OÙ VONT LES RÉFUGIÉ-E-S ?)

C'est à la fin 2010 qu'a débuté le Printemps arabe, un mouvement de manifestations massives contre les gouvernements de divers pays arabes comme la Tunisie, la Libye, l'Égypte et le Bahreïn. Ces manifestations canalisaient la colère de larges portions de la population, qui exigeaient davantage de liberté, de meilleures conditions de vie ainsi qu'un changement à la tête de l'État. En 2011, la population syrienne a elle aussi commencé à manifester son mécontentement et à exiger de meilleures conditions de vie et davantage de démocratie, de liberté et de droits. C'est la répression brutale de ces manifestations qui a entraîné la guerre qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Le conflit oppose diverses parties, dont plusieurs puissances internationales, qui chacune défendent leurs intérêts d'ordre économique, géopolitique ou ethno-religieux. La principale victime du conflit est la population, alors que les habitant-e-s de nombreux villages et villes sont eux-mêmes entraîné-e-s dans les affrontements. Comme il est difficile, voire impossible, d'acheminer vivres et médicaments dans les régions touchées, la faim constitue le quotidien d'une large part de la population, et se trouve de fait utilisée comme arme par les parties au conflit, au même titre que les arrestations et la torture. Des centaines de milliers de personnes sont mortes durant cette guerre, et plus de cinq millions ont dû prendre la fuite.

Avant la guerre, la Syrie comptait environ 21 millions d'habitant-e-s. Depuis le début de la guerre civile, 5,5 millions de personnes ont dû quitter le pays. À ces personnes exilées s'ajoutent environ 6,3 millions de déplacé-e-s internes, soit des personnes qui ont elles aussi tout laissé derrière elles, mais qui ont trouvé refuge dans une région de Syrie restée épargnée par les conflits.

La plupart des personnes qui ont quitté la Syrie se sont réfugiées dans un pays voisin (Liban, Jordanie, Turquie, Irak) ou en Égypte. Elles y cherchent la sécurité et des perspectives de survie, en espérant que la guerre se terminera bientôt et qu'elles pourront retourner chez elles. Toujours plus de réfugié-e-s, qui pouvaient vivre de leurs économies au début de leur exil, s'appauvrisse et ont besoin d'aide extérieure. L'approvisionnement de ces personnes représente un immense défi, tout particulièrement pour les pays voisins, qui se trouvent souvent déjà eux-mêmes en situation de pénurie d'eau et d'électricité, mais également de travail et de logements. Nombre d'enfants sont empêchés d'accomplir leur scolarité, soit parce qu'il n'y a pas de place dans les écoles, soit parce qu'ils travaillent pour contribuer à faire vivre leur famille.



Document de référence / page 2

INFORMATIONS SYRIE – FICHE 2 (OÙ VONT LES RÉFUGIÉ-E-S ?)

- La Turquie a accueilli quelque trois millions de réfugié-e-s syrien-ne-s, soit environ 4 % d'une population totale d'un peu moins de 80 millions. La plupart des réfugié-e-s vivent dans des régions urbaines ; seule une partie (300 000 personnes env.) loge dans des camps répartis sur l'ensemble du territoire du pays.
- Un million de Syrien-ne-s ont jusqu'ici trouvé refuge au Liban, ce qui correspond à 17 % de la population du pays. Survivre représente un combat quotidien pour nombre de réfugié-e-s syrien-ne-s. Une majorité d'entre eux/elles vivent avec environ 3 francs par jour et par personne. Étant donné qu'il n'y a pas au Liban de camps gérés par l'État ou par une organisation d'entraide, la plupart des réfugié-e-s vivent dans des cabanes qu'ils/elles ont construites, dans des chambres prêtées, dans des garages ou dans des logements surpeuplés, dans des conditions très difficiles.
- La Jordanie a pour sa part accueilli quelque 685 000 personnes depuis le début de la guerre civile (env. 9 % de sa population). Un peu plus de 118 000 réfugié-e-s syrien-ne-s vivent dans les camps de Zaatari et d'Azraq, et les autres ont trouvé refuge dans des villes et des villages jordaniens.
- Quelque 230 800 réfugié-e-s syrien-ne-s ont gagné l'Irak, et représentent environ 0,6% de la population totale de ce pays. Comme l'Irak est encore partiellement en guerre, la plupart des réfugié-e-s ont gagné le nord du pays, relativement sûr.
- À titre de comparaison, quelque 490 000 Syrien-ne-s ont gagné l'Europe par la mer sur l'année 2015, ce qui représente à peine 0,09 % de la population de l'UE. Le nombre de demandes d'asile varie toutefois fortement d'un pays à l'autre. La Suisse a ainsi enregistré environ 2040 demandes d'asile de la part de réfugié-e-s syrien-ne-s en 2016, contre 8640 pour l'Autriche et 266 250 pour l'Allemagne.

La fuite elle-même est dangereuse, et des milliers de gens y laissent leur vie. Bon nombre de celles et ceux qui essaient de gagner l'Europe traversent la Méditerranée dans de vieux bateaux surchargés. Ces personnes doivent par ailleurs souvent parcourir de grandes distances à pied ou à bord de camions surchargés. C'est pourquoi le HCR s'engage en faveur de la création de voies de migration légales et sûres.

Sources :

https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2017/ref_2017-01-23.html
 Susanne Binder, Gebhard Fartacek (dir.), *Facetten von Flucht aus dem Nahen und Mittleren Osten*, facultas 2016, Université de Vienne
www.unhcr.org/576408cd7.pdf (en anglais, état au 18.10.16)
<http://reporting.unhcr.org/> (en anglais, état au 18.10.16)
http://popstats.unhcr.org/en/asylum_seekers (en anglais, état au 18.10.16)
<http://data2.unhcr.org/fr/situations/mediterranean> (en anglais, état au 18.10.16)



Document de référence

INFORMATIONS SYRIE – FICHE 3 (LES PARTIES EN CONFLIT)

Le conflit en Syrie est très complexe. Il oppose un grand nombre de parties, qui chacune défend des intérêts particuliers. Ces parties se répartissent en gros entre cinq groupes, dont nous ne pouvons que donner un aperçu ici :

1) Bachar el-Assad et ses allié-e-s

Bachar el-Assad veut rester à la tête du pays. Il dépend du soutien d'un certain nombre d'allié-e-s, dont la Russie, l'Iran et le Hezbollah (parti chiite et milice libanaise), qui défendent leurs intérêts propres et qui essaient d'étendre leur influence sur la Syrie.

2) L'opposition – les opposant-e-s de Bachar el-Assad

Ce groupe est constitué de plusieurs alliances défendant chacune des intérêts propres, mais partageant l'objectif de faire chuter Bachar el-Assad. Il réunit notamment l'**« Armée syrienne libre »**, différentes milices islamistes telles que le **« Front islamique »**, ou encore le **« Front Al-Nusra »**, issu de la mouvance Al-Qaïda. Chacun de ces groupes d'opposition est lui-même soutenu par différents acteurs étrangers.

3) L'organisation État islamique

(État islamique chevauchant une partie des territoires syrien et irakien, également appelé EI ou Daech)

L'EI a exploité les conditions chaotiques de la guerre pour mettre en œuvre sa vision d'un califat, ou d'un État de droit divin. Il utilise la terreur pour forcer tous les groupes ethniques et religieux à adopter son interprétation radicale de l'islam. De nombreuses personnes étrangères s'engagent pour combattre aux côtés de l'EI en Syrie. L'EI se trouve actuellement sous forte pression et sera probablement forcé à rentrer dans la clandestinité dans un proche avenir.

4) Les troupes kurdes

Les troupes kurdes jouent un rôle important dans le combat contre l'État islamique. Membres d'un groupe ethnique dispersé entre la Turquie, l'Irak, la Syrie et l'Arménie, elles luttent en de nombreux endroits pour un État kurde indépendant. Le groupe est toutefois divisé en plusieurs partis et courants, ce qui donne régulièrement lieu à des tensions au sein même du mouvement prokurde.

5) L'alliance militaire contre l'État islamique

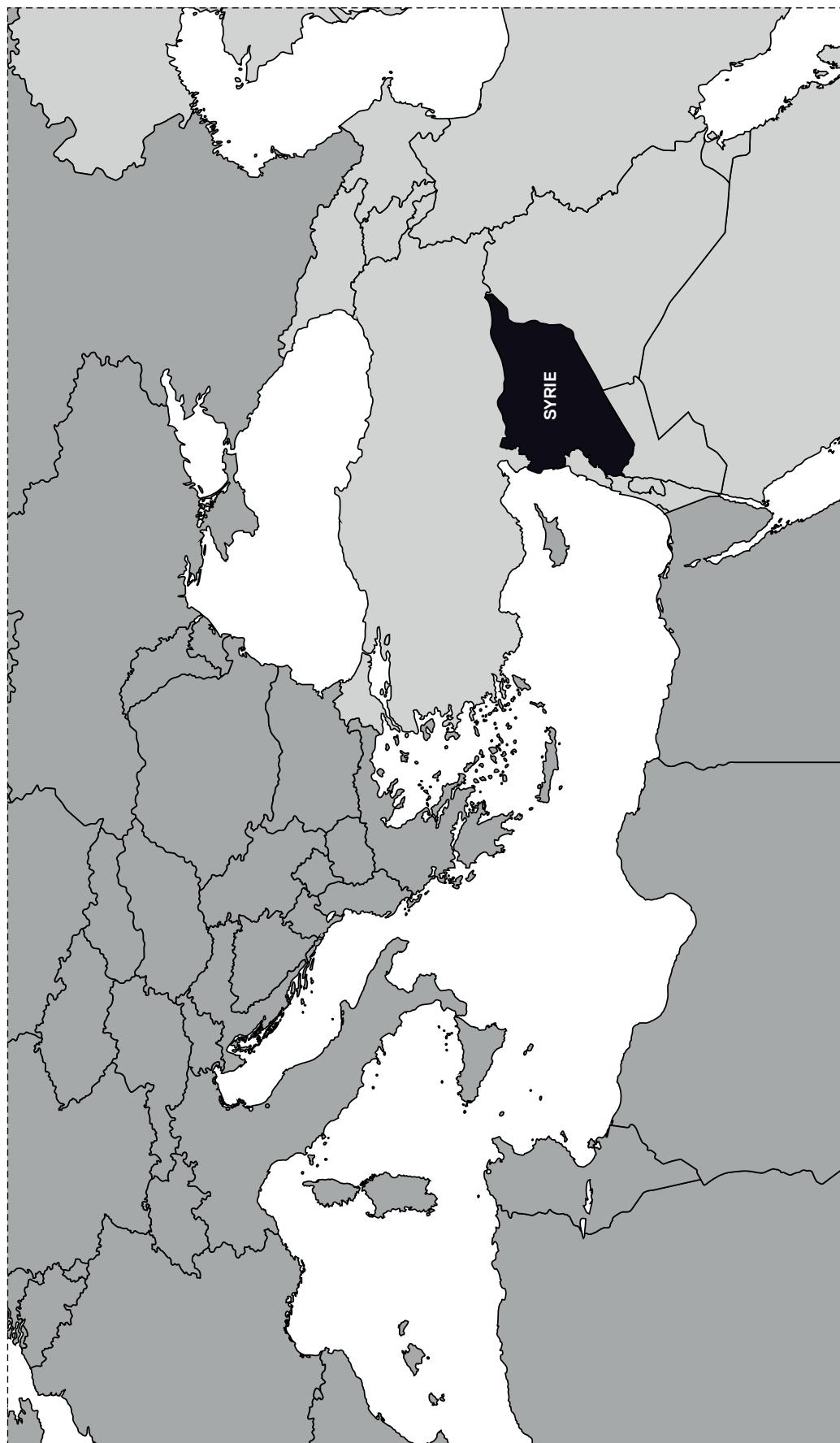
Plusieurs pays dont les États-Unis, la Turquie, l'Arabie saoudite ainsi que certains pays européens se sont associés dans le but d'empêcher l'expansion de l'État islamique en Syrie. Les nombreuses parties au conflit et les intérêts tant politiques qu'économiques qui entrent en jeu rendent très difficile la recherche d'une solution au conflit. Des livraisons d'armes en provenance des pays les plus divers (Moyen-Orient, Europe, États-Unis et Russie) jouent elles aussi un rôle important dans la guerre en Syrie. Il est souvent difficile de déterminer d'où proviennent les armes et comment elles atterrissent en Syrie.

Sources :

www.frieden-und-sicherheit.de/content/aktuelle-religiöse-und-ethnische-konflikte (en allemand, état au 18.10.16)
www.bpb.de/internationales/weltweit/innerstaatlichekonflikte/54705/syrien (en allemand, état au 18.10.16)
www.bpb.de/internationales/weltweit/innerstaatlichekonflikte/54641/kurdenkonflikt (en allemand état au 18.10.16)
www.dw.com/de/waffen-in-syrien-der-nachschatz-rollt/a-17984414 (en allemand état au 18.10.16)



INFORMATIONS SYRIE – FICHE 4 (CARTE)





Document de référence

INFORMATIONS AFGHANISTAN – FICHE 1 (ÉLÉMENTS D'HISTOIRE)

L'Afghanistan est situé en Asie centrale. La plus grande partie du pays est très montagneuse et difficilement accessible. Sa population se répartit entre plusieurs groupes ethniques, dont les principaux sont les Pachtounes, les Tadjiks, les Hazaras et les Ouzbèkes. La majorité de la population afghane est musulmane.

L'Afghanistan a traversé nombre de guerres et de conflits violents au cours des trente dernières années : l'année 1978 a été marquée par un putsch des communistes afghans, qui ont réformé par la force les structures agraires et le système éducatif, en écrasant au passage toute opposition. Cette politique radicale a suscité des résistances au sein de la population, donnant le coup d'envoi d'une longue guerre civile opposant les communistes à divers groupements religieux. En 1979, l'armée soviétique a envahi l'Afghanistan pour soutenir son gouvernement communiste. De nombreuses personnes ont été forcées de s'exiler et l'islam est devenu l'élément reliant toutes les forces d'opposition au communisme. Une longue guérilla a suivi, dans laquelle l'Union soviétique (remplacée à sa chute en 1991 par la Russie, son plus grand État constitutif) s'est battue aux côtés du gouvernement afghan, alors que l'opposition musulmane était principalement soutenue par les États-Unis, l'Arabie saoudite et le Pakistan. En 1992, les combattant-e-s de la résistance afghane ont finalement pris le contrôle du pays et proclamé « l'État islamique d'Afghanistan ». Nombre de sympathisant-e-s du mouvement communiste ont dû quitter le pays, alors que les membres des diverses mouvances religieuses, qui s'étaient réfugiés en Iran ou au Pakistan, sont retournés chez eux.

La situation en Afghanistan ne s'est toutefois pas apaisée durant les années qui ont suivi. Divers groupes désireux d'étendre leur influence ont commencé à se battre entre eux. Outre les différents seigneurs de guerre qui se mesuraient, un groupe islamiste radical a émergé, celui des Talibans.

À compter de 1996, les Talibans ont pris le contrôle de portions toujours plus vastes du pays, en abolissant les libertés, la démocratie et les droits humains. Les arts et les médias ont été en grande partie interdits et pour une majeure partie de la population, en particulier les femmes, a alors débuté une période de brutale oppression.

Pour réagir aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 à New York et à Washington, une coalition d'États emmenée par les États-Unis et la Grande-Bretagne a lancé une guerre contre les Talibans, qui avaient offert un refuge au groupe Al-Qaïda, avec pour objectif de les faire tomber.

En 2004 se sont tenues les premières élections depuis le début des hostilités. La violence des Talibans et d'autres groupements perdure néanmoins jusqu'à aujourd'hui. Le manque persistant de sécurité force toujours de nombreuses personnes à l'exil, et suite aux longues années de guerre, les écoles, les hôpitaux, les réseaux routiers, les médias, la police et le système judiciaire continuent de très mal fonctionner dans tout le pays.

L'Afghanistan figure aujourd'hui parmi les pays les plus pauvres de la planète. Sa population vit dans des conditions très difficiles. Si la majorité des Afghan-e-s travaillait par le passé dans l'agriculture, nombre de champs sont aujourd'hui minés et ne peuvent plus être cultivés. Beaucoup se réfugient en ville avec leur famille, pour y trouver un travail et un logement. La capitale, Kaboul, s'étant énormément agrandie en peu de temps, une grande partie de sa population vit dans des quartiers très démunis. Outre le trafic de drogue et la culture de l'opium, la misère et la corruption placent le pays devant des défis colossaux.

La sécurité s'est à nouveau massivement dégradée depuis le retrait des troupes internationales et les affrontements ont repris. Le nombre de victimes civiles était ainsi encore très élevé en 2015.

Sources :

www.liportal.de/afghanistan (en allemand, état au 18.10.16)

www.bpb.de/internationales/asien/afghanistan/ (en allemand, état au 18.10.16)

<https://unama.unmissions.org/civilian-casualties-hit-new-high-2015> (en allemand, état au 18.10.16)

Susanne Binder, Gebhard Fartacek (dir.), *Facetten von Flucht aus dem Nahen und Mittleren Osten*, facultas 2016, Université de Vienne



INFORMATIONS AFGHANISTAN – FICHE 2 (OÙ VONT LES RÉFUGIÉ-E-S ?)

L'Afghanistan est accablé par les guerres et les conflits depuis plus de 30 ans. Dès 1996, les Talibans ont pris le contrôle de portions toujours plus vastes du pays, en abolissant les libertés, la démocratie et les droits humains. Les arts et les médias ont été en grande partie interdits, et pour une majeure partie de la population, en particulier les femmes, a alors débuté une période de brutale oppression, qui a causé d'énormes souffrances et coûté un très grand nombre de vies humaines.

Pour réagir aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 à New York et à Washington, une coalition d'États emmenée par les États-Unis et la Grande-Bretagne a lancé une guerre contre les Talibans. Des millions de personnes ont dû s'exiler et de vastes portions du pays ont été détruites. Les premières élections depuis le début des hostilités se sont tenues en 2004, mais la violence des Talibans et d'autres groupements perdure jusqu'à aujourd'hui. Le manque persistant de sécurité force toujours de nombreuses personnes à l'exil.

L'Afghanistan figure parmi les pays les plus pauvres de la planète. Suite aux longues années de guerre, les écoles, les hôpitaux, les réseaux routiers, les médias, la police et le système judiciaire continuent de très mal fonctionner dans tout le pays. La sécurité s'est à nouveau massivement dégradée depuis le retrait des troupes internationales et les affrontements ont repris.

Du fait des nombreux affrontements et guerres qui l'accablent, l'Afghanistan a été ces dernières années le pays au monde d'où partaient le plus grand nombre de réfugié-e-s. La Syrie lui a succédé dès 2014, l'Afghanistan occupant aujourd'hui la deuxième position, avec 2,5 millions d'exilé-e-s.

À la fin 2016, 1,8 million d'afghan-e-s environ étaient en fuite au sein de leur propre pays, ayant trouvé refuge dans une autre région d'Afghanistan. Mais la majeure partie des réfugié-e-s vont chercher la sécurité dans les deux pays voisins que sont l'Iran et le Pakistan.

Début 2016, l'Iran avait recensé officiellement un total de 950 000 réfugié-e-s afghan-e-s, ce qui représente environ 1 % de sa population. Mais nombre d'afghan-e-s y résident sans autorisation valable, et selon des estimations plus réalistes, le nombre d'afghan-e-s séjournant en Iran est plus proche des 2,5 à 3 millions. Si les réfugié-e-s afghan-e-s ont en principe accès aux écoles et aux infrastructures médicales, nombre d'enfants et de jeunes ne peuvent pas suivre de scolarité, soit parce qu'il n'y a pas de place dans les écoles ou que les écoles locales refusent de les admettre, soit parce qu'ils/elles doivent travailler pour contribuer à faire vivre leur famille.



INFORMATIONS AFGHANISTAN – FICHE 2 (OÙ VONT LES RÉFUGIÉ-E-S ?)

En 2016, le Pakistan accueillait environ 1,4 million de réfugié-e-s enregistré-e-s en provenance d'Afghanistan (soit env. 0,8 % de sa population). Mais au Pakistan aussi, le nombre de réfugié-e-s afghan-e-s effectivement présent-e-s dans le pays est probablement bien plus important. La majorité de ces personnes appartiennent à l'ethnie pachtoune, et ont choisi le Pakistan du fait de sa proximité géographique et de leur langue commune. Nombre d'entre elles vivent dans des bidonvilles aux abords des grandes villes. Si dans les années 1980 et 1990, suite à l'invasion soviétique, les réfugié-e-s afghan-e-s étaient les bienvenu-e-s au Pakistan, l'attitude des autochtones n'est plus la même aujourd'hui. Les Afghan-e-s sont perçu-e-s comme une charge, mais aussi comme un danger. Cette attitude vise également les enfants afghans, alors même qu'ils sont nés au Pakistan et n'ont jamais connu l'Afghanistan.

Quelque 209 000 Afghan-e-s ont gagné l'Europe par la mer en 2015, ce qui représente 0,04 % de la population totale de l'UE. Le nombre de demandes d'asile varie toutefois fortement d'un pays à l'autre. En 2016, 3229 Afghan-e-s ont demandé l'asile en Suisse, contre environ 127 000 en Allemagne et 6100 en France.

La fuite en elle-même est dangereuse, et des milliers de gens y laissent leur vie. Bon nombre de celles et ceux qui essaient de gagner l'Europe traversent la Méditerranée dans de vieux bateaux surchargés. Ces personnes doivent par ailleurs souvent parcourir de grandes distances à pied ou à bord d'un camion surchargés. C'est pourquoi le HCR s'engage en faveur de la création de voies de migration légales et sûres.

Sources :

www.bmz.de/de/was_wir_machen/laender_regionen/asien/afghanistan/index.html (en allemand, état au 18.10.16)
<https://www.liportal.de/afghanistan/geschichte-staat/> (en allemand, état au 18.10.16)
www.bpb.de/internationales/asien/afghanistan/ (en allemand, état au 18.10.16)
<http://data2.unhcr.org/fr/situations/mediterranean> (état au 18.10.16)
www.unhcr.org/576408cd7.pdf (en anglais, état au 18.10.16)
<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/asylstatistik/2016/stat-jahr-2016-kommentar-f.pdf> (état au 18.10.16)



Document de référence

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE (LES PARTIES AU CONFLIT)

L'Afghanistan est en guerre depuis plus de 30 ans. La situation est hautement complexe, vu le nombre de parties belligérantes, avec chacune des intérêts particuliers à défendre, et des ramifications aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Nous nous bornerons de ce fait à donner quelques exemples.

Ce qui caractérise peut-être le mieux le conflit en Afghanistan est l'affrontement entre deux modèles de société concurrents. Une partie de la population souhaite une modernisation du pays, alors que l'autre voudrait un retour à un État islamique conservateur. L'Afghanistan abrite par ailleurs une diversité de communautés (puissants clans familiaux, groupes elles ont ethniques et religieux, communautés villageoises), qui exercent chacune une grande influence sur le territoire dont elles ont le contrôle et qui s'évertuent à empêcher la constitution d'un État afghan uniifié.

Le pays est également sous la coupe de plusieurs « warlords », ou seigneurs de guerre, dotés chacun de sa milice. Désireux avant tout d'étendre leur pouvoir, ces seigneurs de guerre s'allient avec chaque groupement ou force susceptible de les aider à gagner en influence. Ces alliances varient en fonction des intérêts de chacun.

Tout au long de l'histoire de l'Afghanistan, divers pays comme les États-Unis ou l'ex-Union soviétique n'ont reculé devant rien pour asseoir leur influence politique et assurer la défense de leurs intérêts dans la région. L'armée soviétique est ainsi entrée en Afghanistan en 1979 pour appuyer le gouvernement communiste de l'époque. Les divers groupes religieux (moudjahidines) qui avaient manifesté contre le gouvernement communiste et sa politique ont alors déclaré la « guerre sainte » contre lui et contre l'occupant soviétique. En face, les États-Unis, le Pakistan et l'Arabie saoudite ont soutenu les groupes religieux en leur fournissant armes et financements. L'hostilité entre les États-Unis et l'Union soviétique (guerre froide) a donc joué un rôle essentiel dans l'évolution du conflit en Afghanistan.

Divers autres États sont également intervenus dans la région, poussés par des intérêts économiques.

Sources :

- www.bpb.de/internationales/asien/afghanistan/138381/afghanistanim19und20jahrhundert (en allemand, état au 18.10.16)
 - www.bpb.de/politik/hintergrundaktuell/178868/1989sowjetischerabzugausafghanistan13022014 (en allemand, état au 18.10.16)
 - www.welt.de/wirtschaft/article149913996/TurkmenenbauenPipelinedurchdieTerrorzone.html (en allemand, état au 18.10.16)
- Susanne Binder, Gebhard Fartacek (dir.), *Facetten von Flucht aus dem Nahen und Mittleren Osten*, facultas 2016, Université de Vienne



INFORMATIONS AFGHANISTAN – FICHE 4 (CARTE)





Document de référence

PICTOGRAMMES



 Document de référence

PICTOGRAMMES

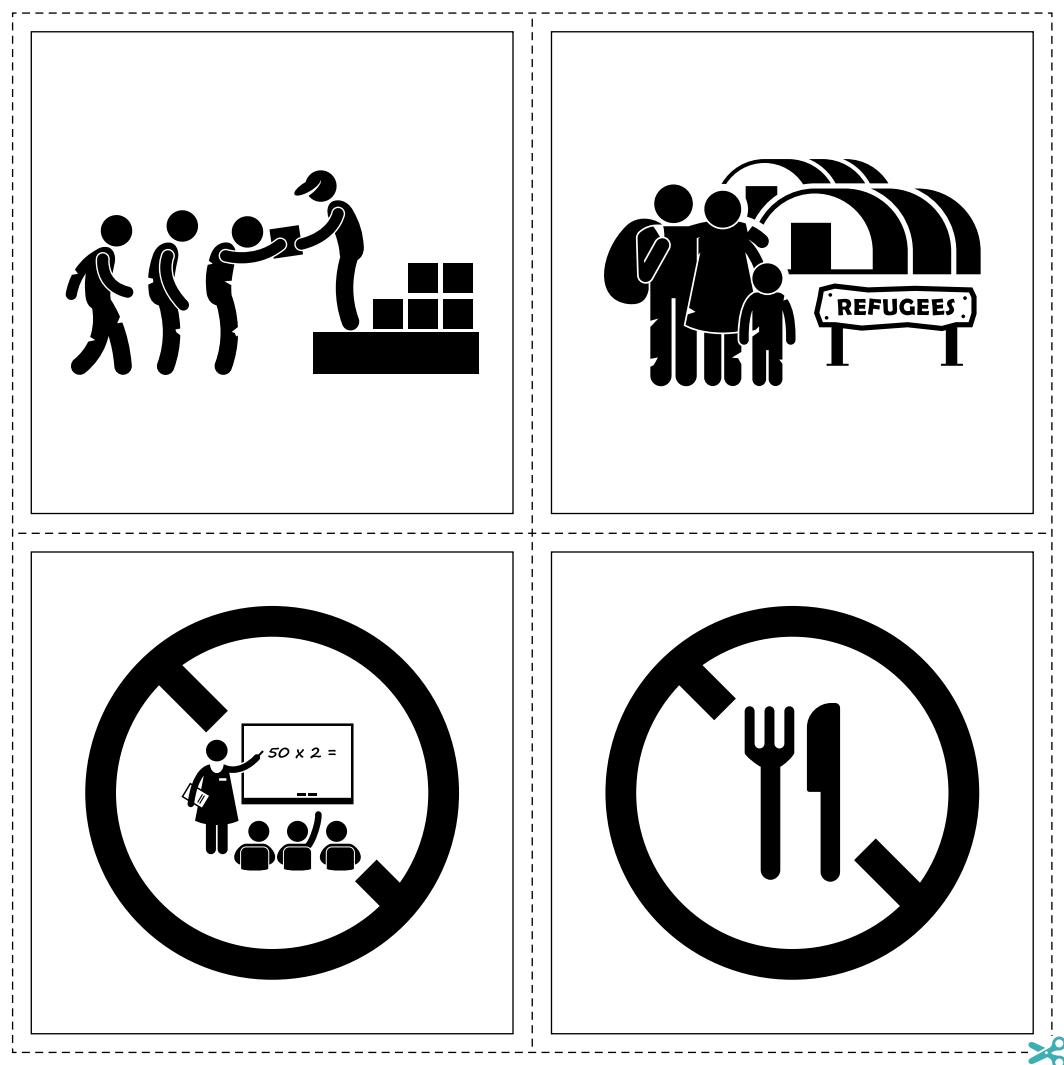


© Léamy/istock



Document de référence

PICTOGRAMMES



 Document de référence

PICTOGRAMMES



Arrivée : premiers pas



Exercice

OBJECTIF

Les élèves /participant-e-s se familiarisent avec la procédure d'asile en Suisse. Ils/elles apprennent à distinguer les statuts de requérant-e-s d'asile, réfugié-e-s et personnes admises à titre provisoire. Ils/elles approfondissent également leurs connaissances sur la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et sur sa mise en œuvre. À travers les histoires personnelles de jeunes réfugié-e-s et admis-e-s à titre provisoire, ils/elles prennent conscience que ces personnes ne quittent pas leur pays de gaité de cœur.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 2 leçons

SUPPORTS feuille de travail « Marche à suivre pour les groupes », documents de référence « Informations sur la fuite et l'asile 1-4 », « Témoignages concernant l'arrivée en Suisse », « Profil des pays », « Portraits photographiques » et « Biographies » (pour ces deux derniers documents, voir le chapitre 1, exercice « Motifs de fuite »), cinq affiches

DÉROULEMENT

- 50'** Première leçon : les participant-e-s sont réparti-e-s en cinq groupes. Chaque groupe reçoit la feuille « Marche à suivre pour les groupes », un portrait photographique accompagné de la biographie et du témoignage correspondants, le profil du pays concerné et le document « Informations sur la fuite et l'asile 1-4 ». Remarque : le document « Portraits photographiques » inclut aussi des objets qui ne seront utilisés qu'au troisième chapitre. Les participant-e-s acquièrent en groupe des connaissances sur la thématique de la fuite et les mettent en lien avec la situation de la personne ayant fui son pays et trouvé refuge en Suisse. Ils/elles réalisent ensuite une affiche illustrant le cas traité en y intégrant également des informations de fond.
- 35'** Deuxième leçon : les groupes présentent les affiches qu'ils ont réalisées dans le cadre de la première leçon.
- 5'** Les participant-e-s ont ensuite 5 minutes pour commenter l'affiche d'un autre groupe en s'a aidant des questions suivantes :
- Qu'est-ce que je trouve intéressant dans cette affiche ?
 - Quels aspects le groupe aurait-il pu améliorer ?
 - Quelles questions subsistent ?
- 10'** Les commentaires font l'objet d'une discussion en plénum.

Si le premier exercice du premier chapitre (« Partir ») a été réalisé, la carte du monde peut être complétée.



Feuille de travail

MARCHE À SUIVRE POUR LES GROUPES

Lisez le document « Informations sur la fuite et l'asile 1-4 », ainsi que la biographie et le témoignage qui vous ont été distribués. Pour la réalisation de l'affiche, associez des éléments illustrant la situation de vie présentée, des informations sur la fuite et l'asile et des éléments décrivant la situation dans le pays en question. Répartissez-vous le traitement des informations au sein du groupe. Présentez les données de façon attrayante sur l'affiche. Une présentation sera ensuite effectuée devant la classe.

- Décrivez la personne : sexe, âge, activité actuelle, etc.

- De quelle région du monde vient-elle ? Quel genre de vie y menait-elle ?

- Pourquoi a-t-elle dû fuir son pays ? Quelle était la situation dans son pays au moment de son départ (profil du pays, motifs de fuite, Convention de Genève relative au statut des réfugiés, etc.) ?

- Est-elle venue seule en Suisse ? Était-elle accompagnée ? Si oui, de qui (itinéraire, moyens de transport, recours à des passeurs/euses, etc.) ?

- Comment s'est passée son arrivée en Suisse (procédure, hébergement dans un centre d'enregistrement et de procédure ou dans un centre pour requérant-e-s d'asile, etc.) ?

- Quel est le statut juridique de cette personne ? Donnez une brève explication (requérant-e d'asile, réfugié-e, personne admise à titre provisoire).

- Expliquez la notion de « mineur-e non accompagné-e » / « requérant-e d'asile mineur-e non accompagné-e » (MNA / RMNA).



Document de référence

INFORMATIONS SUR LA FUITE ET L'ASILE – 1

ASILE – REQUÉRANT-E D'ASILE – RÉFUGIÉ-E – PERSONNE ADMISE À TITRE PROVISOIRE

L'asile est accordé en Suisse aux personnes victimes de persécutions dans leur pays en raison de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe ethnique ou social, ou de leurs convictions politiques. La Convention de Genève relative au statut des réfugiés constitue le fondement international du droit d'asile.

Requérant-e d'asile (permis N)

Un-e requérant-e d'asile est une personne qui souhaite obtenir l'asile en Suisse – c'est-à-dire qui sollicite le droit de rester en Suisse en raison des persécutions dont elle fait l'objet dans son pays d'origine – et pour laquelle la procédure d'asile est encore en cours.

Réfugié-e (permis B)

Lorsqu'une personne se voit octroyer l'asile en Suisse, elle acquiert le statut de réfugié-e reconnu-e. Les réfugié-e-s reconnu-e-s ont le droit de rester en Suisse et ont les mêmes droits et obligations que les autres personnes étrangères séjournant en Suisse. Personne ne décide volontairement de devenir un-e réfugié-e. Être réfugié-e ne signifie pas seulement vivre dans un pays étranger, mais aussi ne plus pouvoir retourner dans son pays d'origine car on risque d'y être persécuté-e ou arrêté-e.

Personne admise à titre provisoire (permis F)

Les personnes admises à titre provisoire sont des personnes dont la demande d'asile a été rejetée mais qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine pour différentes raisons (parce que la guerre y fait rage ou que c'est dangereux, p. ex.). Leur situation est réexaminée régulièrement pour vérifier si elles ont le droit de rester en Suisse. Si les personnes admises à titre provisoire ont besoin de protection comme les réfugié-e-s reconnu-e-s et demeurent dans la pratique un certain temps en Suisse, elles ont moins de droits que les réfugié-e-s (droit limité au regroupement familial, p. ex.).

Informations complémentaires :

<http://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/qui-nous-aidons>

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren.html>



Document de référence

INFORMATIONS SUR LA FUITE ET L'ASILE – 2

CONVENTION DE GENÈVE RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) est le principal instrument juridique de la protection des réfugié-e-s. Élaborée après la Seconde Guerre mondiale à la suite des déplacements de millions de personnes, elle a été adoptée en 1951. Plus de 150 pays, dont la Suisse, ont signé à ce jour cette convention et/ou son protocole additionnel. Par leur signature, les gouvernements de ces pays se disent prêts à accorder l'asile, c'est-à-dire à accorder une protection aux personnes victimes de persécutions.

La Convention de Genève définit la notion de réfugié-e, les droits et obligations des réfugié-e-s ainsi que la protection qui doit leur être accordée. Elle dispose par ailleurs que les personnes en quête de protection ne sauraient être renvoyées dans des régions où leur vie ou leur liberté est menacée. Ce principe essentiel de la protection internationale des réfugié-e-s est connu sous le nom de « principe de non-refoulement ». La Convention de Genève protège les personnes faisant ou craignant avec raison de faire l'objet de persécutions. D'autres motifs peuvent toutefois pousser une personne à fuir son pays, par exemple les conséquences du changement climatique (sécheresse, violentes tempêtes, etc.). La communauté internationale pourrait à l'avenir définir des mécanismes afin de protéger les populations concernées.

Informations complémentaires :

<http://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/mandat/la-convention>



Document de référence

INFORMATIONS SUR LA FUITE ET L'ASILE – 3

QU'EST-CE QU'UN-E REQUÉRANT-E D'ASILE MINEUR-E NON ACCOMPAGNÉ-E (RMNA) ?

Plus de la moitié des 65 millions de personnes déplacées dans le monde sont mineur-e-s. Les enfants et les adolescent-e-s qui demandent l'asile en Suisse et n'ont voyagé ni avec leurs parents ni sous la responsabilité d'un autre adulte sont considéré-e-s comme non accompagné-e-s. Bon nombre de celles et ceux arrivé-e-s en Suisse en 2016 viennent d'Érythrée, d'Afghanistan et de Somalie. Cette année-là, près de 2000 demandes d'asile (soit 7 % du total des demandes) ont été déposées par des mineur-e-s non accompagné-e-s. Les mineur-e-s non accompagné-e-s fuient leur pays pour les mêmes raisons que les adultes. Certaines formes de persécutions concernent toutefois plus spécifiquement les enfants et les adolescent-e-s (recrutement comme enfants-soldats pour les filles et les garçons, mariage forcé pour les filles).

Les mineur-e-s non accompagné-e-s qui déposent une demande d'asile en Suisse sont réparti-e-s entre les cantons. Une personne de confiance est désignée pour les accompagner pendant toute la durée de la procédure d'asile. Les enfants et les adolescent-e-s nécessitent une protection particulière. L'accompagnement proposé peut être différent selon la région. Dans certains cantons, les RMNA se voient par exemple proposer une chambre dans un foyer pour mineur-e-s, tandis que dans d'autres, ils/elles sont hébergé-e-s dans les mêmes centres que les adultes. En Suisse, les RMNA ne peuvent pas faire valoir de droit au regroupement familial.

VOIES D'EXIL

Les personnes qui quittent leur pays parce qu'elles ont critiqué le régime ont souvent été contraintes de fuir clandestinement. Bon nombre d'entre elles n'ont donc pas pu acquérir de documents de voyage officiels afin de traverser « légalement » les frontières.

Les moyens de rejoindre un pays sûr sont limités. Les personnes qui fuient leur pays étant en grande détresse, elles n'ont d'autre choix que d'emprunter des routes dangereuses et de s'en remettre à des passeurs/euses peu scrupuleux auxquels elles doivent payer de grosses sommes d'argent, malgré les risques de traitement inhumain auxquel-le-s elles s'exposent.

C'est la raison pour laquelle le HCR et la Suisse s'engagent en faveur de voies de fuite sûres et légales. Jusqu'ici, très peu de personnes ont pu faire usage des possibilités suivantes pour fuir leur pays :

Réinstallation dans un pays tiers : le programme de réinstallation vise à transférer des réfugié-e-s d'un pays d'asile vers un autre État qui accepte de les admettre. Le HCR identifie sur place les personnes qui ont le plus urgentement besoin de protection (victimes de torture ou malades, p. ex.). Celles-ci sont transférées directement en avion vers le pays d'accueil. À leur arrivée, elles ont déjà le statut de réfugié-e reconnue.

Regroupement familial : les conjoint-e-s / partenaires enregistré-e-s et les enfants mineurs de réfugié-e-s reconnu-e-s peuvent eux aussi se voir accorder le statut de réfugié-e en Suisse. Les personnes admises à titre provisoire doivent attendre trois ans avant de pouvoir formuler une demande de regroupement familial. Les conditions posées sont que toute la famille vive sous le même toit, dans un logement décent, et qu'elle ne soit pas tributaire de l'aide sociale.

Visa humanitaire : les personnes dont la vie ou l'intégrité physique est directement et concrètement menacée peuvent se voir accorder un « visa humanitaire ». Les visas humanitaires sont octroyés dans très peu de cas seulement. Ils permettent de voyager légalement et de déposer une demande d'asile dans le pays de destination.



Document de référence

INFORMATIONS SUR LA FUITE ET L'ASILE - 4

LA PROCÉDURE D'ASILE EN SUISSE



DEMANDE D'ASILE

La procédure d'asile commence par la demande d'asile. Les demandes d'asile peuvent être déposées dans un centre d'enregistrement et de procédure (CEP) du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) ou dans un poste-frontière.



CONTRÔLE DE LA COMPETENCE

Dans un premier temps, le SEM déterminera si la Suisse ou un autre pays européen est responsable du traitement de la demande d'asile.



EN CAS DE CONTRÔLE POSITIF

La Suisse est compétente pour la procédure.

Les requérant-e-s d'asile dont la demande ne peut être traitée dans un délai de 90 jours dans un des CEP seront attribué-e-s à un canton jusqu'à l'achèvement de la procédure d'asile. Ils/elles sont logé-e-s dans des centres de transit et ensuite distribué-e-s dans les communes, qui fournissent un logement convenable. Après trois mois, les requérant-e-s d'asile sont autorisé-e-s à occuper un emploi rémunéré. Celles et ceux qui ne peuvent pas gagner leur vie sont pris en charge par les cantons grâce à des prestations en nature ou à l'aide sociale. Les requérant-e-s d'asile sans ressources reçoivent en moyenne 1 200 francs par mois pour le logement, la nourriture, les articles ménagers, les vêtements et les soins de santé.



PROCEDURE MATERIELLE

La procédure matérielle sert à vérifier si le/la requérant-e d'asile est persécuté-e dans son pays d'origine ou s'il/elle n'est pas en sécurité dans ce pays en raison d'une guerre civile, par exemple. La loi suisse sur l'asile stipule quelles sont les personnes qui se voient accorder l'asile.



PROTECTION

Le/la requérant-e d'asile reçoit une décision positive. Cela signifie qu'il/elle est reconnu-e comme réfugié-e et reçoit l'asile en Suisse. Il/elle peut donc rester ici et a presque les mêmes droits et obligations que les Suisses.

ou

S'il n'y a pas de raisons de fuir conformément à la loi sur l'asile, mais que la vie ou la santé dans le pays d'origine est menacée, la personne est admise provisoirement. Cela signifie qu'elle peut rester en Suisse jusqu'à ce que le pays d'origine soit à nouveau sûr pour elle.

CAS DE RIGUEUR

Si quelqu'un vit en Suisse depuis des années, y a construit sa vie et s'y est très bien intégré-e ou si des membres de sa famille proche y vivent, la personne peut quand même parfois rester en Suisse.

EN CAS DE CONTRÔLE NEGATIF

La Suisse n'est pas compétente pour la procédure.

Si des requérant-e-s d'asile en provenance d'un autre pays européen arrivent en Suisse, ce pays est généralement compétent pour la procédure d'asile. Les pays européens se sont mis d'accord sur ce point dans le règlement dit de Dublin. Si le SEM décide qu'un autre pays européen est compétent pour traiter la demande d'asile, le/la requérant-e d'asile sera transféré-e dans le pays compétent. Un recours contre cette décision peut être formulé auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Ce dernier confirme la décision négative ou établit que la Suisse est compétente.



RENOVI

Si aucun recours n'est déposé ou si le TAF a confirmé la décision négative, le/la requérant-e d'asile est renvoyé-e dans le pays compétent.



PAS DE PROTECTION

Toute personne qui ne dépend pas de la protection de la Suisse se verra refuser l'asile. Toute personne demandant l'asile peut également déposer un recours contre cette décision auprès du TAF.



RETOUR

Si aucun recours n'est déposé ou si le TAF confirme la décision négative, la personne qui demande l'asile doit quitter la Suisse. Si elle ne le fait pas volontairement, les autorités peuvent la forcer à retourner dans son pays d'origine.



Document de référence

TÉMOIGNAGES CONCERNANT L'ARRIVÉE EN SUISSE

NIDAL

Ils avaient embarqué mon père, on ne savait pas pourquoi. J'avais 18 ans, j'étais encore si jeune. Il m'a fallu soudain m'occuper de ma famille : j'ai arrêté les études et j'ai commencé à travailler. Et bien sûr, je suis parti à la recherche de mon père. [...] Les troupes gouvernementales l'avaient emprisonné. Au bout de quatre mois, il a été relâché. Nous avons dû payer une grosse somme d'argent pour qu'il soit libéré. Le jour où j'ai pu enfin lui parler – c'était un mercredi – c'était comme dans un rêve. [...] Mon père avait été régulièrement battu, il avait perdu 30 kg. [...] Nous avons alors fui au Liban. Quand nous y sommes arrivés, j'ai vraiment été soulagé. [...] Un de mes oncles vit là-bas, nous sommes allés chez lui. [...] Notre objectif, c'était de passer en Turquie. Mais mon père était malade et mon oncle a absolument voulu qu'il voie un médecin. Le médecin nous a dit qu'il avait besoin d'un papier du HCR pour le soigner. Nous avons alors été au HCR, nous avons attendu 6 ou 7 heures. Quand ils ont vu dans quel état se trouvait mon père, ils nous ont immédiatement accordé un entretien. Normalement, il faut patienter un ou deux mois. La dame qui nous a reçus nous a écoutés. Nous avions peur et n'avons pas tout raconté. Nous pensions que quelqu'un de la milice d'Assad ou du Hezbollah allait venir. Nous avions peur comme en Syrie. Puis j'ai tout déballé. Mon père ne le voulait pas, mais j'ai tout raconté. À la fin, la dame a dit qu'elle allait nous envoyer en Europe. Nous n'y avons pas cru. Mais au bout d'une semaine, ils nous ont à nouveau convoqués. Nous avons encore patienté un mois, puis il y a eu un autre entretien. Nous ne savions alors pas où ils voulaient nous envoyer. [...] Dans l'intervalle, j'ai travaillé. Mes collègues étaient assez désagréables avec moi, je pleurais tous les jours. En Syrie, j'étais étudiant, et là nous n'avions plus rien. Nous devions tous travailler, sauf mon père, qui ne pouvait pas. Au bout de dix mois, nous avons appris que nous allions partir pour la Suisse. Nous avons passé une nouvelle série d'entretiens. Puis nous avons reçu nos visas. C'était comme un rêve. Nous sommes arrivés en Suisse le 9 septembre 2014. Nous avons passé 10 jours dans un centre d'accueil à Altstätten puis un mois et demi dans un centre de transit à Stein am Rhein. Après ça, on nous a attribué un logement à Schaffhouse. [...] Nous avions une meilleure situation que les autres. Comme nous avons bénéficié du programme de réinstallation, nous sommes arrivés en Suisse avec le statut de réfugié. Nous avions donc déjà un permis B. Nous avons été l'une des premières familles à bénéficier de la réinstallation en Suisse. Nous avons eu de la chance.



Document de référence

TÉMOIGNAGES CONCERNANT L'ARRIVÉE EN SUISSE

SOLOMON

J'avais 15 ans quand je suis parti d'Érythrée, seul. En Éthiopie, c'était dur, car je ne connaissais personne. Je dormais dans la rue avec d'autres. J'ai ensuite fait la connaissance d'un Érythréen qui nous a aidés. Des Éthiopiens nous ont aussi donné à manger. Après je suis passé au Soudan, où je ne suis resté que trois jours. En Libye, c'était super dur, je suis resté environ trois mois en prison. De là, je suis passé en Italie. Nous étions entre 400 et 500 sur le bateau, il y avait d'énormes vagues et j'avais très peur que le bateau coule. Un navire italien nous a secourus. Pendant le trajet, j'avais tout le temps faim. Parfois, je n'avais qu'un morceau de pain pour tenir trois jours. Une fois arrivé en Italie, j'ai appris que mon frère était en Suisse. C'est pour ça que moi aussi j'ai voulu venir dans ce pays. [...] Au début, c'était difficile car je ne connaissais pas la langue. [...] On m'a conduit au centre d'enregistrement et de procédure de Kreuzlingen. Au centre, il n'y avait pas de cours d'allemand mais un traducteur a pu nous aider. C'est là que j'ai eu les deux entretiens. J'ai passé un mois dans ce centre. [...] Au bout d'un mois, j'ai reçu la visite de mon frère, qui avait entendu dire que j'étais à Kreuzlingen. Il habite depuis longtemps en Suisse, à Zurich plus précisément. J'ai demandé à être moi aussi hébergé là-bas et ma demande a été acceptée. C'était très important pour moi, car mon frère allait pouvoir m'aider. C'est comme ça que je suis arrivé au centre Lilienberg pour requérants d'asile mineurs non accompagnés. Là, on m'a remis un permis F, qu'il faut prolonger chaque année. J'ai alors commencé à aller à école. Ma conseillère m'a beaucoup aidé, notamment dans le choix de l'établissement. Je suis resté sept mois au centre Lilienberg, où j'ai eu mon premier cours d'allemand. En novembre 2015, je suis entré à la Tempusschule. Mon allemand s'était nettement amélioré entretemps. Maintenant, je vais à l'école Viventa. À l'office d'orientation, on m'aide dans mes choix d'orientation professionnelle. Aujourd'hui, je vis à Zurich en colocation avec deux Allemands, qui se sentent comme suisses.



Document de référence

TÉMOIGNAGES CONCERNANT L'ARRIVÉE EN SUISSE

SERIVAN

Je suis née en 1995 à Istanbul. Je ne suis pas Turque, mais Kurde. [...] Je ne regrette pas d'avoir quitté la Turquie. Là-bas, je n'avais pas une vie normale comme les autres. Mes parents, qui étaient actifs politiquement, étaient souvent recherchés. [...] Ils nous ont dit que nous devions partir car sinon nous irions en prison. Mon père est parti en premier, puis ça a été notre tour à nous les enfants, avec notre mère. Ma mère est décédée en Grèce. Pendant la fête du Newroz [fête traditionnelle kurde du nouvel an] à Istanbul, elle avait été gravement blessée à la tête par la police turque. [...]

J'ai vécu à Istanbul jusqu'à l'âge de huit ou neuf ans. De la Grèce, où nous avons d'abord fui, nous sommes passés en Italie, puis en Suisse. En Turquie, j'allais à l'école, mais on m'a exclue à l'entrée en 2e classe au prétexte que je ne parlais pas turc. Nous sommes restés quatre ans en Grèce, je suis allée à l'école pendant deux ans. C'était très dur car j'ai non seulement dû me familiariser avec la langue, mais aussi avec un nouvel alphabet. Après un bref passage en Italie, nous sommes arrivés en Suisse. C'est là que j'ai réellement appris à lire et à écrire, en classe de 6e. Cela fait maintenant neuf ans que je suis en Suisse. Ma scolarité a beaucoup pâti de nos déplacements. C'était vraiment très dur pour moi. [...]

À notre arrivée en Suisse, nous avons reçu un permis N, puis un permis F six ans plus tard. Mes frères et sœurs et mon père ont encore un permis F. Moi, j'ai obtenu la naturalisation suisse. C'est beaucoup plus sûr, car avec le permis F, tu ne sais pas si tu vas pouvoir rester. J'avais toujours peur. Maintenant, je ne crains plus de devoir partir et je peux profiter de toutes les opportunités qui s'offrent à moi. Je l'ai bien mérité !



Document de référence

TÉMOIGNAGES CONCERNANT L'ARRIVÉE EN SUISSE

RANA

Je suis née dans une petite ville d'Irak. Je n'y ai pas vécu longtemps, car nous avons dû fuir à Damas en Syrie, en 2007, à cause de la guerre. [...] Mon père est retourné la même année ou l'année suivante en Irak. Depuis, nous n'avons plus de nouvelles de lui. Nous ne savons pas s'il est toujours vivant. Mon frère aîné est retourné en Irak pour essayer de le retrouver, sans succès. Il est resté en Irak. [...] À Damas, nous avions un logement. Nous recevions tous les jours de l'argent du HCR, mais pas beaucoup. Nous n'avions ni électricité, ni eau courante, ni télévision. L'argent du HCR suffisait tout juste à payer le loyer et la nourriture. Puis il y a eu la guerre en Syrie aussi, c'était très dur. Nous avons dû nous réfugier avec d'autres familles dans une école. [...] Nous étions toujours en contact avec le HCR, qui proposait de l'aide aux réfugiés irakiens. C'est comme ça que nous avons bénéficié du programme de réinstallation dans un pays sûr. Nous avons passé plusieurs entretiens, la procédure de sélection était très longue. Mon plus jeune frère a été emprisonné en Syrie. Il avait 17 ou 18 ans, il n'avait rien fait. Au bout de 45 jours, il a été libéré. Ça a été très dur pour lui en prison, il n'avait rien à manger, ne pouvait pas se laver et devait dormir à même le sol. [...] Lorsque ma mère a informé le HCR de la libération de mon frère, tout s'est accéléré.

De Damas, nous avons rejoint le Liban en bus. De là, nous avons pris un avion pour Francfort, puis pour Zurich. Nous avons été hébergés au centre d'enregistrement et de procédure d'Altstätten. Sept familles syriennes étaient logées dans le même bloc. Nous avions tous le statut de réfugié reconnu et avons reçu un permis B. Nous sommes toujours en contact avec certains, même si nous ne sommes restés que dix jours dans ce centre. D'Altstätten, nous avons été transférés vers un foyer pour réfugiés à Egerkingen, où nous sommes restés trois mois, en attendant que le logement à Soleure soit prêt. Nous avons dû nous serrer à six dans une minuscule pièce. Maintenant, à Soleure, nous avons plus d'espace !



Document de référence

TÉMOIGNAGES CONCERNANT L'ARRIVÉE EN SUISSE

ALI

J'ai quitté mon pays quand j'avais 15 ans. [...] Je suis arrivé en Suisse le jour de mon 16e anniversaire. Un policier m'a donné à boire et à manger. Je suis resté trois jours en prison parce que je n'avais pas de papiers. Puis, j'ai déposé une demande d'asile et on m'a orienté vers le centre d'enregistrement et de procédure de Kreuzlingen. J'y suis resté une semaine et demie, après quoi j'ai rejoint le centre Lilienberg pour requérants d'asile mineurs non accompagnés, où je suis resté six mois et demi. Enfin, on m'a transféré vers un centre pour réfugiés à Zurich, où je vis encore aujourd'hui. J'ai un permis F. [...]

Pourquoi j'ai fui mon pays ? Au début, les Talibans voulaient m'enrôler comme soldat. Ils ont laissé aux familles deux semaines pour réunir de quoi acheter 20 armes. En l'absence de cette somme, ils emmèneraient un jeune qui combattait à leurs côtés. Mon père m'a dit : « Je ne veux ni que les Talibans t'emmènent, ni leur donner de l'argent. » Mon père tenait le seul magasin au village, ça permettait à notre famille de vivre. Nous avons déménagé, nous nous sommes installés en ville. Mais les Talibans sont revenus. Mon père a alors cédé son magasin, m'a donné de l'argent et m'a dit de partir, pour que je sois en sécurité. Je me suis rendu à la gare à quatre heures du matin. J'ai pris un bus jusqu'à la capitale, Kaboul. J'ai voyagé seul, sans mes parents, j'étais tout seul avec Dieu. [...] À Kaboul, on m'a donné les coordonnées d'un passeur. Je lui ai donné de l'argent pour qu'il me fasse passer en Grèce. Je pensais tout le temps à ma famille qui n'avait plus rien. [...] De Grèce, j'ai fait le trajet jusqu'en Suisse, tout seul. Ça a duré en tout 84 jours. Dans le bateau entre la Turquie et la Grèce, ça a été vraiment affreux. Nous étions 48. Le passeur nous avait donné un moteur pour le bateau, mais il n'était pas très puissant. Chacun de nous avait payé 1000 dollars ! Le moteur n'avait pas dû coûter plus de 800 dollars. Après avoir effectué la moitié de la traversée, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait plus d'essence. Nous avons jeté le moteur par-dessus bord et avons rejoint la côte en pagayant avec nos mains. Nous avons passé 24 heures en pleine mer sans moteur. Quand nous avons atteint la terre ferme, [...] une femme m'a donné un miroir. Je me suis regardé et j'ai pensé : ce n'est pas moi ! J'étais effondré, je n'arrêtais pas de pleurer... Tout mon corps était blanc, comme vidé de son sang. C'était l'effet de la peur...



PROFIL DES PAYS

AFGHANISTAN (Ali)

Depuis plus de 30 ans, l'Afghanistan est l'un des pays d'où part le plus grand nombre de réfugié-e-s.

En 1978, des groupes de combattants afghans (moudjahidines) renversent le régime communiste du président Mohammad Daoud. C'est le début d'une guerre civile qui durera dix ans et qui opposera aussi l'Union soviétique, qui soutient le gouvernement, et les États-Unis, qui soutiennent les moudjahidines avec l'aide notamment du Pakistan. En 1992, les groupements armés antigouvernementaux prennent le contrôle du pays et proclament l'État islamique d'Afghanistan. Dans les années qui suivent, les Talibans, groupe islamique radical, conquièrent peu à peu les différentes provinces du pays.

Pour une grande partie de la population, notamment les femmes, commence alors une période de répressions brutales, qui provoque beaucoup de souffrances et coûtera de nombreuses vies. En réaction aux attentats du 11 septembre 2001, une coalition d'États emmenée par les États-Unis et le Royaume-Uni engage une offensive armée en Afghanistan dans le but de renverser le régime des Talibans. L'adoption de la nouvelle Constitution en 2004 permet l'organisation des premières élections démocratiques : les citoyen-ne-s afghan-e-s élisent leurs représentant-e-s au Parlement et leur président. Après le retrait des troupes de la coalition internationale fin 2014, la situation sécuritaire se dégrade dans de nombreuses régions. L'absence de sécurité et la terreur exercée sur la population par des groupes islamistes tels que les Talibans expliquent pourquoi un grand nombre d'Afghan-e-s fuient leur pays. La grande majorité des Afghan-e-s contraint-e-s à l'exil se réfugient en Iran et au Pakistan.

Sources :

www.bmz.de/de/was_wir_machen/laender_regionen/asien/afghanistan/index.html (site consulté le 18.10.16)
www.liportal.de/afghanistan/geschichte (site consulté le 18.10.16)
www.bpb.de/internationales/asien/afghanistan/ (site consulté le 18.10.16)



Document de référence

PROFIL DES PAYS

ÉRYTHRÉE (Solomon)

Depuis la proclamation de l'indépendance, en 1993, l'Érythrée est dirigée par Isaias Afeworki et son Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), qui est un parti unique. Aucune élection n'y a eu lieu et la constitution votée en 1997 n'est jamais entrée en vigueur. Quiconque émet des critiques à l'encontre du gouvernement est généralement placé-e en détention sans jugement préalable. En outre, la liberté de culte est fortement restreinte.

Depuis le conflit qui a éclaté en 1998 entre l'Érythrée et l'Éthiopie au sujet des frontières entre ces deux pays et qui a duré jusqu'en 2000, les citoyen-ne-s érythréen-ne-s sont toutes et tous tenu-e-s d'accomplir un « service national » de durée illimitée, dans un domaine civil ou militaire, sans perspective d'en être libéré-e. La solde est maigre (moins de 10 francs par mois), le lieu et la nature du service sont déterminés par les autorités. L'absence de perspectives pousse de nombreux jeunes Érythréen-ne-s à émigrer.

Les migrant-e-s érythréen-ne-s qui viennent en Suisse sont, pour la plupart, âgé-e-s de 15 à 30 ans. Bien souvent, ils/elles ont quitté leur pays afin d'échapper au « service national ». Si ces personnes retournent en Érythrée, elles feront l'objet de persécutions, les autorités considérant la soustraction au « service national » comme une trahison. Lors de leur fuite, elles se rendent en général par voie terrestre via le Soudan en Libye, où elles embarquent en direction de l'Italie. Leurs principales destinations en Europe sont la Suède, l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse.

Source :
<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/eritrea.html>



SYRIE (Nidal)

À partir de la fin 2010, plusieurs pays du monde arabe, notamment la Tunisie, la Libye, l'Égypte et la Syrie, sont traversés par des soulèvements populaires contre les gouvernements en place, la population réclamant plus de libertés. Cet ensemble de mouvements de contestation est connu sous le nom de « printemps arabes ». En Syrie, des groupes critiques à l'égard du régime commencent à manifester pacifiquement en 2011. Les manifestations sont réprimées dans le sang et dégénèrent en conflit entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition. La guerre civile qui sévit en Syrie a provoqué la plus grave crise des réfugié-e-s jamais observée. Elle a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes et entraîné sur les routes de l'exil des millions d'autres. La grande majorité des Syrien-ne-s se réfugient dans d'autres régions du pays ou fuient dans les pays voisins (Turquie, Liban et Jordanie). La terreur exercée par l'organisation État islamique est un autre motif de fuite. La Syrie se caractérise par une grande diversité confessionnelle et ethnique. Une grande majorité de la population (71 %) est d'obédience sunnite (musulman-ne-s), les alaouites (musulman-ne-s) et les chrétien-ne-s formant les deux minorités religieuses les plus importantes (respectivement 12 % et 10 % de la population). Bachar el-Assad, issu de la minorité alaouite, est au pouvoir depuis l'année 2000.

Sources :
www.amnesty.org
<https://www.auswaertiges-amt.de/de/>



Document de référence

PROFIL DES PAYS

KURDES (Serivan)

Les Kurdes forment un groupe ethnique réparti entre plusieurs pays : l'Irak, la Syrie, la Turquie et l'Iran. Si un certain nombre de différences existent au sein du groupe (la langue, p. ex.), l'ensemble des Kurdes se rejoignent sur leur désir d'autonomie et de création d'un État kurde indépendant. Ces velléités d'indépendance sont régulièrement source de conflits avec les gouvernements des pays dans lesquels vivent les Kurdes, qui font depuis longtemps l'objet de répressions et de persécutions du fait de leur appartenance ethnique. Seuls les Kurdes d'Irak sont parvenus à une autonomie de fait. Le Kurdistan irakien accueille beaucoup de déplacé-e-s de Syrie et d'Irak.

Source :
www.bpb.de/internationales/weltweit/innerstaatliche-konflikte/ (site consulté le 18.10.16)



IRAK (Rana)

L'Irak présente une grande diversité ethnique et religieuse. Les intérêts divergents de ces groupes et les ressources énergétiques (gaz et pétrole) du Golfe persique constituent des enjeux majeurs des conflits qui sévissent dans le pays même et dans la région. Sous la présidence de Saddam Hussein, qui dirige le pays d'une main de fer de 1979 à 2003, deux guerres sont menées dans le Golfe persique, l'une contre l'Iran de 1980 à 1988, l'autre contre le Koweït en 1990, dans laquelle d'autres pays sont impliqués. Dans le cadre de ces conflits, le régime irakien commet de nombreuses exactions, et ordonne des persécutions et des massacres de la population kurde qui coûteront la vie à de nombreuses personnes civiles. En 2003, les États-Unis et le Royaume-Uni lancent l'opération « Liberté pour l'Irak » (Operation Iraki Freedom) qui aboutira à la destitution de Saddam Hussein. Les conflits entre les différents groupes de populations se poursuivent après la guerre, le pays est miné par les attentats et la criminalité. Aujourd'hui, l'Irak demeure politiquement et économiquement instable, la situation sécuritaire y est précaire. Tous ces événements ont contraint des millions de personnes à l'exil. Parallèlement, des milliers de réfugié-e-s viennent chercher depuis des décennies refuge en Irak, malgré l'instabilité qui y règne. En 2014, des centaines de milliers de personnes ont dû fuir l'Irak en raison de la terreur exercée par l'organisation État islamique.

Source :
www.bpb.de/internationales/weltweit/innerstaatliche-konflikte/ (site consulté le 18.10.16)

NOTES



RESTER

Des millions de réfugié-e-s vivent pendant de nombreuses années loin de leur pays d'origine. Les persécutions dont ces personnes font l'objet et les conflits armés ne leur permettent pas de rentrer chez elles. Les intégrer dans leur pays d'accueil est la solution la plus logique. Tant les réfugié-e-s que la société d'accueil doivent faire un pas vers l'autre pour qu'une cohabitation réussie soit possible. De nombreux pays présentent une population diversifiée qui se caractérise par un grand nombre d'ethnies, de religions et de langues. Dans cet ensemble, les réfugié-e-s ne constituent qu'un petit groupe.

Plus d'un tiers de la population de la Suisse est issue de la migration, ce qui signifie que ces personnes ou leurs parents ne sont pas nés en Suisse. Depuis quelques années, l'intégration est un thème récurrent dans le débat public, où sont mis en avant des concepts variés, allant de l'assimilation, qui permet à une minorité de s'intégrer en adoptant les caractéristiques culturelles du pays hôte, jusqu'à l'inclusion, dans laquelle chaque individu est accepté avec ses particularités. Pour autant, il n'existe pas (encore) de recette miracle qui garantisse un vivre-ensemble réussi.

Une cohésion sociale fonctionnelle commence lorsque tous les groupes de population s'efforcent de créer une société dans laquelle l'égalité des chances est garantie. Vivre dans une société diversifiée n'est possible que si chacun-e apporte sa pierre à l'édifice. Pour cela, il est important de regarder les autres au-delà de la couleur de leur peau, de leur religion, de leur appartenance sociale, de leur sexe, etc. Le chapitre suivant illustre certains aspects propres à favoriser un vivre-ensemble réussi, en particulier chez les jeunes.

Ce chapitre a pour objectif de bien faire comprendre les défis posés et ce que l'on peut ressentir quand on entame une nouvelle vie dans un autre pays. D'une manière générale, il entend présenter plusieurs dimensions du vivre-ensemble en présence de groupes divers et sensibiliser les lecteurs et lectrices au thème de l'intégration et aux enjeux qui en découlent.

Les exercices ci-après ont trait à des thèmes variés tels que les besoins fondamentaux, les préjugés, la discrimination, le courage civil, la langue ou encore la vie des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire en Suisse. Sont également abordées diverses questions liées au vivre-ensemble dans une société diversifiée.

Objets d'ici et de là-bas



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s font connaissance avec les cinq réfugié-e-s / personnes admises à titre provisoire présenté-e-s (Ali, Nidal, Rana, Serivan, Solomon). Ils/elles découvrent quelles sont leurs priorités et ce qui leur importe à certains moments de leur vie.

GROUPE CIBLE	à partir de 12 ans
DURÉE	1 leçon sans approfondissement
SUPPORTS	dix photos d'objets et cinq photos des personnes (modèle : voir au chapitre 1, exercice « Motifs de fuite »), document de référence « Déclarations concernant les objets », cinq affiches, cartes

DÉROULEMENT

Pour cet exercice, les participant-e-s doivent avoir lu les « biographies » des cinq personnes (voir à ce sujet le chapitre 1, exercice « Motifs de fuite », document de référence « Biographies »).

Avant le début de l'exercice, l'enseignant-e prépare cinq affiches et colle sur chacune d'elles la photo d'une personne et ses déclarations concernant les objets.

20' Au début de l'heure, l'enseignant-e demande aux participant-e-s de former un cercle. Il/elle leur explique que les cinq personnes ont été priées de venir à la séance photo munies de deux objets qui revêtent de l'importance pour elles : un de leur pays et un d'ici. Les photos des objets sont ensuite placées au milieu du cercle. Les participant-e-s doivent choisir la photo d'un objet et répondre aux questions ci-dessous. Comme il n'y a que dix photos, plusieurs participant-e-s peuvent choisir la même :

- Pourquoi ai-je choisi cet objet ? À quoi me fait-il penser ?
- À qui pourrait-il appartenir ?
- Qu'est-ce qui pourrait lier la personne à cet objet ? Pourquoi l'a-t-elle choisi ?
- En quoi cet objet pourrait-il avoir une signification particulière pour elle ?

10' Les participant-e-s tentent d'associer leurs interprétations des objets à un terme générique (sécurité, famille, amitié, etc.). Ces notions sont notées sur des cartes et complétées si nécessaire. Les participant-e-s posent alors leurs cartes sur les photos de manière à ce que tout le monde les voie et discutent des points suivants :

- Quels objets viennent du pays d'origine des personnes et lesquels sont d'ici ?
- Qu'est-ce qui vous fait penser cela ?
- Voyez-vous un lien entre ces objets ?

- 15'** **Dialogue muet** : les cinq affiches préparées comme décrit plus haut sont présentées à la classe. Les participant-e-s lisent les déclarations, associent les photos d'objets aux affiches des cinq personnes et les collent par-dessus. Ils/elles passent ensuite d'affiche en affiche (l'ordre n'a pas d'importance), relisent calmement les citations, puis écrivent ou dessinent leurs pensées sur les affiches. Il est également possible de réagir aux commentaires des autres participant-e-s. Comme il s'agit d'un dialogue muet, les participant-e-s ne doivent pas parler entre eux. Les affiches peuvent ensuite être accrochées dans la salle.

APPROFONDISSEMENT POSSIBLE

- 20'** **Variante 1** : pour cette variante, une certaine sensibilité est requise pour ne pas provoquer de nouveaux traumatismes chez les jeunes ayant vécu une situation de déplacement forcé. Un scénario est élaboré avec les participant-e-s, qui doivent se placer dans la situation d'un-e réfugié-e. Étant exposé-e-s à une menace aiguë, ils/elles doivent quitter leur pays. Ils/elles doivent décider quel objet emporter et formuler une ou deux phrases à ce sujet. En binôme, ils/elles s'expliquent la signification de leurs objets. Chaque participant-e dresse ensuite un portrait de son partenaire (nom, objet, signification de l'objet, etc.). Il/elle peut également compléter le portrait par des informations personnelles (motif de fuite, famille, langue, sentiments, etc.). Les portraits sont ensuite accrochés dans la salle.
- 20'** **Variante 2** : au lieu de se placer dans un scénario de fuite, les participant-e-s réfléchissent à un objet qu'ils/elles considèrent comme important et emporteraient s'ils/elles devaient déménager. Cet objet est apporté en classe pour la séance suivante. Les participant-e-s qui ont déjà déménagé peuvent prendre un objet de « là-bas » et un « d'ici », comme les personnes présentées au début de l'exercice. En binôme, les participant-e-s formulent une à deux phrases sur leurs objets et expliquent à leur partenaire la signification de ceux-ci. Chacun-e dresse ensuite un portrait de son partenaire (nom, objet, signification de l'objet, etc.). Il/elle peut également compléter le portrait par des informations personnelles (motif de fuite, famille, langue, sentiments, etc.). Les portraits sont ensuite accrochés dans la salle.

 Document de référence

DÉCLARATIONS CONCERNANT LES OBJETS

NIDAL

Comme objet de Syrie, j'ai choisi mon écharpe verte. Chez nous, le vert est la couleur de la liberté. En effet, le vert évoque les arbres et la nature, qui sont synonymes de liberté. En Syrie, nous avons manifesté pour la liberté. J'ai toujours participé à ces manifestations. Ma mère ne voulait pas que j'y aille, elle a beaucoup pleuré. C'était dangereux et elle s'est fait du souci pour moi. Je lui ai dit que je ne pouvais pas rester à la maison et étudier pendant que les autres se faisaient tuer. Mon meilleur ami a été abattu lors d'une manifestation. [...] Je suis le dernier à l'avoir vu. [...] Il a été tué alors qu'il n'avait que 17 ans.

Comme objet d'ici, j'ai choisi mon sac à dos. Je l'ai acheté ici en Suisse et je l'ai toujours avec moi. J'y glisse toujours une veste, de l'eau, des livres et, bien sûr, mon gel pour les cheveux. Mon sac à dos contient la moitié de ma vie.



SOLOMON

J'ai choisi cette chaîne comme objet d'Érythrée. C'est mon frère qui me l'a offerte. Je la porte toujours sur moi. Une croix y était attachée, mais elle s'est malheureusement cassée. Cette chaîne est très importante en Érythrée. Les parents chrétiens disent que tout le monde doit porter une chaîne. Elle est très importante pour moi à cause de ma religion et parce que c'est un cadeau de mon frère.

Ici en Suisse, c'est mon mobile que j'ai choisi. Ma famille et mes amis d'Érythrée vivent tous à différents endroits. Le mobile me permet de rester en contact avec eux. Comment pourrais-je faire autrement ? Je l'utilise aussi quand je cherche un endroit, pour apprendre l'allemand, chercher un mot, écouter de la musique et regarder des films. J'utilise WhatsApp, Instagram, Facebook et bien d'autres applications encore.



SERIVAN

J'ai apporté des tasses à thé de Turquie. Nous buvions beaucoup de thé là-bas, et nous n'avons pas changé nos habitudes. Lorsque nous sommes à la maison, nous faisons toujours du thé entre 18 et 22 heures. Nous recevons régulièrement des visites le soir, ça fait partie de notre culture. Ce soir encore, je boirai une tasse de thé en rentrant chez moi.

Comme objet de Suisse, j'ai choisi ma montre. La montre symbolise pour moi la ponctualité, très importante dans ce pays. J'ai rarement vu des Suisses arriver en retard à un rendez-vous. À la crèche, nous avons également fabriqué une horloge simple pour les enfants, pour qu'ils apprennent très tôt à être ponctuels.



Document de référence

DÉCLARATIONS CONCERNANT LES OBJETS

RANA

Je n'ai pas d'objet d'Irak. Je n'ai que ce cahier de Syrie. En fait, c'est un cahier d'écolier, mais la guerre est arrivée et je l'ai pris pour écrire tout ce qui me passe par la tête. Ce n'est pas un journal intime, mais quelque chose de spécial. Quand ma collègue est morte, je l'ai inscrit dans le cahier.

En Suisse, c'est mon Swisspass qui compte le plus pour moi. Avec cette carte, je peux voyager partout en Suisse, en train ou en bus. Elle coûte cher mais en vaut la peine.



ALI

Cette veste est mon objet d'Afghanistan. Elle a deux ou trois trous. Mon père me l'a donnée et m'a dit « Garde-la ! » C'est la seule chose qui me reste de mon père et je n'ai rien de ma mère. Parfois, je pleure à côté de cette veste. J'ai même dormi quelques jours en la portant. Je ne l'ai encore jamais lavée, car elle porte l'odeur de mon père.

Comme objet d'ici, j'ai choisi mes objectifs. Je sais, ce n'est pas un objet, mais c'est important pour moi. Je veux atteindre mes objectifs en Suisse. Une vie saine et plus facile, la sécurité sans stress, avec des personnes qui vous aident au lieu de faire n'importe quoi.

De quoi l'être humain a-t-il besoin ?



OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s discutent des besoins de base collectifs et individuels.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS Feuille de travail « De quoi ai-je besoin pour être heureux ? », feuille de travail « Un nouveau départ », cartes, affiches

DÉROULEMENT

- 10'** Les participant-e-s élaborent ensemble une carte cognitive concernant la notion « Besoins de base ». L'enseignant-e aborde ensuite brièvement la théorie relative aux besoins et aux souhaits en expliquant la pyramide des besoins de Maslow (voir les informations pour les enseignant-e-s).
- 10'** Les participant-e-s remplissent chacun-e la feuille de travail « De quoi ai-je besoin pour être heureux ? ». Ils/elles discutent en binôme de leurs résultats et répondent aux questions posées dans la feuille de travail.
- 20'** Des groupes de cinq personnes sont ensuite constitués. Tous les groupes reçoivent la feuille de travail « Un nouveau départ ». Sur les cartes, ils/elles inscrivent les besoins de base des personnes dont est dressé le portrait, répondent aux questions et réalisent une affiche.
- 10'** Les affiches sont ensuite présentées aux autres participant-e-s. L'objectif est d'obtenir une représentation claire des besoins des personnes qui ont fui leur pays dans le contexte d'un nouveau départ en Suisse (voir les questions posées dans la feuille de travail).

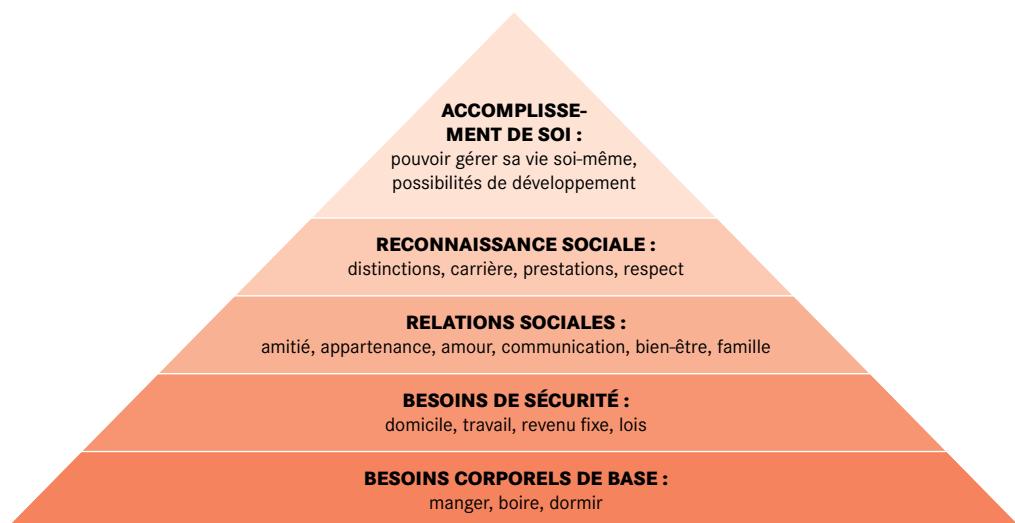
INFORMATIONS POUR LES ENSEIGNANT-E-S

BESOINS

« La question des besoins préoccupe l'homme depuis bien longtemps déjà, si bien que le sujet suscite de nombreuses idées et approches. Deux visions s'opposent au niveau de leur définition. Pour certains, les besoins fournissent une image de la société.

Pour d'autres, ils constituent les caractéristiques fondamentales de l'être humain. Les besoins ne dépendent ni du système de valeurs, ni de l'environnement naturel, des structures sociales ou de l'état d'avancement de la technique. Les besoins sont ce qui définit le comportement humain si on laisse de côté la culture, les croyances, [...], la langue, l'âge ou le sexe. Les besoins sont relativement faciles à distinguer des souhaits : la non-satisfaction systématique et durable d'un besoin entraîne une maladie évolutive, tandis que la non-satisfaction d'un souhait entraîne, dans le pire des cas, une frustration. Les besoins ne peuvent être ni contrôlés intentionnellement ni supprimés. Étant donné qu'ils doivent impérativement être satisfaits, ils font partie des principales sources de motivation de l'être humain. Ces deux perspectives ne s'excluent pas, mais se complètent pour former une histoire exceptionnelle et passionnante. Pour autant, il importe de toujours distinguer si l'on parle de besoins ou de souhaits. »

Source : Britz, Sandra et al. (2007) : *All we need. Die Welt der Bedürfnisse. Eine pädagogische Mappe*.



« La pyramide des besoins a été conçue par le psychologue américain Abraham Maslow en 1954. Selon Maslow, le comportement de l'homme dépend de besoins structurés hiérarchiquement. Instinctivement, l'homme cherche à satisfaire tous ses besoins, sachant que les besoins existentiels en bas de la pyramide sont plus forts et prennent le dessus sur tous les autres. Tout en haut de la pyramide, on trouve le besoin de réalisation de soi, dont l'individu ne se soucie qu'une fois que tous les besoins plus fondamentaux ont été satisfaits. La pyramide des besoins de Maslow est souvent critiquée parce qu'elle schématise des comportements humains complexes. »

Source : Britz, Sandra et al. (2007) : *All we need. Die Welt der Bedürfnisse. Eine pädagogische Mappe*.



Feuille de travail

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR ÊTRE HEUREUX ?

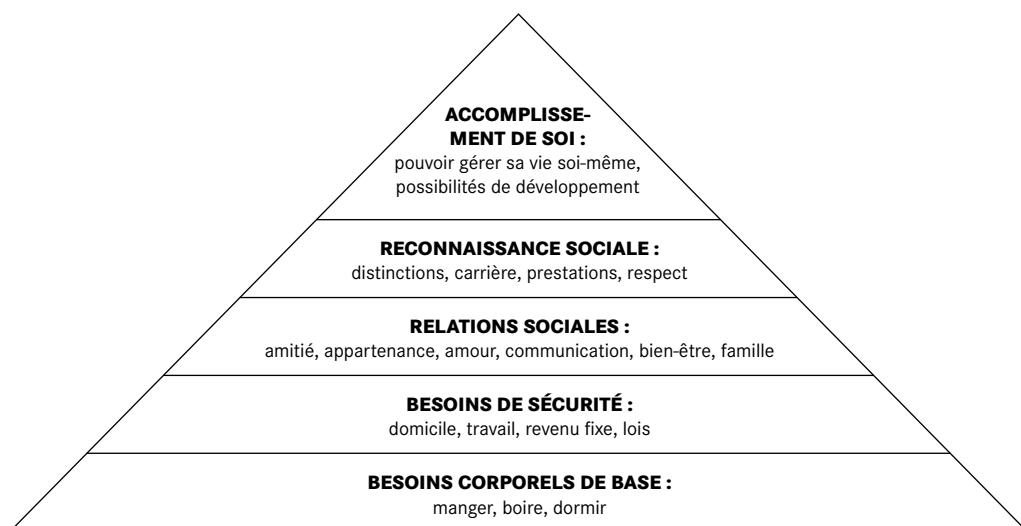
Lis les termes suivants et classe-les de 1 (le plus important) à 17 (le moins important), selon l'importance qu'ils revêtent pour toi.

Vêtements à la mode	Bonne musique	Pouvoir donner mon avis
Travail	Aller à l'école	Partir en vacances
Un appartement ou une maison	Un travail intéressant	Argent de poche
Amis, famille	Cinéma, concerts, etc.	Nourriture
Moto	Protection et sécurité	Téléphone portable
	Système de santé	

Compare tes résultats avec ceux de ton voisin ou de ta voisine.

Prenez vos top 3 et demandez-vous de qui dépend la satisfaction de ces besoins : de vous-mêmes, de vos parents, de la commune, de l'État ?

- Quels sont vos besoins de base ?
- De quoi avez-vous besoin pour survivre ?
- Qu'est-ce qui vous importe le plus dans la vie ?
- Comparez vos résultats avec la pyramide des besoins de Maslow. Que remarquez-vous ?





Feuille de travail

UN NOUVEAU DÉPART

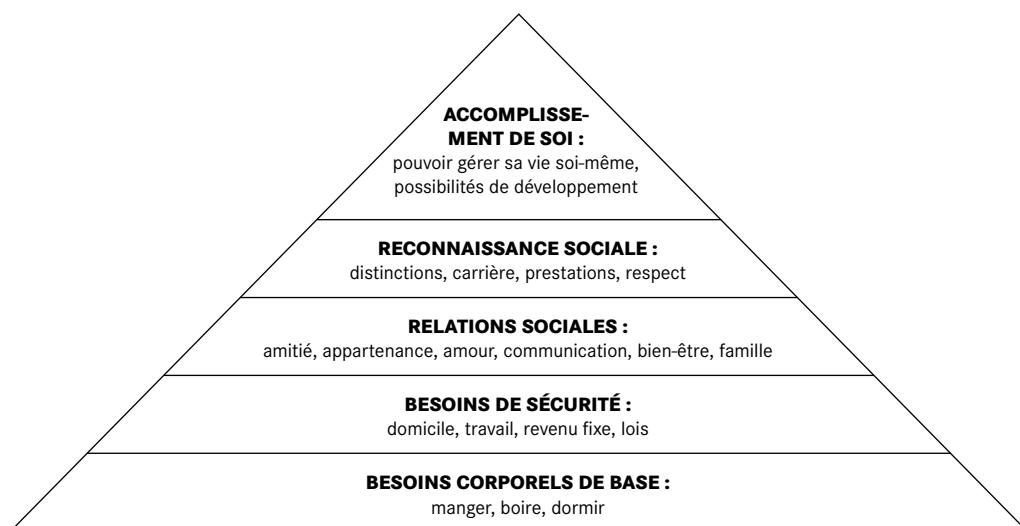
Répartissez-vous les déclarations des réfugié-e-s au sein du groupe. Demandez-vous quels sont les besoins de la personne dont vous avez lu la déclaration, et notez-les sur une carte.

Présentez votre personne et ses besoins au reste du groupe.

En groupe, répondez aux questions suivantes en vous servant éventuellement de la pyramide des besoins de Maslow :

- À quel stade de leur vie les réfugié-e-s en sont-ils/elles ?
- Quels besoins sont évoqués ?
- Comment et par qui sont-ils satisfaits ?
- Quels besoins ne sont pas satisfaits ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce que les personnes ont trouvé utile lors de leurs premiers pas dans ce nouveau pays ?
- Qu'est-ce qui importe le plus pour les mineur-e-s non accompagné-e-s ?

Concevez ensuite une affiche avec vos résultats et présentez-les aux autres participant-e-s.





Feuille de travail

UN NOUVEAU DÉPART

NIDAL

Puis on est arrivé, en sécurité. J'ai dit au conseiller du service social que je voulais étudier. Il a envoyé mes diplômes à Berne. Lors de notre rencontre suivante, il m'a dit que ma maturité n'était pas reconnue et que je devais suivre un apprentissage. Je l'ai cru. Je lui ai expliqué que je souhaitais apprendre l'allemand au plus vite. Les cours que j'ai suivis étaient trop faciles pour moi. Franchement, certains jeunes étaient vraiment nuls. Je ne voudrais pas me vanter, mais j'ai une maturité et j'étais mieux formé qu'eux. Je suis allé à l'école chaque jour de 8h00 à 17h00 et je n'ai pas appris grand-chose de nouveau. J'ai perdu mon temps. [...] Lorsque je suis arrivé en Suisse, je voulais étudier et j'étais très motivé. Malheureusement, ma motivation s'est ensuite réduite comme peau de chagrin. [...]

C'est alors que j'ai connu Jost, un Suisse. Il est ingénieur en génie mécanique. Il m'a écouté et m'a dit qu'il allait m'aider. [...] Nous sommes allés à la journée d'information à l'université. Le gars de l'université m'a dit que j'avais uniquement besoin de leur présenter une preuve d'admission aux études et de passer l'examen de niveau C1 en allemand. Il était agacé et il est venu avec moi pour parler à mon conseiller et faire en sorte que le service social me paie une bonne école de langue pour que j'apprenne rapidement l'allemand.

J'ai connu Jost sur le terrain de foot. Mon petit frère joue avec son fils. [...] C'est quelqu'un de très important pour moi, sans lui rien ne serait arrivé. Il m'a beaucoup aidé. Les cours de langues se sont enchainés rapidement. [...] Il faut de la chance dans la vie. Quand on sait ce qu'on veut et qu'on poursuit un objectif, on rencontre forcément quelqu'un qui va vous aider. Si je veux une Lamborghini mais que je reste assis chez moi, je ne risque pas d'obtenir quoi que ce soit. Quand on veut quelque chose et qu'on persévère, on finit par y arriver. [...] J'ai atteint la première étape de mon objectif. [...] Je ne sais pas très bien comment ça va se passer avec les études au début. Jost m'a dit que j'y arriverais. Il m'a motivé. Sans lui, je ne serais pas là. Il a vraiment changé ma vie. [...]

La vie était belle en Syrie. J'étais un jeune comme un autre, qui écoute de la musique et s'intéresse aux filles. Je jouais au football et je sortais avec mes amis. Les choses sont différentes maintenant. Je sais ce que c'est que de vivre. L'argent n'est plus important pour moi. En ce moment, je n'écoute plus de musique et je n'ai plus le temps de jouer au football. La priorité, en ce moment, c'est mes études. Il ne me reste plus grand-chose de la légèreté de mon enfance. Je veux atteindre quelque chose, je veux étudier. Je veux montrer aux autres que nous sommes des gens corrects. Nous sommes en guerre, nous avons beaucoup perdu, mais pas nos rêves.



Feuille de travail

UN NOUVEAU DÉPART

SOLOMON

Au début, j'ai eu beaucoup de mal à l'école. Je ne connaissais pas l'alphabet et les caractères étaient différents de ceux de ma langue maternelle. Petit à petit, les choses se sont améliorées. Au bout d'un mois, j'ai revu mon frère [...]. Comme il habitait à Zurich à l'époque, j'ai demandé à être hébergé dans cette ville. Ça a marché. C'était important que mon frère soit là pour m'aider.

La personne chargée de m'encadrer à Lilienberg [hébergement pour mineur-e-s non accompagné-e-s] et les gens de l'office d'orientation à Zurich m'ont toujours soutenu. J'ai eu 18 ans en janvier. Maintenant je suis capable de faire plein de choses moi-même car je connais la Suisse et je parle la langue. Au début, tout le monde m'a beaucoup aidé, notamment mon curateur. C'était vraiment super.

Ici, tout est différent, la nourriture, les gens, la culture, la langue, l'école. Au début c'était difficile. Par exemple, quand je voulais acheter quelque chose à manger, je ne connaissais pas les aliments. Je ne savais pas lire et je ne comprenais pas la langue. Du coup, j'ai acheté de la viande de porc sans le savoir. Ce n'est qu'après deux mois que quelqu'un m'a dit que c'était du porc. Normalement, moi et les chrétiens en Érythrée nous n'en mangeons pas.

Au début c'était très dur de se faire des amis. Il y avait plein de gens de Somalie, d'Afghanistan, d'Albanie... Mais nous ne pouvions pas parler entre nous car nous parlions tous des langues différentes. Les contacts ne sont pas forcément faciles avec les Suisses. Ça dépend s'ils sont ouverts ou pas. J'aimerais bien connaître des Suisses. Les Suisses peuvent m'aider à apprendre la langue et m'expliquer la vie en Suisse.

Je souhaite faire un apprentissage et continuer ensuite à me former pour réussir ma vie. Réussir ma vie c'est pouvoir vivre en toute liberté. J'aimerais tellement vivre avec ma famille et avoir un bon travail. [...] Ce sont mes parents et mes frères et sœurs qui me manquent le plus. Et la météo. J'aimerais bien retourner en Érythrée si c'était un pays libre.

Mon logement est payé et je reçois de l'argent de poche. C'est un peu juste mais je m'en sors car je suis économique. Je n'achète pas d'aliments chers. Je ne vais pas à des soirées, en discothèque ou dans les bars, ça me reviendrait trop cher, c'est au-dessus de mes moyens. Les choses ne sont pas si simples. Je pourrai peut-être me le permettre lorsque j'aurai commencé mon apprentissage. Pour nous les jeunes, c'est important de pouvoir sortir. Pendant mon temps libre, je rends visite à mon frère ou à des amis, on joue au football ou on va se promener. Mon frère m'aide aussi quand il le peut.



Feuille de travail

UN NOUVEAU DÉPART

SERIVAN

Pendant ma première année en Suisse, je n'ai appris que l'allemand standard. J'ai ensuite compris que je devais apprendre le dialecte pour me faire des amis et discuter avec les gens. Je voulais communiquer avec les jeunes Suisses, ça m'a motivée à apprendre rapidement. [...]

Ce sont les livres qui m'ont le plus aidée à apprendre l'allemand. J'ai commencé par feuilleter toute seule des livres d'images. Ça peut paraître bizarre mais grâce aux dessins, je comprenais mieux le contenu. Je me suis ensuite mise à lire des livres qui ne comportaient que quelques phrases puis des livres avec toujours plus de texte. Lorsque j'ai commencé à me faire comprendre en allemand, une voisine suisse m'a aidée et m'a motivée à apprendre. [...]

Quand j'étais enfant, je trouvais très difficile de partir sans cesse dans de nouveaux pays et de quitter tous les gens qu'on connaissait. [...]. C'est difficile de repartir sans cesse de zéro, un nouveau pays, apprendre une nouvelle langue, se faire de nouveaux amis... L'avantage, c'est que je suis maintenant très ouverte. Je n'ai plus aucun mal à aborder quelqu'un que je ne connais pas. J'ai vraiment pris confiance en moi et j'ai maintenant les moyens de suivre ma voie. [...] Je n'ai jamais abandonné et j'ai toujours su trouver la motivation de poursuivre mon but. Rien n'a changé aujourd'hui. Je suis convaincue que si l'on veut vraiment quelque chose, on finit par l'obtenir. Je suis actuellement une formation d'assistante socio-éducative. Je souhaite continuer, car j'ai de bonnes notes. Je veux intégrer une haute école ou une université, et étudier la psychiatrie de l'enfant. J'aimerais aussi avoir des enfants un jour. Ça en fait des objectifs ! Je n'ai jamais perdu courage. Les jeunes qui viennent ici ne doivent pas perdre espoir. Si on se déclare vaincu une fois, on ne se relève plus jamais. Il faut toujours aller de l'avant ! [...] Ici en Suisse [...] je peux vivre ma propre culture tout en intégrant ce que la Suisse a à m'offrir. Ici, on a la chance de jouir de la liberté politique et culturelle. C'est quelque chose de très précieux. [...]

Je ne rêve pas. Rêver ne fait pas avancer les choses. [...] Je dois me concentrer sur mon chemin, les rêves viendront après. [...]



Feuille de travail

UN NOUVEAU DÉPART

RANA

Les choses ne sont pas si faciles pour moi ici en Suisse. Tout est différent : la culture, la langue, les gens et la religion. Avant la guerre, tout allait bien en Syrie, je me sentais chez moi là-bas. Mes amis me manquent. Certains sont morts, leur famille aussi. Et nous, on est arrivés ici. Heureusement. Ici on est en sécurité, on ne peut pas en dire autant là-bas. [...] Je n'avais aucune idée de ce à quoi ressemblait la vie en Suisse. J'ai juste pensé que j'y serais en sécurité. C'était la seule chose qui comptait pour moi à ce moment-là. [...] Ce sentiment de sécurité m'a beaucoup aidée à prendre un nouveau départ ici. La Syrie ne se résume pas à la guerre. Là-bas, il y a aussi des hommes qui ne veulent pas que leur femme travaille ou sorte dans la rue.

J'avais 13 ans quand je suis arrivée en Suisse. J'ai commencé par suivre un bref cours d'allemand. C'était important pour moi d'apprendre la langue car je voulais connaître d'autres personnes et ne plus avoir l'impression de venir d'un autre pays. [...] À 14 ans, je suis allée à l'école. Les écoliers venaient d'un tas de pays différents. Il y avait aussi une fille originaire de Tunisie, mais qui est née ici. Elle parlait un peu arabe et elle m'a aidée. On est toujours amies. [...] Au début, quand j'ai commencé l'école, tout était différent. Je n'ai pas compris grand-chose aux cours, mais les choses se sont améliorées par la suite. [...]

Je me suis aussi aidée moi-même et ma famille m'a aidée. Au début, je voulais me faire ma propre idée de la Suisse. J'ai simplement écouté ce que les gens racontent et observé. Les gens racontent tous des choses différentes et je voulais voir par moi-même ce que je pouvais en retirer de positif.



Feuille de travail

UN NOUVEAU DÉPART

ALI

Mes parents et mes frères et sœurs me manquent. L'école aussi me manque. [...] Je n'ai pas pu aller au gymnase ici à cause de l'allemand. [...] Je rentrerais volontiers en Afghanistan si j'y avais un avenir, si je pouvais y travailler et fonder une famille. Là-bas, on ne sait jamais ce qui va se passer dans une minute ou une heure.

Je suis très satisfait de ma vie en Suisse. J'ai appris la langue, je suis allé à l'école, je suis toujours ponctuel et j'ai trouvé une place d'apprentissage comme électricien. Je suis content parce que quand j'aurai bouclé mon apprentissage, je pourrai travailler. Peut-être même que je deviendrai père de famille. [...] Je me suis fixé des objectifs ici et je dois les atteindre. En ce moment, je vis dans un centre d'hébergement pour requérants d'asile. Il s'agit d'une grande halle où vivent 250 personnes. Elle est remplie de containers en bois qui sont autant de petites chambres pour quatre personnes. Dans le mien, nous sommes un Kurde et trois Afghans. Tous des jeunes de moins de 18 ans. Il n'y a aucune prise de courant. On se partage la salle de bain et la cuisine, où je peux recharger mon mobile. Quand je veux dormir, je dois toujours porter des écouteurs et me couvrir les yeux car les autres sont encore éveillés. Ils jouent sur leur mobile. [...] On se dispute sans arrêt. Je cuisine pour moi tout seul. [...]. S'il y a assez pour plusieurs, j'invite les autres à partager mon repas. [...]

Je connais beaucoup de jeunes maintenant, de Suisse ou d'ailleurs, qui ne parlent pas ma langue maternelle. J'ai plein de contacts. La semaine dernière, par exemple, nous sommes allés à plusieurs à la piscine. [...] Je remercie les éducateurs du centre de quartier pour jeunes d'Oerlikon, où j'ai fait la connaissance d'un grand nombre de Suisses. L'entrée est gratuite. On peut venir y jouer au ping-pong ou au billard. Il y a aussi une discothèque. [...] Tous ces contacts m'ont beaucoup aidé à apprendre l'allemand. [...] Ici en Suisse, il y a la démocratie, les hommes et les femmes ont les mêmes droits. Tout le monde est en sécurité, tout le monde vit bien, tout le monde a des objectifs. Lorsque je traverse la rue ici, je suis sûr que personne [...] ne va me menacer avec une arme. Pas d'État islamique ni d'explosions. Je me suis dit, il y a tout ce qu'il faut pour vivre et apprendre ici. [...] Ici, je suis en parfaite sécurité. [...]

Ce qui m'importe le plus, c'est ma santé et ensuite de réussir mon apprentissage. [...] Sans travail ni argent, impossible de fonder une famille.

Préjugés, diabolisation, discrimina- tion



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s abordent le sujet des préjugés – aussi bien les leurs que ceux qui sont les plus répandus dans la société – et apprennent à distinguer les notions de préjugés, de diabolisation et de discrimination.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS feuille de travail « Préjugés, diabolisation, discrimination », cartes

DÉROULEMENT

- 10'** Les débuts de phrase suivants sont inscrits sur un panneau : Les étrangers/ères sont ... Les réfugié-e-s sont ... Les SDF sont... Les femmes sont... Les musulman-e-s sont ... Les homosexuel-le-s sont... Les participant-e-s se demandent quelles images les médias et leur entourage diffusent de ces groupes de personnes. Ils/elles notent individuellement sur des cartes les affirmations ou insultes associées à ces groupes, puis les accrochent à côté des débuts de phrases. Il s'agit ensuite de débattre des questions suivantes :
 - Quels sont les points communs entre ces affirmations ?
 - Pourquoi ces préjugés ?
 - Pourquoi ces groupes font-ils l'objet d'insultes ?
 - Est-ce que d'autres groupes vous viennent à l'esprit ?
- 5'** L'enseignant-e inscrit ensuite les termes « préjugés », « diabolisation » et « discrimination » au tableau. Il/elle définit brièvement ces trois notions et, éventuellement, les illustre par les exemples déjà donnés (voir également les informations pour les enseignant-e-s).
- 15'** L'enseignant-e distribue la feuille de travail « Préjugés, diabolisation, discrimination » aux participant-e-s et leur demande de lire les citations. De petits groupes sont formés et tentent de déterminer si la citation décrit un préjugé, une situation de diabolisation ou de discrimination. Les participant-e-s peuvent donner plusieurs réponses pour une même citation. Ensemble, ils/elles s'interrogent sur les différences fondamentales entre préjugé, diabolisation et discrimination et comparent ensuite leurs résultats en plénum.
- 15'** Enfin, une discussion est organisée.
L'une des affirmations suivantes est affichée à chaque coin de la salle :
Des contacts personnels peuvent-ils aider à balayer les préjugés ? Assurément.
Des contacts personnels peuvent-ils aider à balayer les préjugés ? Dans une certaine mesure.
Des contacts personnels peuvent-ils aider à balayer les préjugés ? Pas vraiment.
Des contacts personnels peuvent-ils aider à balayer les préjugés ? Certainement pas.
- 5'** Les participant-e-s se placent dans le coin de la salle qui correspond à leur opinion. Ils/elles cherchent ensuite une explication commune à leur choix. Enfin, les résultats sont présentés en plénum.

INFORMATIONS POUR LES ENSEIGNANT-E-S

PRÉJUGÉS – DIABOLISATION – DISCRIMINATION

« Le préjugé est souvent défini [...] comme un jugement hâtif fondé sur des informations insuffisantes et généralisées (du type : « Tous les Allemands sont ... », « Les femmes sont ... »). Il s'agit également d'un jugement de valeur figé qui résiste même en présence d'informations contradictoires. »

Source :
Informations- und Dokumentationszentrum für Antirassismusarbeit in Nordrhein-Westfalen (o.J.) : *Vorurteile - was genau ist das?*
Internet : www.ida-nrw.de (état au : 18.10.2016)

« La diabolisation est la forme extrême d'un préjugé systématiquement négatif et hautement émotionnel dans laquelle la marginalisation de l'autre peut même, dans certains cas, impliquer sa destruction réelle ou imaginaire. Elle se caractérise généralement par une vision dichotomique d'un monde en noir et blanc : l'autre est uniquement perçu comme mauvais et cette image négative s'oppose à une image positive de soi-même ou de l'ami. Tout ce qui est interprété comme « noir », mauvais ou hostile chez l'autre est perçu comme « blanc », positif et pacifique chez soi. »

Source :
Informations- und Dokumentationszentrum für Antirassismusarbeit in Nordrhein-Westfalen (o.J.) : *Vorurteile - was genau ist das?*
Internet : www.ida-nrw.de (état au : 18.10.2016)

« Discriminer (du latin *discriminare*) signifie « séparer », « établir des distinctions », « retirer ». La discrimination sociale désigne le fait de désavantager des personnes sur la base de caractéristiques propres aux groupes : origine ethnique ou nationale, couleur de peau, langue, convictions politiques ou religieuses, orientation sexuelle, sexe, âge ou handicap. Toutes ces formes de discrimination partent de la construction de la différence. Toute forme de discrimination sociale met en scène une majorité qui établit des distinctions et émet des jugements sur le modèle de l'être humain et sur les normes sociales qui doivent s'appliquer (p. ex. blanc, allemand, homme, hétérosexuel, en bonne santé, productif, chrétien, etc.). »

Source :
Informations- und Dokumentationszentrum für Antirassismusarbeit in Nordrhein-Westfalen (o.J.) : *Was bedeutet Diskriminierung?*
Internet : www.ida-nrw.de (état au : 18.10.2016)



Feuille de travail

PRÉJUGÉS, DIABOLISATION, DISCRIMINATION

Tout le monde a des préjugés. Le plus souvent, on se rend compte de ceux des autres, mais pas des siens. Les discriminations surviennent lorsque ces préjugés se cimentent et influencent nos actes. Les diabolisations sont les formes extrêmes d'un préjugé toujours négatif et très émotionnel. Essayez de déterminer si les déclarations suivantes constituent des préjugés, des diabolisations ou des discriminations. Déterminez quelles sont les différences essentielles entre préjugé, diabolisation et discrimination.

NIDAL

On me demande souvent d'où je viens. Et quand je réponds « de Syrie », la question qui suit est « Pourquoi as-tu un iPhone ? ». Alors, comme ça, un Syrien n'aurait pas le droit d'avoir un iPhone ? Steve Jobs avait des origines syriennes, son père venait de Homs. On me demande aussi pourquoi j'ai la peau aussi claire, et si on mange du chocolat en Syrie. Beaucoup de gens lisent ici, je trouve ça super. Mais que peuvent-ils bien lire pour penser que la Syrie est un pays sans culture ?

Nous ne sommes pas venus en Suisse pour la beauté du pays. Je préfère la Syrie à la Suisse. Si j'avais eu le choix, je ne l'aurais jamais quittée, jamais. Alep est l'une des plus anciennes cités au monde.

SOLOMON

Les hommes ne sont pas tous pareils. C'est comme les doigts de la main, certains sont plus longs que d'autres, ils sont tous différents. Il y a des gens très sympas et d'autres qui sont antipathiques. Ils ne me connaissent pas, mais ils voient que je suis basané, alors ils se disent que je suis quelqu'un de mauvais qui ne fait que boire de l'alcool et se disputer avec les autres. Partout sur cette planète, il y a des hommes bons, et d'autres qui sont nettement moins recommandables.

Lorsque j'ai cherché un logement, j'ai téléphoné au propriétaire d'une chambre que j'avais repérée. Il m'a dit de venir. Lorsqu'il a vu que j'étais noir, il m'a dit qu'il n'avait pas de place pour moi.

SERIVAN

Je n'ai pas tellement été confrontée à des préjugés. Mon apparence n'a pas spécialement attiré l'attention dans ma classe. Par contre, je ne parlais pas l'allemand et les autres ne parlaient pas le kurde. J'étais très seule. Ça m'a fortement motivée à apprendre la langue. Je voulais me faire des amis et être comme les autres jeunes de mon âge. Personne ne s'est fichu de moi parce que je ne maîtrisais pas bien la langue. Deux filles ont quand même dit que je devais apprendre leur langue. [...] À chaque fois que je n'arrivais pas bien à m'exprimer, ça me faisait mal, car je me disais, « voilà, ils vont recommencer à se moquer ». En fait, je crois qu'ils n'ont tout simplement pas compris qu'ils sont nés ici et moi pas ...



Feuille de travail

PRÉJUGÉS, DIABOLISATION, DISCRIMINATION

RANA

Ma mère porte le voile. Un jour, une femme d'un certain âge est passée devant elle et l'a regardée d'un air méchant. Je n'aime pas ça. Quand ça arrive, je suis tentée de dire quelque chose. Mais je me dis aussi qu'il vaut mieux s'abstenir. Ce pays n'appartient pas qu'à ces gens-là. [...] Ils sont des êtres humains, nous aussi. La Suisse est un autre pays avec une autre langue. Mais je trouve qu'on n'a pas le droit de se comporter ainsi. Si quelqu'un insulte ma mère, je réagirai ou j'irai voir la police. Un jour, j'aurai sûrement un passeport suisse, je n'aurai pas non plus le droit de me comporter ainsi, n'est-ce pas ? Après tout, nous sommes tous des êtres humains.

ALI

Les réfugiés ne sont pas tous pareils. [...] Les doigts de la main sont différents les uns des autres, c'est pareil avec nous Afghans. Il y a des gens qui ne font que dormir, qui ne veulent pas travailler et qui se contentent de percevoir l'aide sociale chaque mois. Je ne trouve pas ça normal. [...] Les gens qui n'ont encore jamais parlé avec un réfugié ont parfois des préjugés. Ceux qui ont des contacts avec les réfugiés savent que les réfugiés sont des gens sympathiques. [...]

Un jour, on a joué au football, j'étais gardien de but [...]. Quelqu'un plaçait des frappes très puissantes, mais j'ai réussi à attraper le ballon à chaque fois. Il est venu vers moi et m'a craché au visage. Après, il m'a sorti : « Tu es un requérant d'asile, un étranger, un réfugié ! Retourne dans ton pays, qu'est-ce que tu fous là ? Fils de pute ! » [...] On était seulement quatre et ils étaient huit, peut-être dix. [...] Pas facile à vivre, mais je n'y pense pas tous les jours. Peut-être qu'il est fier de ses paroles. Qu'à cela ne tienne, je vais bientôt commencer mon apprentissage, et ensuite, c'est moi qui me ficherais de lui.

Memory sur les préjugés



OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s s'interrogent sur les préjugés qu'ils/elles ont sur les requérant-e-s d'asile et réfugié-e-s, et sur ceux répandus dans la société. Ils/elles revoient ainsi des points abordés au chapitre 2.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS un jeu de cartes Memory (préjugés et faits) par groupe de quatre

DÉROULEMENT

Les participant-e-s forment des groupes de quatre auxquels sont distribués les jeux de Memory. Les cartes sont étalées face cachée sur la table. Chaque participant-e retourne une carte. S'il s'agit d'une carte « fait », il/elle doit deviner le préjugé associé avant de retourner une deuxième carte. S'il s'agit d'une carte « préjugé », il/elle doit décrire le fait sous-jacent. Ce deuxième cas de figure étant plus difficile, il ne sera proposé qu'aux participant-e-s de 14 ans et plus.

À la fin de la partie⁵, les participant-e-s répondent ensemble aux questions suivantes :

- › Aviez-vous connaissance de ces préjugés ?
- › Qu'est-ce qui vous a étonné ?
- › Qu'avez-vous appris de nouveau ?

⁵ D'autres jeux: <http://www.asile.ch/prejuges/#1>



CARTES DE MEMORY

<p>PRÉJUGÉ</p> <p>« Les requérant-e-s d'asile mènent la grande vie. »</p>	<p>FAIT</p> <p>Durant la première phase de la procédure d'asile, avant leur attribution à un canton, les requérant-e-s d'asile hébergé-e-s dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) touchent trois francs par jour.</p>
<p>PRÉJUGÉ</p> <p>« Les requérant-e-s d'asile jouent les persécuté-e-s. »</p>	<p>FAIT</p> <p>Les motifs de fuite font l'objet d'un examen minutieux dans le cadre de la procédure d'asile.</p> <p>Pour se voir accorder l'asile en Suisse, les personnes qui ont fui leur pays doivent déposer une demande d'asile en bonne et due forme. La Convention de Genève relative au statut des réfugiés et la loi fédérale sur l'asile précisent qui est un-e réfugié-e et qui est en droit de rester sur le territoire suisse. Les requérant-e-s d'asile doivent apporter la preuve qu'ils/elles sont l'objet de persécutions dans leur pays ou qu'ils/elles craignent, avec raison, de l'être.</p>





Document de référence

CARTES DE MEMORY

	<p>FAIT</p> <p>Le dispositif d'asile n'est pas homogène en Europe. Certains pays européens ne disposent par exemple pas encore d'un système solide.</p> <p>Le règlement Dublin détermine le pays compétent pour mener la procédure d'asile au sein de l'Union européenne (UE). Applicable également à la Suisse, ce règlement dispose que la procédure d'asile est examinée par le pays dans lequel le/la requérant-e d'asile a demandé pour la première fois l'asile ou par lequel il/elle est entré-e dans l'UE et dans lequel il/elle a été contrôlé-e.</p>
<p>PRÉJUGÉ</p> <p>« Pourquoi les réfugié-e-s viennent-ils chez nous ? Il y a plein d'autres pays sûrs non loin de la Suisse. »</p>	<p>PRÉJUGÉ</p> <p>« Les parents étrangers commencent par envoyer leurs enfants en Suisse pour que ce soit plus facile pour eux de venir ensuite. »</p> <p>FAIT</p> <p>Les enfants ne se voient pas accorder l'asile plus facilement que les adultes.</p> <p>En Suisse, les mineur-e-s étrangers/ères doivent se soumettre à la procédure d'asile au même titre que les adultes. Les enfants ne reçoivent pas plus facilement l'asile. Ils ne peuvent par ailleurs pas faire venir leurs parents ou leurs frères et soeurs mineur-e-s en Suisse.</p>





CARTES DE MEMORY

<p>PRÉJUGÉ</p> <p>« Les passeurs/euses font venir des gens illégalement en Suisse, il faut fermer les frontières. »</p>	<p>FAIT</p> <p>La Suisse, pas plus que les pays de l'UE, n'a le droit de refouler aux frontières les personnes en quête de protection.</p> <p>Le fait d'arriver en Suisse sans document de voyage ne signifie pas pour autant que l'on est un-e « criminel-le ». Bien souvent, les personnes qui fuient leur pays n'ont pas d'autre possibilité que de partir et d'entrer dans un autre pays en toute illégalité. Pour traverser les frontières, elles doivent souvent s'en remettre à des passeurs/euses. Cela leur coûte beaucoup d'argent, parfois même la vie.</p>
<p>PRÉJUGÉ</p> <p>« Les requérant-e-s d'asile sont paresseux/euses, ils/elles ne veulent pas travailler. »</p>	<p>FAIT</p> <p>Les requérant-e-s d'asile n'ont pas le droit de travailler les trois premiers mois de leur séjour en Suisse.</p> <p>S'ils/elles peuvent ensuite théoriquement occuper un emploi, priorité est donnée aux Suisses/ses et aux étrangers/ères vivant en Suisse. Il est donc très difficile pour les requérant-e-s d'asile d'obtenir un permis de travail.</p>





Document de référence

CARTES DE MEMORY

	<p>FAIT</p> <p>En 2016, 49 % des requérant-e-s d'asile se sont vu accorder une protection :</p> <p>23 % ont obtenu le statut de réfugié-e, 26 % ont été admis à titre provisoire.</p>
<p>PRÉJUGÉ</p> <p>« Tous les requérant-e-s d'asile sont des réfugié-e-s économiques. »</p>	<p>PRÉJUGÉ</p> <p>« Tous et toutes fuient en Europe. »</p> <p>FAIT</p> <p>Près de 90 % des personnes réfugiées vivent dans des pays en voie de développement.</p> <p>Seule une petite partie vient en Europe. En Suisse, les requérant-e-s d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les réfugié-e-s reconnu-e-s représentent à peine 1 % de la population.</p>



Courage civil



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s abordent, à travers un jeu de rôles, les différentes formes de discrimination et réfléchissent à différentes variantes de courage civil.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 1-2 leçons

SUPPORTS 3 affiches, une balle souple

DÉROULEMENT

- 15'** – Les participant-e-s évoquent des situations du quotidien dans lesquelles des personnes ont été agressées verbalement ou physiquement (harcèlement à l'école, agression dans le tram ou dans la rue, etc.). Que s'est-il passé ? Quelqu'un est-il intervenu ? Quelle a été leur attitude ? Pourquoi ? Ont-ils/elles personnellement déjà été victime ou auteur-e de harcèlement / d'agression ?

Quatre chaises sont placées au centre de la salle pour la discussion⁶. La première personne qui souhaite s'exprimer vient s'asseoir sur la première chaise, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les chaises soient occupées. L'intervenant-e qui s'est assis-e en premier donne son exemple. Les personnes du « public » qui ont sollicité la parole et sont désignées au moyen de la balle peuvent poser une question ou faire un commentaire. L'intervenant-e revient ensuite s'asseoir dans le « public », laissant sa place à quelqu'un autre. C'est alors à la deuxième personne de s'exprimer, puis la troisième, puis la quatrième, et enfin à la nouvelle personne ayant pris place sur la première chaise. Lorsqu'il n'y a plus d'exemples à citer, la discussion prend fin.

- 10'** Trois affiches sur lesquelles sont notées les questions suivantes sont accrochées dans la salle. Les participant-e-s y notent leurs réponses. Les résultats font l'objet d'une discussion en plenum.
- Affiche 1 : Qu'est-ce qui pourrait empêcher quelqu'un de faire preuve de courage civil ?
 - Affiche 2 : Qu'entend-on précisément par « courage civil » ?
 - Affiche 3 : Quelles règles faut-il observer lorsque l'on intervient ?

Un jeu de rôles est ensuite organisé sur le thème « Que ferais-je si... ». L'enseignant-e lit un extrait de la présentation d'Ali :

« Un jour, on a joué au football, j'étais gardien de but [...]. Quelqu'un plaçait des frappes très puissantes, mais j'ai réussi à attraper le ballon à chaque fois. Il est venu vers moi et m'a craché au visage. Après, il m'a sorti : « Tu es un requérant d'asile, un étranger, un réfugié ! Retourne dans ton pays, qu'est-ce que tu fous là ? Fils de pute ! » [...] On était seulement quatre et ils étaient huit, peut-être dix. [...] Pas facile à vivre, mais je n'y pense pas tous les jours. »

⁶ Méthode développée par Ruth Mitschka et Doris Hergovich

Les participant-e-s forment de petits groupes et mettent en scène cette situation. L'idée est que l'issue soit positive grâce à l'intervention d'une personne faisant preuve de courage civil.

Les participant-e-s réfléchissent ensuite ensemble aux points suivants :

- Quel a été mon rôle, qu'ai-je ressenti dans cette situation ?
- Quels ont été les points positifs / négatifs ?

40' Les différentes options peuvent être présentées devant l'ensemble des participant-e-s.

30' Une activité de théâtre-forum peut également être proposée, selon la méthode développée par Augusto Boal⁷. Un petit groupe de personnes joue une scène de discrimination. Les rôles sont ensuite endossés par d'autres participant-e-s pour orienter la scène vers une fin plus positive.

À l'issue de la « représentation », les participant-e-s définissent un temps durant lequel ils/elles évoquent des situations du quotidien qui pourraient être modifiées par l'intervention courageuse d'une personne extérieure. Les exemples peuvent être consignés par écrit et présentés lors de la séance suivante.

⁷ Boal, Augusto, *Jeux pour acteurs et non-acteurs : pratique du théâtre de l'opprimé*, La Découverte, Paris, 2004.

Procédure de recrutement⁸



Exercice

OBJECTIFS

Les élèves / participant-e-s évaluent l'adéquation de plusieurs candidat-e-s pour un poste sur la base d'un certain nombre de critères (nom, situation familiale, formation, etc.). Cet exercice permet d'aborder différents préjugés et formes de discrimination, et d'analyser les dynamiques de groupe.

GROUPE CIBLE à partir de 16 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS documents de référence « Offre d'emploi » et « Informations sur les candidat-e-s »

DÉROULEMENT

20' Les participant-e-s forment de petits groupes. La situation de départ leur est présentée : Une entreprise a reçu pour un poste à pourvoir (voir l'offre d'emploi) plus d'une centaine de candidatures. Cinq candidat-e-s ont été présélectionné-e-s pour leurs compétences techniques. Il s'agit maintenant de procéder à la sélection finale.

Les groupes examinent les candidatures retenues. Les informations sur les candidat-e-s leur sont communiquées au fur et à mesure, dans l'ordre suivant : nom, état civil, formation, expérience professionnelle, compétences particulières. À chaque nouvelle information, une-e candidat-e doit être éliminé-e. Les membres des groupes se concertent à chaque fois qu'ils/elles sont en possession d'une nouvelle donnée.

15' Lorsque tous les groupes ont désigné un-e candidat-e final-e, les résultats font l'objet d'une discussion en plénum :

- Comment la décision a-t-elle été prise ?
- Quels ont été les critères décisifs ? Pourquoi ?
- Un sentiment de sympathie a-t-il / des préjugés ont-ils été exprimé(s) envers les candidat-e-s ?
- Si oui, en vertu de quelles données ?
- Quelle représentation vous êtes-vous faite des candidat-e-s à partir des informations fournies ?
- Comment naissent ces représentations ?
- Sur la base de quels critères évalue-t-on une personne ?

Les rôles et la dynamique au sein des groupes sont également analysés. Quelqu'un a-t-il mené les discussions ? Comment les arguments ont-ils été présentés ? Comment est-on parvenu à un compromis ?

⁸ Co-auteure : Andrea Toifl

- 5'** Pour finir, l'enseignant-e présente le principe de la candidature anonyme expérimenté en Allemagne dans plusieurs Länder et communes : les candidatures ne comportant pas de photo et ne précisant ni le nom, ni le sexe, ni l'âge, ni l'origine, ni la situation familiale du candidat, on se concentre sur la formation et l'expérience professionnelle. Des études montrent⁹ que les candidat-e-s de plus de 50 ans, les femmes élevant seules leurs enfants et les personnes issues de la migration ont moins de chances d'être retenue-s à qualifications égales avec d'autres candidat-e-s.
- 10'** Les participant-e-s peuvent évoquer le pour et le contre d'une telle procédure ou effectuer une évaluation sociométrique, en prenant position sur l'affirmation ci-dessous (d'accord / pas d'accord). Les participant-e-s peuvent justifier leur point de vue sur une base volontaire.
- Il faudrait obliger les employeuses et employeurs à recourir au CV anonyme.¹⁰

⁹ Voir www.antidiskriminierungsstelle.de (en anglais et en allemand)

https://www.ekm.admin.ch/content/dam/data/ekm/dokumentation/medien/synthesis_nomen.pdf

¹⁰ http://www.ciao.ch/f/racismes/infos/15aeac0829e0e160ed89c53a23675e13/5-4-domaines_de_discrimination/

Plus d'informations sur la candidature anonyme :

<https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/actuel/theme-du-mois/2012/le-cv-anonyme-divise-les-experts.html>

INFORMATIONS POUR LES ENSEIGNANT-ES

DISCRIMINATION

On parle de discrimination lorsqu'une personne ou un groupe est traité(e) de façon moins favorable qu'un(e) autre dans une situation comparable. La personne ou le groupe considéré(e) se retrouve alors défavorisé(e) ou exclu(e) socialement. La Constitution fédérale prescrit que « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique ».

Certaines instances internationales telles que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ont fait état d'une protection insuffisante contre la discrimination en Suisse – dans les domaines du logement et de l'accès aux services notamment – et recommandé l'introduction d'une loi générale sur la protection contre la discrimination.

Il convient de distinguer les deux niveaux suivants :

- La discrimination individuelle (discrimination directe), fondée sur des caractéristiques personnelles, qui peut être consciente ou non consciente. Exemples : injures proférées à l'encontre d'une personne dans les transports publics en raison de sa couleur de peau, parents qui refusent de scolariser leur enfant dans le même établissement que des enfants d'étrangers.
- La discrimination institutionnelle : selon Claus Melter, il s'agit de la discrimination opérée par les institutions ou des organisations sur la base de lois, d'ordonnances ou de règlements. L'exclusion institutionnelle n'est pas toujours facile à identifier dans la mesure où ce n'est pas la structure qui est pointée du doigt, mais les prestations individuelles.

Les deux niveaux de discrimination sont étroitement liés.

Informations sur l'égalité de traitement :

<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/slri.html> (Service de lutte contre le racisme SLR)
<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home.html> (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG)
<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh.html> (Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH)

Sources :

<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home.html>
<https://www.humanrights.ch/fr/service/droits-humains/interdiction-de-la-discrimination/>
<https://www.humanrights.ch/fr/dossiers-droits-humains/racisme/discrimination-dans-le-monde-du-travail/>
Melter, Claus, Rassismuserfahrungen in der Jugendhilfe. Eine qualitative Studie zu Kommunikationspraxen in der Sozialen Arbeit, Waxmann, Münster, 2006.



Document de référence

OFFRE D'EMPLOI

Notre client est un groupe opérant à l'international dans le secteur de la technique des bâtiments. Pour son établissement en Suisse et ses filiales en Europe de l'Est, il recherche une personne techniquement compétente spécialisée dans la distribution pour assumer la fonction de :

DIRECTEUR / DIRECTRICE GÉNÉRAL-E

Charismatique et doté-e de solides compétences de communication, vous savez motiver vos collaborateurs et collaboratrices et enthousiasmer les client-e-s de l'entreprise. Principalement actif / active sur le marché suisse, vous êtes également amené-e à soutenir les filiales dans leurs activités.

Vos missions :

- Direction opérationnelle
- Développement et mise en œuvre de la stratégie
- Élaboration et développement de produits et de prestations adaptés au marché
- Renforcement des activités de vente et des contacts avec les client-e-s clés
- Suivi et développement de la croissance en Suisse et en Europe de l'Est
- Encadrement et motivation des collaborateurs et collaboratrices, développement de l'organisation
- Participation à des projets menés dans l'intérêt du groupe

Votre profil :

- Formation technique supérieure (université / ES ; génie mécanique / ingénierie des matériaux / génie des procédés)
- Solides connaissances en gestion des affaires
- Expérience de plusieurs années à un poste de direction
- Énergie de leader, esprit d'entreprise (« hands on »)
- Initiation d'idées (opportunités de marché, développement de produits)
- Capacité de négociation en anglais (la connaissance d'autres langues est un atout)
- Disposition à voyager (Europe de l'Est principalement)

Notre offre :

- Tâches de direction à responsabilité, grande liberté entrepreneuriale
- Perspectives à long terme dans un groupe de renom en pleine expansion
- Rémunération attrayante, véhicule de fonction



INFORMATIONS SUR LES CANDIDAT-E-S

Nom / état civil	Formation	Expérience professionnelle	Compétences particulières
M. YILMAZ Marié trois enfants	Ing. dipl. en génie mécanique, HES de la Suisse du Nord-Ouest	Direction d'une entreprise de construction pendant 10 ans, puis activité indépendante	Co-initiateur de l'initiative « En piste – Jeunes entrepreneurs issus de la migration »
MME IVANOVA Mariée	Docteure diplômée de l'EPF de Zurich	Direction d'un projet de recherche international et d'une équipe de chercheurs/euses (génie des procédés)	Formatrice, Académie de la transformation des conflits (Bulgarie)
MME DAVID Un enfant	Master in Business Administration, School of Economics, Londres	Direction d'une entreprise du secteur de la construction pendant plusieurs années	Membre du comité de l'association « Les femmes et les technologies »
M. MARKOVICH Célibataire	Master of Science in Engineering, Haute école spécialisée bernoise / Université de Zagreb	Direction de plusieurs projets d'entreprises internationales du bâtiment	Ancien président du LEO Club de Bâle (LEO-Leadership, Experience and Opportunity)
M. PATEL Divorcé, deux enfants	Technicien dipl. en génie mécanique, Master en ingénierie industrielle, Brugg-Windisch	Direction d'une entreprise de marketing pendant plusieurs années	Lecteur à la HES du Nord-Ouest de la Suisse : domaine des relations économiques internationales

Toutes ces personnes sont fictives.

Langue et formation



OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s abordent la thématique des langues, du plurilinguisme, ainsi que de la valeur des langues. Ils/elles prennent position sur différentes affirmations, et identifient les points communs et les différences au sein du groupe.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans pour le quiz, à partir de 14 ans pour les autres exercices

DURÉE 1-2 leçons
SUPPORTS feuilles de travail « Quiz », « Plurilinguisme 1 » et « Plurilinguisme 2 »

DÉROULEMENT

- 15' En guise d'introduction, un quiz est effectué en groupe (feuille de travail « Quiz »). Le groupe ayant le maximum de bonnes réponses est déclaré vainqueur.
- 10' L'enseignant-e effectue ensuite un petit sondage et note les résultats au tableau.
 - Quelles sont les langues parlées dans la classe ?
 - Quelles langues apprend-on à l'école ?
 - Quelles langues aimerais-tu apprendre ?
 - Toutes les langues ont-elles la même valeur ?
- 20' Les participant-e-s sont ensuite réparti-e-s en quatre groupes : deux groupes reçoivent la feuille de travail « Plurilinguisme 1 », les deux autres la feuille de travail « Plurilinguisme 2 ». Les participant-e-s lisent individuellement les textes avant d'en discuter avec les autres membres de leur groupe. En guise de résumé, chaque groupe rédige au maximum deux phrases sur lesquelles il sera possible de prendre position (d'accord / pas d'accord).
- 15' Les résultats sont présentés en plénum. Une évaluation sociométrique est ensuite réalisée à partir d'une phrase de chaque groupe : une ligne est tracée dans la classe, les participant-e-s se positionnent le long de la ligne selon qu'ils/elles sont d'accord ou non. Il leur est demandé de justifier brièvement leur point de vue.

SOLUTIONS DU QUIZ POUR LES ENSEIGNANT-E-S

1) Combien de langues parle-t-on dans le monde ?

« On ne peut pas affirmer que les gens parlent un dialecte ou une langue sur la base de critères purement linguistiques. Des aspects sociaux sont aussi en jeu, par exemple le fait que les locuteurs considèrent qu'ils font partie ou non d'une unité ethnique. »¹¹ Compte tenu de la difficulté à définir la notion de « langue », il n'est pas possible de déterminer avec précision le nombre de langues parlées dans le monde. Selon les spécialistes, ce nombre serait compris entre 5000 et 6000. Bon nombre de régions n'ayant jusqu'ici guère fait l'objet de recherches linguistiques, il se pourrait bien que l'on découvre encore d'autres langues.

2) Classe les 10 principales langues maternelles parlées dans le monde selon le nombre de locuteurs/trices (de 1 à 10).

Chinois 1213 millions / espagnol 329 millions / anglais 328 millions / arabe 221 millions / hindi 182 millions / bengalais 181 millions / portugais 178 millions / russe 144 millions / japonais 122 millions / allemand 90,3 millions¹²

3) Quelles sont les langues officielles de la Suisse ?

Les langues officielles de la Suisse sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche compte aussi au rang des langues officielles pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche. Du fait des phénomènes migratoires, on entend aussi souvent parler anglais, portugais et albanais en Suisse.

Entre 2013 et 2015, une enquête a été réalisée sur la langue maternelle au sein de la population : 63,3 % des personnes interrogées ont indiqué avoir comme première langue l'allemand, 22,5 % le français, 8 % l'italien et 0,5 % le romanche. 19,7 % ont cité une autre langue : anglais (4,2 %), portugais (3,2 %), albanais (2,9 %), serbe / croate (2,5 %), espagnol (2,1 %), autres langues (6,3 %).

Contrairement à d'autres pays, la Suisse ne reconnaît pas officiellement la langue des signes comme une langue à part entière¹³.

¹¹ www.zeit.de/wissen/2013-04/s39-infografik-sprachen.pdf (en allemand)

¹² www.zeit.de/wissen/2013-04/s39-infografik-sprachen.pdf (en allemand)

¹³ Rapport périodique relatif à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires – Sixième rapport de la Suisse, 11 décembre 2015
https://www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/sprachen_und_kulturelleminderheiten/berichte/6_bericht_der_schweiz2015.pdf.download.pdf/6e_rapport_de_lasuisse2015.pdf



Feuille de travail

QUIZ

1) Combien de langues parle-t-on dans le monde ?

- A) Environ 2500 B) Entre 5000 et 6000 C) Environ 12 300
-

2) Classe les 10 principales langues maternelles parlées dans le monde selon le nombre de locuteurs (de 1 à 10).

- | | | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| <input type="radio"/> Hindi | <input type="radio"/> Chinois | <input type="radio"/> Allemand | <input type="radio"/> Japonais | <input type="radio"/> Espagnol |
| <input type="radio"/> Arabe | <input type="radio"/> Portugais | <input type="radio"/> Russe | <input type="radio"/> Anglais | <input type="radio"/> Bengalais |
-

3) Quelles sont les langues officielles de la Suisse ?

- | | | | |
|--------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="radio"/> Allemand | <input type="radio"/> Français | <input type="radio"/> Romanche | <input type="radio"/> Turc |
| <input type="radio"/> Italien | <input type="radio"/> Serbe / croate | <input type="radio"/> Anglais | <input type="radio"/> Espagnol |
| <input type="radio"/> Albanais | <input type="radio"/> Langue des signes | | |



Feuille de travail

PLURILINGUISME 1

Travail individuel : lis les textes suivants en considérant les questions ci-dessous.

Travail de groupe : après avoir répondu aux questions, rédigez une ou deux phrases résumant vos réponses.

- Quelles sont les langues citées par la linguiste dans l'interview ?
- Quels sont les points communs entre les déclarations de la spécialiste et celles de Soma et de Schahwali ?
- Que dit en substance le texte ? Rédigez une ou deux phrases récapitulatives, sur lesquelles il sera possible de prendre position (d'accord / pas d'accord).

SOMA

« Quand un homme d'affaires japonais ou les élèves du lycée français parlent français, c'est la classe ! [...] Si tu parles turc, tu n'as pas de chance, c'est comme ça. »¹⁴

SCHAHWALI

« Personnellement, je n'ai jamais été confrontée à des préjugés. Un jour dans le métro, une dame et une jeune fille sont venues s'asseoir à côté de moi. La jeune fille a téléphoné en turc et la dame lui a demandé : « Pourquoi parlez-vous turc au téléphone ? » La jeune fille a répondu : « Je ne vois pas où est le problème... Je parle toujours turc avec les membres de ma famille en Turquie. On ne doit quand même pas exiger d'eux qu'ils parlent français ? »»¹⁴

BRIGITTA BUSCH, LINGUISTE

« Bon nombre d'élèves grandissent dans un environnement plurilingue et parlent différentes langues en dehors de l'école. Cet environnement est déterminant pour leur développement. Cela n'est pas toujours reconnu dans la classe, une plus grande valeur étant attribuée à certaines langues par rapport à d'autres. L'anglais par exemple est considéré comme la langue internationale par excellence. D'autres sont dénigrées alors qu'elles sont parlées par autant de personnes. Aujourd'hui, on ne peut plus partir du principe que les enfants grandissent dans un environnement unilingue. L'époque où ils apprenaient d'abord la langue courante, puis la langue écrite, puis une langue étrangère (la plupart du temps l'anglais) est loin. L'école doit considérer davantage ceux qui apprennent différentes langues et différentes formes d'expression au contact d'autres personnes. Toutes ces langues et façons de s'exprimer ont leur raison d'être, remplissent une fonction essentielle dans la communication et représentent un capital inestimable dans de nombreux domaines. »

¹⁴ Ces déclarations sont extraites d'interviews, non reproduites ici.



Feuille de travail

PLURILINGUISME 2

Travail individuel : lis les textes suivants en considérant les questions ci-dessous.

Travail de groupe : après avoir répondu aux questions, rédigez une ou deux phrases résumant vos réponses.

- La « valeur » des langues joue-t-elle un rôle dans le monde du travail ? Par exemple : le français a-t-il plus de valeur que le turc ?
- Quels sont les points communs entre les déclarations du chef d'entreprise et celles de Soma et de Schahwali ?
- Que dit en substance le texte ? Rédigez une ou deux phrases récapitulatives, sur lesquelles il sera possible de prendre position (d'accord / pas d'accord).

SOMA

« Quand un homme d'affaires japonais ou les élèves du lycée français parlent français, c'est la classe ! [...] Si tu parles turc, tu n'as pas de chance, c'est comme ça. »¹⁴

SCHAHWALI

« Personnellement, je n'ai jamais été confrontée à des préjugés. Un jour dans le métro, une dame et une jeune fille sont venues s'asseoir à côté de moi. La jeune fille a téléphoné en turc et la dame lui a demandé : (Pourquoi parlez-vous turc au téléphone ?) La jeune fille a répondu : (Je ne vois pas où est le problème... Je parle toujours turc avec les membres de ma famille en Turquie. On ne doit quand même pas exiger d'eux qu'ils parlent français ?) »¹⁴

INTERVIEW D'UN CHEF D'ENTREPRISE

« En quoi est-ce utile, pour une entreprise, d'avoir des collaborateurs qui parlent plusieurs langues ?¹⁵
 [...] En tant qu'employeur, j'ai tout intérêt à embaucher des personnes qui parlent déjà plusieurs langues car je n'ai pas à leur payer de formation. Des études ont montré que les personnes plurilingues sont plus créatives parce qu'elles savent aborder des problématiques sous différents angles. Elles sont aussi plus capables d'empathie. Pourquoi ? Parce qu'elles ont déjà été confrontées à des problèmes de compréhension, c'est-à-dire à des situations où elles n'ont pas compris quelque chose ou bien où les autres ne les ont pas comprises. Elles se montrent donc plus compréhensives dans un contexte de travail également. [...] »

Que recommanderiez-vous aux employés et aux employeurs ?

Le choix du plurilinguisme relève d'une décision individuelle. L'entreprise doit s'interroger sur les contextes dans lesquels elle évolue, le collaborateur sur les langues qui constituent un plus pour lui et pour l'entreprise. Cela va un peu à l'encontre du modèle scolaire, qui impose l'apprentissage d'une langue donnée à tout le monde. Selon que vous êtes implantés dans telle ou telle région frontalière, il sera plus judicieux d'apprendre telle ou telle langue. Il est difficile de proposer une option universelle sauf pour l'anglais et le chinois, qui ne cessent de gagner en importance. »¹⁶

¹⁵ En raison de la citation directe, seule la forme masculine est reproduite dans le paragraphe suivant.

¹⁶ www.hochschule-calw.de (en allemand)

Mes langues



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s s'intéressent ici aux langues qu'ils/elles parlent.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS feuille A3 pour chaque participant-e, crayons de couleur

DÉROULEMENT

En guise d'introduction, l'enseignant-e demande aux participant-e-s de compléter la phrase suivante : « Parler plusieurs langues signifie pour moi... »

- 10' L'enseignant-e distribue ensuite des feuilles A3, sur lesquelles les participant-e-s dessinent le contour de leur corps. Ils/elles colorient ensuite les parties de leur corps en autant de couleurs que de langues qu'ils/elles parlent. À chaque couleur correspond une langue, précisée dans une légende. Les questions suivantes peuvent être utilisées à titre d'aide :
 - Quand est-ce que je parle telle ou telle langue ou telle ou telle variante (français, allemand, dialecte, première langue, langue secondaire, etc.) ?
 - Quels sont les sentiments associés à chacune ?
 - Y a-t-il des interdictions ? La langue parlée est-elle différente selon le contexte (école, vacances, famille, amis, etc.) ?
- 15' En petits groupes, les participant-e-s évoquent les langues qu'ils/elles connaissent. Celles ou ceux qui le souhaitent peuvent aussi les présenter brièvement en plénum. Les « portraits » des langues peuvent ensuite être affichés dans la salle ou dans le bâtiment en guise d'illustration de la diversité linguistique du groupe.
- 10' – Pour une meilleure visualisation des langues parlées dans la classe, celles-ci peuvent être regroupées sur une seule et même affiche. Les participant-e-s peuvent aussi être invité-e-s à créer une affiche récapitulant les formules de salutations dans chacune des langues.

Apparténances



OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s prennent conscience que l'identité n'est pas réductible à une seule caractéristique, mais résulte d'une combinaison entre plusieurs apparténances. Il s'agit aussi de voir que l'appartenance à différents groupes n'est pas toujours choisie mais peut être imposée de l'extérieur.

GROUPE CIBLE à partir de 14 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS document de référence « Identité plurielle », feuille de travail « Je suis multiple ! »

DÉROULEMENT

- 10'** Pour commencer, un petit brainstorming est réalisé sur le thème de l'identité. Il s'agit de réfléchir à ce qui contribue à la personnalité, ainsi qu'aux qualités, facteurs et groupes qui influent sur la constitution de l'identité.
- 10'** L'exercice suivant traite de l'appartenance à différents groupes (nationalité, communauté religieuse, communauté linguistique, catégorie professionnelle, système familial, couche sociale, sexe, etc.). Une citation du prix Nobel d'économie Amartya Sen est analysée, les participant-e-s s'efforçant d'en extraire le message clé (il n'y a pas de groupes homogènes, chacun-e a une identité plurielle).
- 15'** Les participant-e-s reçoivent ensuite la feuille de travail « Je suis multiple », à compléter individuellement ou en binôme.



Document de référence

IDENTITÉ PLURIELLE

« Dans la vie, nous nous percevons comme membres d'une grande diversité de groupes, et nous appartenons à chacun d'entre eux. Une même personne peut, sans qu'il y ait contradiction, être femme, citoyenne américaine, originaire des Caraïbes, d'ascendance africaine, chrétienne, libérale, végétarienne, marathonienne, historienne, enseignante, romancière, hétérosexuelle ; elle peut défendre les droits des homosexuels, aimer le théâtre, militer pour la défense de l'environnement, jouer au tennis, faire partie d'une formation de jazz et croire dur comme fer en l'existence d'une intelligence extraterrestre avec laquelle il est plus qu'urgent de communiquer (de préférence en anglais). Cette personne appartient simultanément à chacun de ces groupes, qui contribuent tous à forger son identité singulière. Aucune de ces catégories ne saurait définir cette personne dans sa totalité ni constituer sa seule et unique identité. Notre identité étant nécessairement plurielle, il nous appartient de décider de l'importance relative de ces différentes associations et affiliations dans un contexte donné. »

Source : Sen, Amartya, Identité et violence, Éditions Odile Jacob, Paris, 2010, p. 11-12.



Document de référence

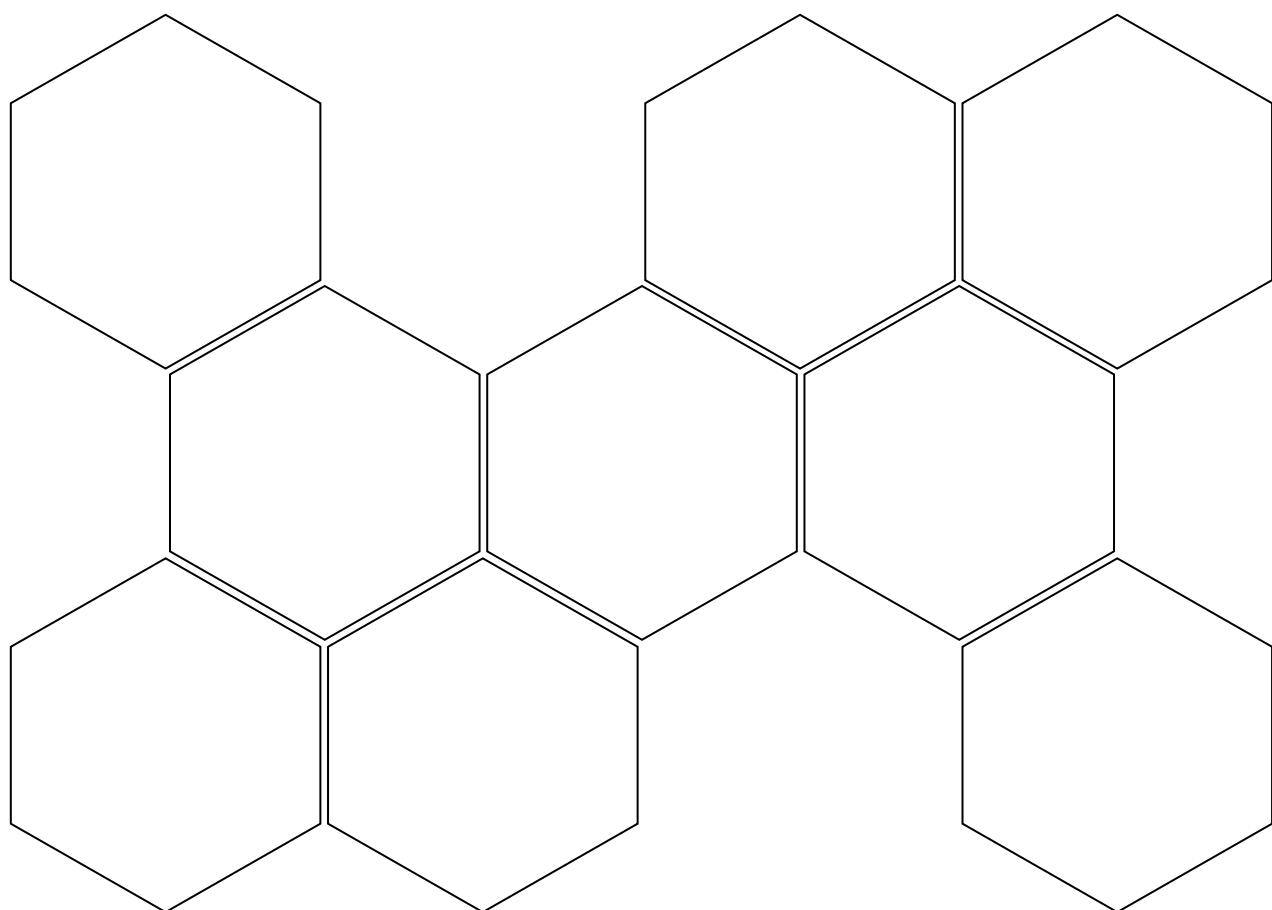
JE SUIS MULTIPLE !¹⁷

Nous n'avons pas une identité unique, mais des « identités plurielles » qui peuvent parfois entrer en contradiction les unes avec les autres. Nous ne choisissons pas toujours les appartenances aux différents groupes, elles nous sont aussi attribuées. Le psychologue social Heiner Keupp a beaucoup travaillé sur le sujet et utilisé la métaphore du « patchwork ». Pour confectionner une couverture en patchwork, on utilise différents matériaux, tissus, couleurs et motifs.

Inscrivez dans chaque case un groupe social auquel vous appartenez (famille, classe, club de sport, groupe d'amis, communauté religieuse, ethnique, etc.) et réfléchissez au rôle que vous jouez au sein de ces groupes.

- Quelles sont les appartenances que vous avez choisies, lesquelles ont été attribuées ?
- Où vous sentez-vous bien, où moins bien ?
- Y a-t-il des appartenances qui sont en contradiction les unes avec les autres ?

Évoquez vos appartenances par groupes de deux et échangez sur les questions ci-dessus.



¹⁷ Méthode développée par Heidi Grobbauer, in : Thaler, Karin [Redl], *Globalisierung verstehen. Menschen – Märkte – Politik. Methoden für den Unterricht*, BAOBAB, Vienne, 2010, p. 155.

Différences et ressemblances



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s s'interrogent sur leurs différences et ressemblances par rapport aux jeunes qui ont fui leur pays et trouvé refuge en Suisse. Ils/elles prennent conscience des nombreux points communs partagés malgré des situations de vie différentes.

GROUPE CIBLE 12-16 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS cartes de couleur, crayons, tableau à punaiser, feuille de travail « Questionnaire », document de référence « Réponses des jeunes ayant fui leur pays et trouvé refuge en Suisse »

DÉROULEMENT

- 30'** Les participant-e-s répondent en binôme aux questions du questionnaire. Pour varier la composition des groupes, la moitié des élèves inscrivent leur nom sur des cartes qui sont mises dans un panier et piochées par les personnes restantes. L'idée est que chaque participant-e soit interviewé-e par son partenaire. Les réponses sont notées sur des cartes portant le nom de la personne interviewée. Chaque groupe se voit aussi remettre les réponses d'un-e jeune ayant fui son pays et trouvé refuge en Suisse, paroles qui sont également notées sur des cartes.
- 15'** L'enseignant-e punaise au tableau toutes les questions en laissant suffisamment de place en dessous pour afficher les réponses des participant-e-s. Une fois les interviews terminées, les cartes des groupes sont classées sous le thème correspondant. Les participant-e-s examinent les différences et les ressemblances entre leurs réponses (qui aime la même musique, qui a le même plat préféré, etc.), puis entre leurs réponses et celles des jeunes ayant trouvé refuge en Suisse.
- 45'** **La méthode suivante peut également être utilisée :**
Les participant-e-s répondent individuellement au questionnaire et notent leur nom sur la feuille avant de la remettre à l'enseignant-e. Celle-ci ou celui-ci ajoute discrètement les feuilles avec les réponses des jeunes ayant fui leur pays et trouvé refuge en Suisse. Un cercle est formé dans la classe, au centre duquel l'enseignant-e place la pile de questionnaires, face cachée. Un participant-e pioche un questionnaire et cite l'une des réponses (en fonction de ses préférences personnelles), par exemple « Cette personne aime bien regarder des comédies ». Si aucun-e participant-e ne reconnaît la personne, on passe à la question suivante, etc. Dès qu'un participant-e reconnaît la personne, les rôles changent.

Si le questionnaire pioché est celui rempli par l'un-e des jeunes ayant trouvé refuge en Suisse, les participant-e-s ne se rendront pas immédiatement compte que la personne ne fait pas partie de la classe. L'idée est de montrer que les besoins et les préférences de ces jeunes ne sont pas fondamentalement différents de ceux des jeunes de Suisse. Les participant-e-s s'interrogent ensuite sur ce qui les diffère des jeunes ayant fui leur pays.



Feuille de travail

QUESTIONNAIRE

As-tu une série préférée ? Si non, qu'est-ce que tu aimes regarder ?

Quelle est ta musique préférée ?

As-tu un plat préféré ? Si oui, lequel ?

Qu'aimes-tu faire avec tes amis ?

Quelle est ton activité / occupation préférée ?

Qu'est-ce qui te rend heureux / heureuse ?

Qu'est-ce que tu détestes ?

Ton souhait serait...



Document de référence

RÉPONSES DES JEUNES AYANT FUI LEUR PAYS ET TROUVÉ REFUGE EN SUISSE

ALI

As-tu une série préférée ? Si non, qu'est-ce que tu aimes regarder ? J'aime bien les documentaires.

Quelle est ta musique préférée ? J'écoute du rap et de la musique anglaise. J'adore aussi ce qui passe quand le FC Zurich joue, que tout le monde se met à chanter dans le stade.

As-tu un plat préféré ? Si oui, lequel ? J'aime bien le fromage ou la viande accompagnée de riz. Je ne mange pas de porc, mais je bois parfois de l'alcool. Je suis musulman certes, mais on ne peut pas être parfait...

Qu'aimes-tu faire avec tes amis ? Pendant mon temps libre, je joue au football ou au ping-pong. J'aime bien aussi aller danser, quand mes amis ont le temps.

Quelle est ton activité / occupation préférée ?

Le plus important pour moi, c'est de franchir des étapes pour atteindre mon objectif. [...] J'aime bien aussi jouer au football.

Qu'est-ce qui te rend heureux / heureuse ?

De pouvoir travailler et gagner de l'argent. Et aussi de pouvoir aider mes parents. Je suis vraiment heureux quand j'entends mon père déclarer « aujourd'hui, nous avons mangé de la viande ».

Qu'est-ce que tu détestes ? Les conflits.

Ton souhait serait... De devenir père. J'aimerais fonder une famille, avoir un enfant respectueux des autres. Mon vœu serait aussi d'avoir mes parents avec moi.



NIDAL

As-tu une série préférée ? Si non, qu'est-ce que tu aimes regarder ? J'aime bien regarder des séries turques.

Quelle est ta musique préférée ? Avant la guerre, j'écoutais souvent Enrique Iglesias et de la musique arabe. J'aimais bien aussi Miramar, c'est très calme comme musique.

As-tu un plat préféré ? Si oui, lequel ? J'aime tout ! Ma mère me dit parfois : « Nidal, dis-moi ce que tu préfères manger ! ». Mais j'aime tout.

Qu'aimes-tu faire avec tes amis ? En Syrie, j'aimais bien jouer au football, j'allais souvent au café avec des amis pour regarder les matchs. Mon équipe favorite est le Real Madrid. D'ailleurs elle joue ce soir. Si elle perd, je n'arriverai sûrement pas à dormir. Aujourd'hui aussi, j'aime bien regarder des matchs de foot, ça m'est resté.

Quelle est ton activité / occupation préférée ?

Ce que je préfère faire, c'est regarder les matchs où le Real joue.

Qu'est-ce qui te rend heureux / heureuse ?

Je ne sais pas, c'est une question difficile. Ce qui me rendrait vraiment heureux, ce serait que la guerre cesse en Syrie.

Qu'est-ce que tu détestes ? Ça aussi, c'est une question difficile... Je crois que j'aime tout.

Ton souhait serait... D'être dans un rêve. De réaliser que tout ça n'est qu'un cauchemar, de me réveiller et de voir que tout est différent. [...] Parfois, j'écris sur la Syrie sur ma page Facebook : le soleil reviendra, la tristesse s'en ira. Ça pourrait arriver demain...



Document de référence

RÉPONSES DES JEUNES AYANT FUI LEUR PAYS ET TROUVÉ REFUGE EN SUISSE

RANA

As-tu une série préférée ? Si non, qu'est-ce que tu aimes regarder ? Je regarde des séries turques. Il y en a une que j'adore. Je ne sais pas comment elle s'appelle en français, elle se déroule en Turquie il y a 500 ans, sous l'Empire ottoman.

Quelle est ta musique préférée ? J'écoute de tout. [...] Parfois des choses tristes, parfois des choses marrantes, du rap aussi. La plupart du temps sur mon mobile, c'est pratique, les chansons s'enchaînent.

As-tu un plat préféré ? Si oui, lequel ? Les feuilles de vigne farcies. Je les fais aussi moi-même, j'aime cuisiner.

Qu'aimes-tu faire avec tes amis ? J'aime bien voyager. Chaque weekend, je pars quelque part :

à Genève ou à Zurich, en Allemagne ou en France. Sinon, nous faisons du shopping entre amies. J'ai un faible pour les chaussures : il faut absolument que ce soient des Nike ou des Adidas, rien d'autre !

Quelle est ton activité / occupation préférée ? Ce que je préfère ? Dormir, cuisiner et faire du shopping.

Qu'est-ce qui te rend heureux / heureuse ? Savoir que ma famille va bien.

Qu'est-ce que tu détestes ? Je déteste le poisson, je ne peux vraiment pas en manger. Ce matin, je dormais et ma sœur a allumé la lumière en entrant dans ma chambre. Ça aussi je déteste !

Ton souhait serait... D'aller tout le temps bien, moi et ma famille. Ce serait vraiment le top !



SERIVAN

As-tu une série préférée ? Si non, qu'est-ce que tu aimes regarder ? Je n'ai pas beaucoup de temps pour regarder la TV, mais ce que je préfère, ce sont les comédies.

Quelle est ta musique préférée ? J'écoute de tout mais j'aime tout particulièrement la musique d'Amérique latine, parce que j'aime aussi danser. La danse me permet d'exprimer mes sentiments.

As-tu un plat préféré ? Si oui, lequel ? Les pâtes italiennes et les épinards.

Qu'aimes-tu faire avec tes amis ? J'aime courir avec mes amies. Ça me permet d'évacuer mon stress. Nous allons aussi dans des bars pour papoter ou danser le week-end, quand nous avons le temps.

Quelle est ton activité / occupation préférée ? La lecture et le jogging.

Qu'est-ce qui te rend heureux / heureuse ? Si quelqu'un est heureux, alors je le suis aussi. Et aussi si je m'approche de mon objectif.

Qu'est-ce que tu détestes ? Je déteste les gens qui jouent un double jeu et sont hypocrites. La franchise est toujours payante. Malheureusement, tout le monde n'est pas honnête.

Ton souhait serait... Que tous les enfants soient heureux. [...] J'aimerais vraiment pouvoir apporter du bonheur à un maximum d'enfants. J'avais aussi très envie de revoir la tombe de ma mère, que je n'avais pas vue depuis dix ans.

Ce vœu a pu se réaliser en mars.



Document de référence

RÉPONSES DES JEUNES AYANT FUI LEUR PAYS ET TROUVÉ REFUGE EN SUISSE

SOLOMON

As-tu une série préférée ? Si non, qu'est-ce que tu aimes regarder ? Sur YouTube, je regarde des vidéos en allemand et en tigrigna, ainsi que des films indiens en allemand. J'aime bien aussi regarder des matchs de foot.

Quelle est ta musique préférée ? J'écoute surtout de la musique tigrigna et aussi un peu de rap.

As-tu un plat préféré ? Si oui, lequel ? Les injera. Quand j'étais en Érythrée, je les préparais moi-même. Je ne le fais pas en Suisse, parce que ça prend trop de temps. Quand je reviens de l'école, je dois faire mes devoirs. Je prépare alors quelque chose de plus rapide.

Qu'aimes-tu faire avec tes amis ? J'aime bien jouer au football. Et aussi me promener ou aller nager, quand il fait chaud.

Quelle est ton activité / occupation préférée ?

Mon activité préférée est le football.

Qu'est-ce qui te rend heureux / heureuse ?

Voir mes frères et sœurs. J'ai un frère à Malte, deux en Israël et une sœur en Italie.

Qu'est-ce que tu détestes ? Je n'aime pas les gens racistes. C'est dur pour nous [Érythréens] de trouver un logement, parce qu'il y en a qui disent que nous sommes moins bien. Certains Érythréens boivent de l'alcool à cause du stress, parce qu'ils n'ont pas de papiers et qu'ils doivent quitter la Suisse. Lorsqu'un étranger fait quelque chose de mal, c'est tout de suite dans le journal. Quand il fait quelque chose de bien, ça n'y est pas. La presse ne parle que de ce qui est négatif, ce qui donne une mauvaise image des ressortissants érythréens. Pourtant, tous les Érythréens sont différents, de même que tous les Suisses sont différents.

Ton souhait serait... De revoir ma famille. Je suis le plus jeune.

Intégration



OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s abordent le thème de l'intégration à travers ses différentes conceptions et définitions.¹⁸ Ils/elles apprennent à analyser et à reconstruire leur propre situation.

GROUPE CIBLE variante pour les plus de 12 ans /
les plus de 14 ans

DURÉE 1-2 leçons

SUPPORTS deux variantes : feuille de travail
« Être intégré-e signifie... »
(à partir de 12 ans), feuille de travail « Cartes de rôles »
(à partir de 14 ans)

DÉROULEMENT

- 10'** L'enseignant-e donne l'étymologie du terme « intégration » : du latin integrare, signifiant « rendre complet / entier » (incorporation dans un ensemble plus grand) ou « réparer » / « remettre en état » / « renouveler ». Une mind-map sur ce thème est élaborée en plénum, puis affichée au tableau.
- 10'** Les participant-e-s reçoivent la feuille de travail « Être intégré-e signifie ... » et la complètent individuellement. Ils/elles comparent ensuite leurs résultats en binôme, relèvent les points de concordance et justifient leur point de vue. Puis ils/elles examinent si ces résultats peuvent s'appliquer à tous les membres de la société – c'est-à-dire aussi à eux-mêmes – ou seulement à certains groupes.
- 10'** Les exemples donnés sur la feuille de travail sont des clichés sur la Suisse et l'intégration.

¹⁸ La définition juridique de l'intégration se trouve à l'article 4 de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr).
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html>

VARIANTE POUR LES PLUS DE 12 ANS

- 15'** L'enseignant-e note les exemples de la feuille de travail qui ont été cités par le plus grand nombre. Les participant-e-s répondent ensuite aux questions suivantes en plénum. Pour le dernier point, il pourra être nécessaire de les aider. Les réponses à la troisième question sont notées au tableau :
- À quelle conclusion êtes-vous parvenu-e-s en groupe : vos choix valent-ils pour l'ensemble de la société (vous y compris), ou seulement pour certains groupes et dans ce cas pour lesquels ? Concernent-ils p. ex. les immigré-e-s français-es comme les immigré-e-s albanais-es ou les réfugié-e-s ?
 - L'intégration est-elle uniquement l'affaire des personnes qui viennent en Suisse (réfugié-e-s et migrant-e-s) ou la population et l'État suisses ont-ils également un rôle à jouer ?
 - Quelles pourraient être les tâches / obligations des réfugié-e-s et des migrant-e-s d'une part, de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions d'autre part ?
- 15'** Une analyse sociométrique est ensuite réalisée à partir de trois affirmations, une de Serivan, une de Solomon et une de Rana. L'enseignant-e les lit l'une après l'autre, les participant-e-s se positionnant à chaque fois sur une ligne reflétant leur opinion (de « d'accord » à « pas d'accord »). Sur une base volontaire, certain-e-s participant-e-s peuvent justifier leur point de vue.
- Première affirmation : « Je peux vivre ma propre culture tout en intégrant ce que la Suisse a à m'offrir.»
 - Deuxième affirmation : « Les Suisses attendent de moi que j'aille à l'école et que j'apprenne un métier. [...] J'attends d'eux qu'ils ne soient pas racistes. »
 - Troisième affirmation : « Je respecte les autres et j'attends d'eux qu'ils me respectent. »



Feuille de travail

ÊTRE INTÉGRÉ-E SIGNIFIE...

Travail individuel : note si tu es d'accord ou non avec les exemples proposés (complète le tableau). Comparez ensuite vos résultats en binôme : notez les points de concordance entre vos réponses et réfléchissez à ce qui a motivé vos choix. Évaluez si ces affirmations concernent tous les membres de la société (vous également) ou uniquement certains groupes. Indiquez-le dans le tableau.

Une personne est considérée comme intégrée si elle...	d'accord	pas d'accord
... fait du ski.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... parle suisse allemand.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... est capable d'expliquer le Serment du Grütli.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... sait ce qui a été voté en 1971 en Suisse au niveau fédéral.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... mange de la fondue au moins une fois par an.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... occupe un emploi correspondant à sa formation.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... est capable d'expliquer ce en quoi consiste la démocratie directe.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... a lu Heidi et Titeuf.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... prend régulièrement part aux votations populaires.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... pense et vit comme un Suisse ou une Suissesse.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... respecte les lois du pays.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... a les mêmes chances que les nationaux et ne fait pas l'objet de discriminations.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... fait du bénévolat.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... travaille et subvient financièrement à ses besoins.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... a des ami-e-s suisses.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... ne parle que français avec ses enfants.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
... s'habille comme un Suisse ou une Suissesse.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

VARIANTE POUR LES PLUS DE 14 ANS

TABLE RONDE SUR L'INTÉGRATION

DÉROULEMENT

15' Une table ronde sur le thème « Intégration : unité ou diversité ? » est organisée. Les participant-e-s, réparti-e-s en cinq groupes de taille égale, se voient attribuer les rôles suivants : animateur ou animatrice, responsable de l'intégration au sein d'un parti, conseiller ou conseillère municipal-e membre d'un parti populiste, chef-fe d'entreprise, spécialiste de l'intégration, réfugié-e (voir le document « Cartes de rôles »). Les groupes ont 15 minutes pour s'approprier leur rôle, réfléchir au thème et formuler des arguments. L'animateur ou animatrice oriente les réflexions au moyen des questions suivantes :

- A-t-il été question de tous les réfugié-e-s / migrant-e-s dans les débats sur l'intégration – p. ex. aussi des Allemand-e-s, des Anglais-es et des Français-es ?
- L'intégration est-elle uniquement l'affaire des personnes qui viennent en Suisse (réfugié-e-s et migrant-e-s) ou la population et l'État suisses ont-ils également un rôle à jouer ?
- Si l'intégration est vue comme une tâche incomptante à la société tout entière, quelles seraient les tâches /obligations de chacun-e ? Quelles seraient celles des réfugié-e-s et des migrant-e-s ? Celles de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions ?

20' Chaque groupe désigne un porte-parole pour les débats. L'enseignant-e rappelle les règles du débat et les note si nécessaire au tableau.

Règles applicables durant le débat :

- Je laisse les autres s'exprimer, je ne leur coupe pas la parole.
- Je suis à l'écoute.
- Je rebondis sur ce que les autres disent.
- J'adopte une attitude respectueuse.

L'animateur ou l'animatrice lance le débat. L'idée est d'aborder les trois points susmentionnés. Les groupes peuvent changer de porte-parole durant les échanges. Les élèves qui ne participent pas au débat observent et prennent des notes :

- Les personnes qui interviennent sont-elles crédibles dans leur rôle ?
- Quels sont les arguments formulés ?
- Ces arguments sont-ils convaincants ?
- Révèlent-ils le point de vue de la personne qui s'exprime ?
- Les personnes qui interviennent s'écoutent-elles les unes les autres ?

10' Les points suivants sont abordés en plénum à l'issue du débat :

Participant-e-s aux débats :

- Était-il difficile de rentrer dans le rôle qui vous a été attribué ?
- Qu'avez-vous ressenti dans votre rôle ?
- Avez-vous pu vous identifier à lui ?

Observateurs et observatrices :

- Les personnes intervenantes ont-elles été crédibles dans leur rôle ?
- Quels arguments ont-elles avancés ? Ont-elles été convaincantes ?
- Se sont-elles écoutées les unes les autres ?

En conclusion :

- Qu'est-ce qui vous paraît important autour du thème de l'intégration ?
- Quelles sont selon vous les tâches / obligations des migrant-e-s et des réfugié-e-s d'une part, de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions d'autre part ?



CARTES DE RÔLES

ANIMATEUR OU ANIMATRICE

En tant qu'animateur ou animatrice de la table ronde, vous commencez par souhaiter la bienvenue aux participant-e-s au débat et au public. Vous rappelez le thème (« Intégration : unité ou diversité ? »), présentez les intervenant-e-s et dites quelques mots en introduction au débat. Votre mission est de mener le débat, de veiller à ce que chacun-e ait la parole, de relancer les échanges en posant des questions et de faire en sorte que les trois blocs thématiques soient traités.

Les différents aspects de l'intégration doivent être abordés au cours du débat. Pour cela, vous devez réfléchir aux questions que vous pouvez poser pour relancer le débat (trois blocs thématiques) :

- Est-il question de tous les réfugié-e-s / migrant-e-s dans le débat – p. ex. aussi des Allemand-e-s, des Anglais-es et des Français-es ?
- L'intégration est-elle uniquement l'affaire des personnes qui viennent en Suisse (réfugié-e-s et migrant-e-s) ou la population et l'État suisses ont-ils également un rôle à jouer ?
- Si l'intégration est vue comme une tâche incombeant à la société tout entière, quelles seraient les tâches / obligations de chacun-e ? Quelles seraient celles des réfugié-e-s et des migrant-e-s ? Celles de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions ?

Proposition d'introduction au débat

L'intégration est une problématique complexe. Bien souvent, on considère qu'elle ne concerne pas uniquement les migrant-e-s et les réfugié-e-s, mais qu'elle implique l'engagement de la société tout entière. Certain-e-s sont toutefois d'avis que c'est à celles et ceux qui arrivent dans le pays de s'adapter à la société qui les accueille. L'importance des racines, la place réservée à sa culture et à sa langue d'origine ne font pas toujours l'unanimité.

Présentation des participant-e-s au débat :

Responsable de l'intégration au sein d'un parti : la formation et l'égalité des chances sont des conditions essentielles d'une intégration réussie.

Conseiller/ère municipal-e membre d'un parti populiste : l'intégration est l'affaire des migrant-e-s uniquement.

Chef-fe d'entreprise : le plurilinguisme est une chance pour l'économie, la connaissance d'une langue nationale est une condition de l'intégration sur le marché du travail en Suisse.

Spécialiste de l'intégration : une politique d'intégration moderne est une politique transversale.

Réfugié-e : chacun-e ayant sa propre définition de l'intégration, il est un peu difficile de s'y retrouver en tant que personne étrangère.



Feuille de travail

CARTES DE RÔLES

RESPONSABLE DE L'INTÉGRATION AU SEIN D'UN PARTI

Vous trouverez ci-après quelques propositions d'arguments que vous pourriez avancer en tant que responsable de l'intégration d'un parti. Vous pouvez vous aider des questions posées par l'animateur ou l'animatrice pour en trouver d'autres :

- Est-il question de tous les réfugié-e-s / migrant-e-s dans le débat – p. ex. aussi des Allemand-e-s, des Anglais-es et des Français-es ?
- L'intégration est-elle uniquement l'affaire des personnes qui viennent en Suisse (réfugié-e-s et migrant-e-s) ou la population et l'État suisses ont-ils également un rôle à jouer ?
- Si l'intégration est vue comme une tâche incomptante à la société tout entière, quelles seraient les tâches / obligations de chacun-e ? Quelles seraient celles des réfugié-e-s et des migrant-e-s ? Celles de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions ?

La formation et l'égalité des chances sont essentielles à l'intégration des réfugié-e-s et des migrant-e-s dans notre société, et de leur participation à la vie économique et sociale.

La scolarisation des enfants et des adolescent-e-s issu-e-s de la migration est l'un des principaux défis de la politique de l'éducation en Suisse. Les études PISA montrent notamment que les jeunes issu-e-s de la migration sont plus souvent des élèves « à risque » et qu'ils/elles réussissent moins bien les tests PISA que les autres. Elles montrent également que le fait d'être issu-e de la migration n'est pas la seule cause des difficultés rencontrées en milieu scolaire. L'origine sociale doit en effet aussi être prise en compte : les jeunes issu-e-s de familles « éloignées de la formation » (dont les parents n'ont pas dépassé le stade de l'école obligatoire) sont ainsi plus souvent des élèves à risque, quelles que soient leurs racines, tandis que le fait d'avoir des parents au bénéfice d'un diplôme supérieur constitue un avantage.

La connaissance du français joue également un rôle important. Il est en effet essentiel pour les migrant-e-s et les réfugié-e-s de maîtriser rapidement la langue de la région dans laquelle ils/elles sont établi-e-s, qu'ils/elles viennent d'Angleterre, de France, d'Albanie ou d'ailleurs.

D'où l'importance de promouvoir au plus tôt l'acquisition de compétences linguistiques. Les enfants qui n'ont pas le français comme langue maternelle doivent aller au jardin d'enfants ou être scolarisés pour entrer en contact avec des enfants suisses et ainsi progresser plus vite dans l'apprentissage du français. L'État doit proposer des mesures de formation et de perfectionnement adéquates afin de former des pédagogues dans le domaine de la diversité linguistique et culturelle qui puissent répondre aux besoins des enfants originaires de l'étranger. Il faut augmenter le nombre de pédagogues d'origines diverses qui travaillent dans les jardins d'enfants et les écoles. Chaque langue supplémentaire parlée étant un plus, le plurilinguisme doit être encouragé. La diversité linguistique doit être davantage considérée comme un potentiel pour notre société et notre économie. Les diplômes obtenus dans les autres pays doivent aussi pouvoir être reconnus plus rapidement.



Feuille de travail

CARTES DE RÔLES

CONSEILLER/ÈRE MUNICIPAL-E MEMBRE D'UN PARTI POPULISTE

Vous trouverez ci-après quelques propositions d'arguments que vous pourriez avancer en tant que conseiller/ère municipal-e membre d'un parti populiste. Vous pouvez vous aider des questions posées par l'animateur ou l'animatrice pour en trouver d'autres :

- Est-il question de tous les réfugié-e-s / migrant-e-s dans le débat – p. ex. aussi des Allemand-e-s, des Anglais-es et des Français-es ?
- L'intégration est-elle uniquement l'affaire des personnes qui viennent en Suisse (réfugié-e-s et migrant-e-s) ou la population et l'État suisses ont-ils également un rôle à jouer ?
- Si l'intégration est vue comme une tâche incombeant à la société tout entière, quelles seraient les tâches / obligations de chacun-e ? Quelles seraient celles des réfugié-e-s et des migrant-e-s ? Celles de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions ?

C'est aux réfugié-e-s / migrant-e-s de s'adapter s'ils/elles veulent vivre en Suisse ! Ces personnes doivent vivre selon nos valeurs et respecter les lois en vigueur dans notre pays. L'intégration sera bien sûr plus facile pour certain-e-s : les Allemand-e-s par exemple ont une culture proche de la nôtre, ce qui n'est pas le cas des Albanais-es, des Turcs et Turques ou des Érythréen-ne-s, qui sont très différent-e-s de nous par la langue et la religion. Ces personnes doivent se conformer à notre culture et notre système de valeurs. Nous voulons préserver nos traditions et notre culture ! Les mosquées et les minarets n'ont rien à faire en Suisse !

Pour faire partie de la société, il faut parler français ! Apprendre le français à ses enfants est une obligation pour tous les parents. Les enfants d'immigré-e-s doivent être scolarisés dans des écoles à part et être intégrés dans les écoles suisses uniquement lorsqu'ils ont acquis les connaissances de base leur permettant de suivre normalement les cours sans pénaliser les autres. Quant à celles et ceux qui parlent déjà français, il faut les répartir entre les différentes écoles. Les migrant-e-s et les réfugié-e-s devraient se voir proposer en priorité les emplois pour lesquels on manque de main-d'œuvre indigène.

Contrairement aux partis établis, nous sommes contre le recrutement de personnes d'origine étrangère sous le moindre prétexte, car cela constitue une menace pour les emplois de nos compatriotes. L'État doit contrôler qui entre sur notre territoire. Bon nombre de personnes qui arrivent en Suisse se font passer pour des réfugié-e-s alors qu'elles ne font pas l'objet de persécutions dans leur pays. Ce qu'elles veulent en réalité, c'est améliorer leur statut social. Il est de la responsabilité de l'État de l'empêcher et de protéger ses frontières.



Feuille de travail

CARTES DE RÔLES

CHEF-FE D'ENTREPRISE

Vous trouverez ci-après quelques propositions d'arguments que vous pourriez avancer en tant que chef-fe d'entreprise. Vous pouvez vous aider des questions posées par l'animateur ou l'animatrice pour en trouver d'autres :

- Est-il question de tous les réfugié-e-s / migrant-e-s dans le débat – p. ex. aussi des Allemand-e-s, des Anglais-es et des Français-es ?
- L'intégration est-elle uniquement l'affaire des personnes qui viennent en Suisse (réfugié-e-s et migrant-e-s) ou la population et l'État suisses ont-ils également un rôle à jouer ?
- Si l'intégration est vue comme une tâche incombeant à la société tout entière, quelles seraient les tâches / obligations de chacun-e ? Quelles seraient celles des réfugié-e-s et des migrant-e-s ? Celles de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions ?

Le taux de natalité étant en baisse en Suisse, le nombre de personnes actives ne cesse de diminuer. Nous manquons cruellement de main-d'œuvre qualifiée, ce qui a des répercussions sur notre bien-être économique et notre système social. Qui financera les pensions s'il y a de plus en plus de seniors et de moins en moins de jeunes ? La migration est une réponse possible à ce problème. Je pense que nous devons réfléchir à l'immigration dont nous avons besoin. Si nous n'avons pas assez de main-d'œuvre qualifiée, l'État doit créer les conditions qui favorisent le recrutement de ce personnel à l'étranger. Parallèlement, des travailleurs et travailleuses qualifié-e-s d'origine étrangère vivent déjà en Suisse mais n'occupent pas un emploi correspondant à leur niveau de formation. Bien souvent, cela est dû au fait que le diplôme obtenu dans le pays d'origine n'est pas reconnu chez nous. C'est aberrant de ne pas intégrer dans le marché du travail ces personnes qui vivent déjà en Suisse. Cela représente un gâchis en termes de ressources comme de revenus fiscaux.

Le fait de ne pas parler la langue du pays peut être un frein à la recherche d'emploi. Il faut selon moi parler français, allemand ou italien si l'on veut vivre et travailler en Suisse. Cet apprentissage est de la responsabilité de chacun-e. Pour un-e chef-fe d'entreprise, toute langue supplémentaire est un plus. Compte tenu des échanges économiques au niveau mondial, des langues telles que l'anglais ou le chinois sont de plus en plus importantes. D'autres langues peuvent aussi être intéressantes selon le lieu d'implantation de l'entreprise. Cela étant, celles et ceux qui maîtrisent la langue du pays auront plus de chances de trouver un bon travail. Les autres devront se contenter d'emplois auxiliaires. C'est pourquoi chacun-e doit veiller à ce que les formations effectuées et les qualifications acquises dans le pays d'origine soient reconnues en Suisse. Si cela n'est pas possible, il faut accepter n'importe quel travail, même s'il ne correspond pas à ses qualifications. Si on fournit des efforts et qu'on apporte sa contribution, on peut vivre très bien en Suisse.



Feuille de travail

CARTES DE RÔLES

SPÉCIALISTE DE L'INTÉGRATION

Vous trouverez ci-après quelques propositions d'arguments que vous pourriez avancer en tant que spécialiste de l'intégration. Vous pouvez vous aider des questions posées par l'animateur ou l'animatrice pour en trouver d'autres :

- Est-il question de tous les réfugié-e-s / migrant-e-s dans le débat – p. ex. aussi des Allemand-e-s, des Anglais-es et des Français-es ?
- L'intégration est-elle uniquement l'affaire des personnes qui viennent en Suisse (réfugié-e-s et migrant-e-s) ou la population et l'État suisses ont-ils également un rôle à jouer ?
- Si l'intégration est vue comme une tâche incombeant à la société tout entière, quelles seraient les tâches / obligations de chacun-e ? Quelles seraient celles des réfugié-e-s et des migrant-e-s ? Celles de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions ?

La Suisse, en tant que terre d'immigration, tire profit de nouvelles idées et de nouvelles influences. Il est important d'aborder la problématique de l'intégration. Une politique d'intégration qui se dit moderne a la mission transversale d'impliquer tous les domaines de la vie : l'éducation, la formation, l'accès à l'emploi, le logement, l'offre de prestations sociales ainsi que les activités politiques et culturelles. L'intégration est un processus à double sens. Il est donc essentiel que les gens aillent les uns vers les autres et fassent preuve de respect mutuel. On ne doit pas exiger des réfugié-e-s et des migrant-e-s qu'ils/elles s'adaptent totalement à notre société. Ces personnes doivent cependant accepter un certain nombre de principes fondamentaux, tels que l'égalité entre hommes et femmes ou la séparation de la politique et de la religion. Malheureusement, on insuffle souvent des idées négatives dans les débats sur l'intégration. Par exemple, on reproche aux musulman-e-s de ne pas accepter les valeurs de la démocratie, on met en doute le fait que les personnes en quête de protection fassent l'objet de persécutions dans leur pays. Selon moi, ces arguments ne servent qu'à instiller un sentiment de peur dans la population, ce qui a malheureusement des conséquences négatives sur la cohabitation de personnes d'origines différentes dans notre pays.

L'apprentissage de la langue du pays est une autre composante essentielle et une condition de l'intégration. Mais l'intégration ne se mesure pas seulement à l'aune des connaissances linguistiques. Il s'agit également de subvenir à ses besoins afin de ne pas être tributaire de l'aide sociale. Bien souvent, les personnes issues de la migration ont peu de chances d'obtenir un emploi bien payé. La discrimination à l'embauche et l'offre de formations de moindre qualité peuvent impliquer pour les personnes concernées une mise en retrait de la société. D'où l'importance d'une politique d'intégration qui garantisse l'égalité des chances pour tous et toutes dans la société. Le respect de règles communes constitue aussi un impératif. Tous – les Suisses et Suisse-ses comme les migrant-e-s et les réfugié-e-s – doivent accepter le système juridique suisse et adhérer aux valeurs démocratiques.



Feuille de travail

CARTES DE RÔLES

RÉFUGIÉ-E

Vous trouverez ci-après quelques propositions d'arguments que vous pourriez avancer en tant que réfugié-e. Vous pouvez vous aider des questions posées par l'animateur ou l'animatrice pour en trouver d'autres :

- Est-il question de tous les réfugié-e-s / migrant-e-s dans le débat – p. ex. aussi des Allemand-e-s, des Anglais-es et des Français-es ?
- L'intégration est-elle uniquement l'affaire des personnes qui viennent en Suisse (réfugié-e-s et migrant-e-s) ou la population et l'État suisses ont-ils également un rôle à jouer ?
- Si l'intégration est vue comme une tâche incombant à la société tout entière, quelles seraient les tâches / obligations de chacun-e ? Quelles seraient celles des réfugié-e-s et des migrant-e-s ? Celles de la population suisse, de l'État suisse et de ses institutions ?

Bien que je soit arrivé-e en Suisse enfant, j'ai mis longtemps à comprendre ce que signifie être intégré-e. J'ai l'impression que je ne suis pas un cas unique, les migrant-e-s et les réfugié-e-s, mais aussi les Suisses et Suissesses ont le même problème. Au début, je me suis demandé où il fallait que je m'intègre. Est-ce que je suis considéré-e comme intégré-e si je chante dans un groupe de rock gothique ou si je fais partie d'une association de musique traditionnelle ? Au début, on m'a dit que c'était très important que j'apprenne le français. Le problème suivant a été celui de ma religion différente.

J'ai souvent l'impression qu'on est plus tolérant avec les personnes originaires des autres pays européens (comme la France ou la Grande-Bretagne) qu'avec celles qui viennent par exemple de Turquie et qui ne parlent pas ou pas assez bien le français.

Aujourd'hui, être intégré-e signifie pour moi cohabiter harmonieusement avec les autres. Bien sûr, des problèmes peuvent subsister. Dans ce cas, il faut les affronter et chercher une solution. C'est l'affaire des Suisses et des Suissesses comme des migrant-e-s / réfugié-e-s. La diversité doit être considérée comme une richesse et non comme une menace. Ce n'est toutefois pas facile si le groupe majoritaire ne l'accepte pas. Le racisme dont les Suisses et Suissesses font preuve à l'égard des migrant-e-s / réfugié-e-s est autant un problème que le repli des migrant-e-s / réfugié-e-s dans leur groupe ainsi que leur rejet des valeurs de la société dans laquelle ils/elles vivent. La diversité implique que tous les groupes de la population contribuent à forger une société dans laquelle chacun-e trouve sa place et bénéficie des mêmes chances que les autres. C'est l'individu qui doit compter, et non la couleur de sa peau, sa religion ou son appartenance sociale.

Je souhaite que la société majoritaire s'ouvre aux migrant-e-s / réfugié-e-s. On note déjà des évolutions positives : de plus en plus de gens issus de la migration travaillent par exemple dans la fonction publique (offices, transports publics, police, etc.). Faire valoir une formation étrangère pour trouver un emploi reste toutefois difficile. Mon père, qui est titulaire d'un diplôme d'ingénieur, enseignait à l'université dans notre pays. Ici en Suisse, il a du mal à faire reconnaître ses qualifications. La méconnaissance de la langue a aussi posé un problème. Aujourd'hui, il travaille comme technicien.

Mon avenir, ton avenir, notre avenir – Vie et diversité



Exercice

OBJECTIF

Les élèves / participant-e-s illustrent leur vision de la vie dans une société plurielle. Ils/elles s'interrogent sur la mise en œuvre de cette vision, en fonction de leurs objectifs et de ceux de la société.

GROUPE CIBLE à partir de 12 ans

DURÉE 1 leçon

SUPPORTS stylos, crayons de couleur, gouache, affiches

DÉROULEMENT

30' Les participant-e-s, réparti-e-s en petits groupes, réfléchissent aux moyens de représenter leur vision de la vie dans une société plurielle.
Cette illustration doit intégrer les souhaits, espoirs, rêves, etc. aussi bien personnels que collectifs. Les participant-e-s peuvent laisser libre cours à leur imagination et s'exprimer sous la forme de leur choix : dessin, petite pièce de théâtre, rédaction, exposé, lettre à l'attention de responsables politiques, conférence sur le sujet (jeu de rôles), etc.

15' – Les travaux sont ensuite présentés en plénum.

20'

10' Pour finir, les participant-e-s réfléchissent aux points suivants :

- Est-il facile / difficile de soumettre des idées / vœux pour une société plurielle ?
- Qu'en est-il de la mise en œuvre ?
- Une telle société est-elle possible ?
- Quelles étapes seraient nécessaires pour réaliser votre vision de la société ?

NOTES



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM